

# Bulletin du Conseil communal

N° 7



# Lausanne

Séance du 23 novembre 2021

Volume I : Débats, communications,  
initiatives et rapports de commission les concernant



## Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 23 novembre 2021

7<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 23 novembre, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Nicola Di Giulio, président

### Sommaire

**Ordre du jour** ..... 477

**Première partie**..... 491

#### Communications

Séance du Conseil communal du 23 novembre 2021. Absence du syndic en début de séance ..... 491

Séance du Conseil communal du 23 novembre 2021. Absence de Mme Moeschler.... 491

Lettre de démission du Conseil communal de M. Daniel Dubas ..... 491

Décès de la mère de M. le conseiller communal M. Xavier de Haller..... 492

#### Communications – Dépôts

Pétition de M. Robert Fürst et consorts « Café avec un policier » (18 signatures)..... 492

Pétition de Mme Tatiana Taillefert et consorts « Pour la piétonisation de l'impasse des Echelettes » (227 signatures) ..... 493

Pétition de M. Carmine Pirazzo et consorts « La piscine de Montchoisi doit rester ouverte pour l'été 2022 » (269 signatures)..... 494

#### Communications

Séance du Conseil communal du mardi 23 novembre 2021 – demandes de traitement prioritaires ..... 494

Commission permanente des pétitions. Organisation du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2026 ..... 495

Réponse à la résolution de M. Philippe Miauton du 23 mars 2021 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Des marchés publics qui questionnent » ..... 495

#### Communications – Dépôts

Question de M. Henri Klunge (PLR) et consorts « Conséquence d'une assurance fusée grêle » ..... 496

Postulat de Mme Muriel Chenux Mesnier (soc.) et consorts « Pour une stratégie digitale ambitieuse, sûre et durable » ..... 497

Postulat de M. Roland Philippoz (soc) et consorts « Pour une Bourdonnette intégrée à la Ville et dans laquelle il fait bon vivre » ..... 497

Postulat de M. Samuel de Vargas (soc.) et consorts « Le drug checking, un outil supplémentaire en matière de réduction des risques liés à la consommation de stupéfiants » ..... 497

Postulat de Mme Denise Gemesio (PLR) et consorts « Lausanne la sportive néglige la natation ».....	497
Postulat de Mme Anouck Saugy (PLR) et consorts « Faisons PETER les poubelles !».	497
Postulat de M. Valéry Beaud (Les Verts) et consorts « Pour une révision rapide de la hiérarchie du réseau routier lausannois » .....	497
Postulat de Mme Olivia Fahmy (Les Verts) et consorts « Statues dans l’espace public : faire intervenir des artistes pour faire coexister les mémoires et les présence.s » .....	498
Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) et consorts « Un vade-mecum pour plus de sécurité des cyclistes» .....	498
Interpellation de Mme Franziska Meinherz (EàG) et consorts : « L’espace Blécherette vs Porno Diesel : mettre 20 personnes à la rue pour greenwasher le voisinage du Stade de la Tuilière ? » .....	498
Interpellation de Mme Maimouna Mayoraz (EàG) et consorts : « Grève chez SMOOD, comment la Municipalité compte-elle intervenir ? » .....	498
Interpellation de Mme Anaïs Timofte (EàG) et consorts : « Pollution de l’eau dans 6 communes raccordées au réseau d’approvisionnement lausannois : doit-on laisser couler ? ».....	498
Interpellation de M. Ilias Panchard (Les Verts) et consorts : « Fin du contrat à Isabelle-de-Montolieu, quelles solutions de relogement ? ».....	499
<b>Interpellation de Mme Franziska Meinherz (EàG) et consorts : L’espace Blécherette vs Porno Diesel : mettre 20 personnes à la rue pour greenwasher le voisinage du Stade de la Tuilière ?</b>	
Discussion sur la procédure d’octroi d’urgence – art.68 RCCL .....	499
<b>Interpellation de Mme Anaïs Timofte (EàG) et consorts : « Pollution de l’eau dans six communes raccordées au réseau d’approvisionnement lausannois : doit-on laisser couler ? »</b>	
Discussion sur la procédure d’octroi d’urgence – art.68 RCCL .....	500
<b>Questions orales</b> .....	501
<b>Modernisation du système d’information de la Ville de Lausanne pour la période 2022-2026 Demande de crédit d’investissement</b>	
Préavis N° 2021/36 du 1 <sup>er</sup> juillet 2021	
Discussion .....	507
<b>Chauffage à distance : renouvellement de l’installation de traitement de l’eau</b>	
Préavis N° 2021/39 du 12 août 2021	
Discussion .....	510
<b>Pétition de l’Association Transports et Environnement (ATE) et Pro Vélo (4256 sign.) : « Oui à une agglomération lausannoise vivante et cyclable »</b>	
Rapport.....	512
Discussion .....	514

**Pétition de M. Michel Curchod (1614 sign.) : « Benjamin-Constant - pétition adressée à la direction du Service des Routes et de la Mobilité »**

Rapport..... 516

Discussion ..... 518

**Pétition du Collectif citoyen et apolitique (1397 sign.) : « Racket municipal sur les automobilistes lausannois, ça suffit ! »**

Rapport..... 523

Discussion ..... 525

**Pétition de Mme Anita Messere et consorts (1347 sign.) : « Mise en zone piétonne du quartier de la Cité, on nous mène en bateau ! »**

Rapport..... 526

Discussion ..... 529

**Pétition du Comité « Les oreilles cassées de Mon-Repos » (532 sign.) : « Pour un droit au sommeil de tou.te.s les habitant.e.s »**

Rapport..... 529

Discussion ..... 547

**Deuxième partie..... 550**

**Postulat de Mme Muriel Chenaux Mesnier : « Mise en œuvre du plan climat : et les immeubles de la CPCL ? »**

Développement ..... 550

Discussion préalable..... 551

**Postulat de M. Vincent Brayer : « Vers des radars sonores contraignants »**

Développement ..... 551

Discussion préalable..... 552

**Postulat de M. Mathias Paquier et consorts : « Un laboratoire d'innovation collaborative pour créer la ville de demain »**

Développement ..... 552

Discussion préalable..... 553

**Postulat de Mme Laura Manzoni et consorts : « Pour la reconnaissance des plus précaires, pour la solidité de notre société : favorisons l'intégration des personnes sans titre de séjour par une City Card »**

Développement ..... 553

Discussion préalable..... 555

**Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Aidons les jeunes à accéder au marché du travail grâce au permis de conduire »**

Développement ..... 555

Discussion préalable..... 556

**Postulat de Mme Manon Zecca : « Pour un règlement des piscines qui ne soit ni discriminatoire ni sexiste »**

Développement .....	556
Discussion préalable.....	557

**Postulat de M. Oleg Gafner et consorts : « Employeur responsable : pour un meilleur accompagnement des victimes de harcèlement sexuel et psychologique »**

Développement .....	557
Discussion préalable.....	558

**Postulat de M. Jean-François Cachin : « N’oublions pas la prolongation du métro m2 »**

Développement .....	558
Discussion préalable.....	559

**Postulat de Mme Françoise Piron et consorts : « Stop à la guerre des trottoirs, rendons ces espaces aux piétons »**

Développement .....	559
Discussion préalable.....	560

**Postulat de M. Mountazar Jaffar et consorts : « Pour un budget véritablement participatif et démocratique »**

Développement .....	560
Discussion préalable.....	562

**Postulat de Mme Joëlle Racine et consorts : « Pour une gérance de la ville plus humaine en matière de logements »**

Développement .....	563
Discussion préalable.....	564

**Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « Priorisation des rénovations énergétiques de bâtiments, emprunts et calculs d’opportunité »**

Développement .....	564
Discussion préalable.....	565

**Postulat de Mme Pauline Blanc et consorts : « Pour des poubelles publiques adaptées au tri sélectif ! »**

Développement .....	565
Discussion préalable.....	566

**Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Mais où est donc bien passé le Plan Directeur Communal (PDCOM) ? »**

Développement .....	566
Réponse de la Municipalité.....	568
Discussion .....	571

**Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « La CPCL est-elle enfin prête à désinvestir des énergies fossiles ? »**

Développement .....	572
Réponse de la Municipalité.....	573

**Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Les cyclistes lausannois-es pourront-ils tourner à droite aux feux rouges dès le 1er janvier 2021 ? »**

Développement .....	578
Réponse de la Municipalité.....	579
Discussion .....	582

**Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Quagga ? Quel est le problème ? »**

Développement .....	582
Réponse de la Municipalité.....	583
Discussion .....	586

**Interpellation de M. Giuseppe Fonte (Soc.) et consorts : « Quel suivi pour les policières et les policiers en détresse psychologique à la police de Lausanne ? »**

Développement .....	586
Réponse de la Municipalité.....	587
Discussion .....	588

**Interpellation urgente de M. Oleg Gafner et consorts : « Lex Netflix : quelles garanties pour l’audiovisuel lausannois ? ».....**

	589
--	-----

**Interpellation urgente de Mme Maimouna Mayoraz (EàG) et consorts : « Grève chez SMOOD, comment la Municipalité compte-elle intervenir ? ».....**

	589
--	-----

**Interpellation urgente de M. Ilias Panchard (Les Verts) et consorts : « Fin du contrat à Isabelle-de-Montolieu, quelles solutions de relogement ? ».....**

	589
--	-----

**Postulat de Mme Françoise Piron (PLR) et consorts : « Pour l’adoption par la Municipalité de Lausanne d’un ‘Plan d’actions urgence climat au travail’ ! »**

Rapport.....	589
Discussion .....	591

**Réponse au postulat de M. Nicola Di Giulio « Amélioration de l’équipement des services d’urgence »**

Rapport-Préavis N° 2018/59, du 13 décembre 2018	
Discussion .....	592

**Postulat de M. Nicola Di Giulio (PLC) et consorts : « Pour l’installation de caméras de surveillance à l’extérieur des écoles publiques de la commune »**

Rapport.....	594
Discussion .....	597

**Postulat de M. David Raedler (Les Verts) et consorts : « Des nuits sans trafic pour le bien de la santé des lausannoises et lausannois »**

Rapport..... 599

Discussion ..... 602

**Postulat de M. Jacques Pernet (PLR) et consorts : « Plus d'égards pour nos fidèles compagnons à quatre pattes »**

Rapport..... 604

Discussion ..... 606

**Réponse au postulat de Mme Sarah Neumann et M. Philippe Clivaz : « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques »**

Rapport-Préavis N° 2019/12, du 21 mars 2019

Discussion ..... 608

**Postulat de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « Lausanne Capitale Olympique. Une destination touristique »**

Rapport..... 609

Discussion ..... 610

**Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Pour une salle de gymnastique à Vers-chez-les-Blanc »**

Rapport..... 614

Discussion ..... 618

**Réponse au postulat de Mme Latha Heiniger « Fondation IdéeSport : l'activité physique non compétitive au service de la socialisation et de la participation dès le plus jeune âge »**

Rapport-Préavis N° 2019/48, du 7 novembre 2019

Discussion ..... 619

## Ordre du jour

### A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications

### B. QUESTIONS ORALES

### C I. OJ INTENTIONNEL – RAPPORTS

R33 Préavis N° 2021/39 : Chauffage à distance : renouvellement de l'installation de traitement de l'eau (SIL) **ALAIN HUBLER**

R34 Préavis N° 2021/36: « Modernisation du système d'information de la Ville de Lausanne pour la période 2022-2026 – Demande de crédit d'investissement ». (LEA) **DIANE WILD**

R78 Pétition de l'Association Transports et Environnement (ATE) et Pro Vélo : «Oui à une agglomération lausannoise vivante et cyclable » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS (FRANCOISE PIRON)**

R80 Pétition de M. Michel Curchod : «Benjamin-Constant - pétition adressée à la direction du Service des Routes et de la Mobilité » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (ANNE BERGUERAND)**

R81 Pétition du Collectif citoyen et apolitique (par M<sup>me</sup> Mireille Andrist) : « Racket municipal sur les automobilistes lausannois, ça suffit ! » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (PAOLA RICHARD-DE PAOLIS)**

R82 Pétition de M<sup>me</sup> Anita Messere et consorts : « Mise en zone piétonne du quartier de la Cité, on nous mène en bateau ! » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (ANGÈLE MENDY)**

R6 Pétition du Comité « Les oreilles cassées de Mon-Repos » par Mmes Binder Sandra et Cerqui Daniela et crts (532 sign.) : « Pour un droit au sommeil de tou.te.s les habitant.e.s » (SE) **COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS (FRANÇOISE PIRON)**

### D I. OJ INTENTIONNEL – INTERPELLATIONS

INT5 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Mais où est donc bien passé le Plan Directeur Communal (PDCOM) ? » (13<sup>e</sup>/03.03.20) [CD/13.08.20] **DISCUSSION**

INT14 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « La CPCL est-elle enfin prête à désinvestir des énergies fossiles ? » (15<sup>e</sup>/19.05.20) [CD/29.10.20] **DISCUSSION**

INT23 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Les cyclistes lausannois-es pourront-ils tourner à droite aux feux rouges dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ? » (7<sup>e</sup>/24.11.20) [FIM/CD/04.03.21] **DISCUSSION**

INT24 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Quagga ? Quel est le problème ? » (11<sup>e</sup>/12.01.21) [SE/18.03.21] **DISCUSSION**

INT29 Interpellation de M. Giuseppe Fonte et consorts : « Quel suivi pour les policières et les policiers en détresse psychologique à la police de Lausanne ? » (16<sup>e</sup>/23.03.21) [SE/01.04.21] **DISCUSSION**

INT36 Interpellation urgente de M. Oleg Gafner et consorts : « Lex Netflix : quelles garanties pour l’audiovisuel lausannois ? » **DÉVELOPPEMENT, DISCUSSION ET RÉPONSE MUNICIPALE**

## **C II. RAPPORTS**

R2 Rapport-préavis N° 2019/13 : Réaffectation de la Maison Gaudard - Réponse au postulat de M. Bertrand Picard : « Mieux présenter au public les oeuvres de la Collection d’art de la Ville de Lausanne » - Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Léonore Porchet : « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée » (CD) **MARLÈNE VOUTAT**

R4 Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Piron et consorts : « Pour l’adoption par la Municipalité de Lausanne d’un ‘Plan d’actions urgence climat au travail’ ! » (FIM) **GIUSEPPE FONTE**

R5 Rapport-préavis N° 2018/59 : Réponse au postulat de M. Nicola Di Giulio : « Amélioration de l’équipement des services d’urgence » (SE) **GRAZIELLA SCHALLER**

R8 Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Revenus exceptionnels pour dette exceptionnelle » (FIM) **COMMISSION DES FINANCES (VINCENT BRAYER, PRÉSIDENT)**

R10 Postulat de M<sup>me</sup> Céline Misiego et consorts : « Un billet de bus pour tous les enfants ! » (EJQ/FIM) **ANSELME BENDER**

R18 Postulat de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Pour l’installation de caméras de surveillance à l’extérieur des écoles publiques de la commune » (SE/EJQ) **FLORENCE BETTSCHART-NARBEL**

R23 Postulat de M. David Raedler et consorts : « Des nuits sans trafic pour le bien de la santé des lausannoises et lausannois » (FIM) **ANNE BERGUERAND**

R24 Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Plus d’égards pour nos fidèles compagnons à quatre pattes » (LEA) **ALAIN HUBLER**

R36 Rapport-préavis N° 2019/12 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Sarah Neumann et M. Philippe Clivaz : « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques » (CD) **PAOLA RICHARD-DE PAOLIS**

R38 Postulat de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « Lausanne Capitale Olympique. Une destination touristique » (SE) **JEAN-DANIEL HENCHOZ**

R42 Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Pour une salle de gymnastique à Vers-chez-les-Blanc » (EJQ) **CÉLINE MISIEGO**

R43 Rapport-préavis N° 2019/48 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Latha Heiniger « Fondation IdéeSport : l’activité physique non compétitive au service de la socialisation et de la participation dès le plus jeune âge » (EJQ) **JEAN-DANIEL HENCHOZ**

R52 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Résorption de la dette – mise en oeuvre de l’article 1.423 du Recueil d’Organisation Comptable et Financière par la Municipalité » (FIM) **ALAIN HUBLER (RAPPORT DE MAJORITÉ) ; FABRICE MOSCHENI (RAPPORT DE MINORITÉ)**

R54 Postulat de M<sup>me</sup> Anita Messere : « Pour que les proches aidants ne soient pas préférentiels par la Ville » (FIM) **BERTRAND PICARD**

- R66 Postulat de M<sup>me</sup> Graziella Schaller : « Un site internet pour favoriser la colocation pour les séniors » (LEA/SCS) **MARLENE VOUTAT**
- R67 Postulat de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts : « Une Maison des associations – pour une meilleure prise en compte des associations à Lausanne » (EJQ/SCS) **VINCENT BRAYER**
- R68a Postulat de M. Henri Klunge : « De l'espace pour nos commerçants »
- R68b Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Piron et consorts : « Pour que les commerçant-e-s bénéficient d'une procédure administrative efficace » (SE) **LAURA MANZONI**
- R72 Rapport-préavis N° 2019/34 : Réponse au postulat de M. Yvan Salzmann : « Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois » (CD) **CELINE MISIEGO**
- R73 Postulat de M<sup>me</sup> Diane Wild et consorts : « Lausanne, capitale du sport associatif » (SCS) **JEAN-DANIEL HENCHOZ**
- R80 Rapport-préavis N° 2019/29 : Postulat de Henchoz Jean-Daniel : « Pour une exonération à tout le moins partielle des taxes d'amarrage et d'occupation pour les pêcheurs professionnels lausannois » (SE) **MUSA KAMENICA**
- R2a Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Et la cour d'école, c'est pour les garçons ou les filles ? » (EJQ/FIM)
- R2b Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Un premier pas vers un espace public égalitaire » (FIM)
- R2c Postulat de M. Pierre Conscience : « Pour des espaces de vie commune et des activités pédagogiques égalitaires au sein des écoles lausannoises » (EJQ) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- R3 Postulat de M. Xavier Company : « Pour des essais lausannois de vente légale de cannabis qui préservent la santé et la sécurité » (SCS) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- R5 Postulat de M. Philipp Stauber et consorts : « Evaluation des techniques de captage du carbone en vue d'une installation pilote à Lausanne, par exemple à l'usine de Tridel ou par Gaznat » (SIL) **ALAIN HUBLER**
- R11a Postulat de M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel : « Pour une ouverture des commerces le(s) dimanche(s) avant Noël »
- R11b Projet de règlement de M. Stéphane Wyssa : « Adapter les horaires des commerces à la société actuelle » (SE) **VALENTIN CHRISTE**
- R12 Rapport-préavis N° 2020/01 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Céline Misiego : « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la Ville » (SE) **YVAN SALZMANN**
- R16 Rapport-préavis N° 2020/11 : Stratégie de développement des espaces verts publics dans les quartiers Nord-Est – Réponse au postulat de M. Julien Eggenberger « Pour un parc public dans le quartier Valmont – Praz-Séchaud – Vennes » (LEA/SE) **GEORGES-ANDRÉ CLERC**
- R18 Postulat de M. Louis Dana et consorts : « Ne tirons pas sur l'ambulance (du SPSL...) ! » (SE) **VALENTIN CHRISTE**

- R23a Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer la rénovation et l'assainissement des écoles sans alourdir ni les taxes, ni les impôts, ni le budget de fonctionnement » (EJQ)
- R23b Postulat de M. Philipp Stauber et consorts : « Rénovation et assainissement des bâtiments scolaires sous l'angle de l'efficacité énergétique – De la parole aux actes » (EJQ) **FLORENCE BETTSCHART-NARBEL**
- R27 Rapport-préavis N° 2020/05 : Réponse à cinq postulats relatifs à la mobilité douce et aux transports publics – Réponse au postulat de M. Henri Klunge « Lausanne en marche ». Réponse au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Voies express vélo et rues cyclables ». Réponse au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Des aménagements pour la mobilité douce sur le Pont Chauderon ». Réponse au postulat de M. Robert Joosten et consorts « Pour des bus de quartier attractifs ». Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts « En ville comme à la montagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique ! » (FIM) **DANIEL DUBAS**
- R30 Postulat de M<sup>me</sup> Lara Martelli : « Récompenser le bon recycleur lausannois » (FIM) **CHRISTINE GOUMAZ**
- R40 Postulat de M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Sangra et consorts : « Utiliser les potentialités du solaire thermique pour concrétiser la transition énergétique lausannoise » (SIL) **JEAN-LUC CHOLLET**
- R43 Postulat de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « La Ville de Lausanne se chauffe de façon 100 % renouvelable » (LEA/SIL) **ANNE BERGUERAND**
- R44 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour une valorisation écologique d'une partie des surfaces comprises dans le périmètre de l'aéroport de la Blécherette » (LEA) **JOSÉ MARTINHO**
- R45 Rapport-préavis N° 2020/43 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Graziella Schaller et consorts « Offrons les étoiles aux Lausannois ! » (SIL) **JACQUES PERNET**
- R50 Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Les SIL au devant d'une ère de chamboulement ! Création d'un organe de gouvernance » (SIL) **ALAIN HUBLER**
- R55b Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Les transports publics gratuits le samedi » (FIM)
- R55c Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Un billet de bus pour tous les Lausannois à 3,70, c'est possible ! » (FIM) **THERESE DE MEURON**
- R56 Postulat de M. Daniel Dubas et consorts : « Pour une stratégie et un plan d'action contre les îlots de chaleur urbains » (CD/LEA/EJQ) **JEAN-LUC CHOLLET**
- R62 Rapport-préavis N° 2020/36 : Métamorphose. Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Une gouvernance participative pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup » (EJQ/CD/LEA) **PHILIPP STAUBER**
- R65 Rapport-préavis N° 2020/46 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles » - Réponse au postulat de M. Ilias Panchard et consorts « Pour que la CPCL désinvestisse de l'armement » (CD/FIM) **PAOLA RICHARD-DE PAOLIS**

- R67 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour la constitution ‘d’assises lausannoises du climat’ » (CD) **CHRISTINE GOUMAZ**
- R69 Rapport-préavis N° 2020/51 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Sara Soto et consorts : « Art urbain : pour une géographie de sites dédiés » (EJQ/CD/FIM) **ANITA MESSERE**
- R72 Postulat de M. Pierre Conscience : « Pour donner un vrai tournant écologique et social à la politique lausannoise en matière de logement » (LEA) **ARNAUD THIÈRY**
- R73 Rapport-préavis N° 2020/33 : Réponse à trois postulats relatifs à l’intégration de la publicité et des grands chantiers dans l’espace public. Réponse au postulat de M. Vincent Rossi et consorts « Des pauses dans l’affichage publicitaire à Lausanne ». Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Céline Misiego « Pages blanches pour Lausanne ». Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Grands chantiers : de l’art, de la couleur et une ouverture sur l’espace public » (FIM) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- R74 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Arrêtes ton char ! Confinons les tanks urbains aux oubliettes de l’Histoire lausannoise » (FIM) **AUDE BILLARD**
- R75 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « Augmentation de la subvention pour les vélos électriques » (SIL/FIM) **AUDE BILLARD**
- R76 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « 30km/heure de jour comme de nuit maintenant ! » (FIM) **ANNE BERGUERAND**
- R79 Préavis N° 2021/10 : Rénovation intérieure partielle du temple de Sévelin et raccordement au réseau de chauffage à distance de la Ville de Lausanne (EJQ) **JOËL TEUSCHER**
- R85 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des rentes de droit distinct et permanent de superficie (DDP) dépendantes de la qualité sociale, écologique et économique des projets développés » (CD) **BERTRAND PICARD**
- R90 Postulat de M<sup>me</sup> Caroline Devallonné Dinbali et consorts : « Quel avenir pour la Tour de Sauvabelin ? » (LEA) **BERTRAND PICARD**
- R91a Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Circuler au pas – ou pas : Une stratégie pour piétonniser la Ville de Lausanne » (FIM)
- R91b Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Au galop vers la Ville sans voitures » (FIM) **PHILIPP STAUBER**
- R92 Postulat de M<sup>me</sup> Graziella Schaller et consorts : « Pour un Conseil des Seniors Lausannois » (SCS) **MUSA KAMENICA**
- R93 Postulat de M<sup>me</sup> Muriel Chenux Mesnier et consorts : « Halte aux discriminations dans les milieux culturels : égalité salariale et rejet de toute forme de harcèlement sexuel » (CD/FIM) **SARA GNONI**
- R1 Postulat de M<sup>me</sup> Céline Misiego et consorts : « Pas de financement sans égalité 2 » (FIM) **CAROLINE ALVAREZ HENRY**
- R2 Postulat de M<sup>me</sup> Muriel Chenux Mesnier et consorts : « Police municipale : visons la parité... » (SE) **JEAN-FRANÇOIS CACHIN**
- R3 Postulat de M<sup>me</sup> Paola Richard-de Paolis et consorts : « Ecoliers : en route pour l’école à vos risques et périls ? » (FIM/EJQ/SE) **ESPERANZA PASCUAS ZABALA**

- R4 Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Sauvons le Théâtre du Vide-Poche » (CD/LEA/EJQ) **ESPERANZA PASCUAS ZABALA**
- R9 Postulat de M. Valéry Beaud et crts : « Pour un renforcement de la politique communale en faveur des coopératives d'habitants » (LEA/CD) **ROLAND PHILIPPOZ**
- R10 Rapport-préavis N° 2020/21 : Réponse au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Ouvrons le Journal de la Ville de Lausanne à la pluralité des opinions » (CD) **FLORENCE BETTSCHART-NARBEL**
- R11a Postulat de M. Louis Dana et consorts : « La rue Centrale rendue aux piétons, à un tram et à une voie verte ! »
- R11b Postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Rue Centrale - centre-ville apaisé agissons » (FIM) **MATTHIEU CARREL**
- R15 Postulat de M<sup>me</sup> Anna Crole-Rees et consorts : « Gouvernance moderne : aussi à Lausanne ! » (FIM) **SÉBASTIEN KESSLER**
- R16 Rapport-préavis N° 2020/34 : Manifestations responsables : plan d'actions communales. Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu : « Pour des manifestations sportives écologiques et durables » (LEA/SCS/SE) **ALAIN HUBLER**
- R17 Rapport-préavis N° 2021/11 : Vers une consolidation de l'accueil parascolaire à Lausanne - « Réponse au postulat de Mme Florence Germond - Pour un renforcement de la prise en charge extra-scolaire des écolières et écoliers de 5e et 6e année primaire. » - « Réponse au postulat de M. Manuel Donzé - Les devoirs surveillés à Lausanne : va-t-on vers une dégradation des conditions de ces prestations ? » (EJQ) **CELINE MISIEGO**
- R18 Rapport-préavis N° 2020/52 : Postulat de Thiéry Arnaud et crts - Primes d'assurances maladies pour recrues et civilistes : et si on évitait les primes inutiles ? (SCS) **QUENTIN BEAUSIRE**
- R19 Préavis N° 2021/03 : Revitalisation des sources de la plaine de Mauvernay - Demande de crédit (SE) **VINCENT MOTTIER**
- R21 Postulat de M. Musa Kamenica : « Favoriser les cours de langue et de culture d'origine » (SCS/EJQ) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- R24 Postulat de M. Arnaud Thiéry et consorts : « La gestion des taxis doit-elle rester du domaine de l'intercommunal ? » (SE) **VALENTIN CHRISTE**
- R25 Préavis N° 2021/41 - Financement des projets informatiques non couverts par un préavis spécifique (LEA) **COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (MURIEL CHENAUX MESNIER)**
- R26 Préavis N° 2021/44 - Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines - Crédit-cadre annuel (LEA) **COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (MATHIAS PAQUIER)**
- R27 Rapport-préavis N° 2021/09 : Postulat de Klunge Henri - Un drone, mais pour quoi faire ? (SE) **HENRI KLUNGE**
- R28 Rapport-préavis N° 2021/38: « Participation de Lausanne à l'exposition nationale NEXPO – Demande de crédit de fonctionnement ». (CD) **DANIEL DUBAS**

- R29 Préavis N° 2021/52 - Crédits-cadres annuels 2022 - Entretien constructif de la voirie et des ouvrages, adaptation des espaces publics, renouvellement du marquage routier et des installations de régulation du trafic - Renouvellement et extension des réseaux de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux - Renouvellement et extension des réseaux des Services industriels - Entretien constructif de surfaces extérieures d'établissements scolaires - Entretien de surfaces privées communales (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (DANIEL DUBAS)**
- R30 Préavis N° 2021/50 - Crédits supplémentaires pour 2021 (2<sup>e</sup> série) (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (BEJAMIN RUDAZ)**
- R31 Rapport-préavis N° 2020/50 : Réponse à cinq postulats relatifs à la gestion de la régulation du trafic : Réponse au postulat de M. Nicola di Giulio « Fluidifier le trafic en diminuant l'impact sonore et celui des polluants » - Réponse au postulat de M. Mathieu Maillard et consorts « Moins de feux rouges pour plus de fluidité » - Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp « Étudier la possibilité de prolonger la phase verte pour les piétons » - Réponse au postulat de M. Johan Pain « Moins d'attente aux feux rouges pour les piétons pour faciliter leurs déplacements » - Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Sara Gnoni et consorts « Pour une journée des piétons dans certaines zones de la ville à intervalles réguliers » (FIM) **DANIEL DUBAS**
- R32 Rapport-préavis N° 2021/35: « Réponse au postulat de Mme Magali Crausaz Mottier et consorts – Pour la création d'un Fonds pour les établissements scolaires » (EJQ) **ERIC BETTENS**

## **D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX**

### **INITIATIVES**

- INI15 Postulat de M<sup>me</sup> Muriel Chenaux Mesnier : « Mise en oeuvre du plan climat : et les immeubles de la CPCL ? » (LEA) **DISCUSSION PREALABLE**
- INI16 Postulat de M. Vincent Brayer : « Vers des radars sonores contraignants » (FIM) **DISCUSSION PREALABLE**
- INI17 Postulat de M. Mathias Paquier et consorts : « Un laboratoire d'innovation collaborative pour créer la ville de demain » (LEA) **DISCUSSION PREALABLE**
- INI18 Postulat de M<sup>me</sup> Laura Manzoni et consorts : « Pour la reconnaissance des plus précaires, pour la solidité de notre société : favorisons l'intégration des personnes sans titre de séjour par une City Card » (SCS) **DISCUSSION PREALABLE**
- INI19 Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Aidons les jeunes à accéder au marché du travail grâce au permis de conduire » (SCS) **DISCUSSION PREALABLE**
- INI20 Postulat de M<sup>me</sup> Manon Zecca et consorts : « Pour un règlement des piscines qui ne soit ni discriminatoire ni sexiste » (SCS) **DISCUSSION PREALABLE**
- INI21 Postulat de M. Oleg Gafner et consorts : « Employeur responsable : pour un meilleur accompagnement des victimes de harcèlement sexuel et psychologique » **DISCUSSION PREALABLE**

- INI22 Postulat de M. Jean-François Cachin : « N’oublions pas la prolongation du métro m2 » **DISCUSSION PREALABLE**
- INI23 Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Piron et consorts : « Stop à la guerre des trottoirs, rendons ces espaces aux piétons » **DISCUSSION PREALABLE**
- INI24 Postulat de M. Mountazar Jaffar et consorts : « Pour un budget véritablement participatif et démocratique » **DISCUSSION PREALABLE**
- INI25 Postulat de M<sup>me</sup> Joëlle Racine et consorts : « Pour une gérance de la ville plus humaine en matière de logements » **DISCUSSION PREALABLE**
- INI26 Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « Priorisation des rénovations énergétiques de bâtiments, emprunts et calculs d’opportunité » **DISCUSSION PREALABLE**
- INI27 Postulat de M<sup>me</sup> Pauline Blanc et consorts : « Pour des poubelles publiques adaptées au tri sélectif ! » **DISCUSSION PREALABLE**

### **INTERPELLATIONS**

- INT12 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Eclaircissements sur la situation de la CPCL suite au changement du taux technique » (6<sup>e</sup>/06.11.18) [CD/24.10.19] **DISCUSSION**
- INT18 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Validons les chiffres iconoclastes du stagiaire-comptable Moscheni concernant le budget 2019 » (11<sup>e</sup>/15.01.19) [FIM/28.11.19] **DISCUSSION**
- INT19 Interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « Anne, ma sœur Anne où en sont les établissements de la ville ? » (3<sup>e</sup>/08.10.19) [LEA/05.12.19] **DISCUSSION**
- INT29 Interpellation de M<sup>me</sup> Céline Misiego et consorts : « Viol : comment les victimes sont-elles prises en charge ? » (3<sup>e</sup>/08.10.19) [SE/30.01.20] **DISCUSSION**
- INT30 Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Les SUV une plaie pour le climat et les villes... » (4<sup>e</sup>/05.11.19) [FIM/30.01.20] **DISCUSSION**
- INT34 Interpellation de M<sup>me</sup> Laura Manzoni et consorts : « Des vendredis pour le climat aux vendredis noirs pour la planète ? » (10<sup>e</sup>/ 14.01.20) [SE/26.02.20] **DISCUSSION**
- INT38 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Quelle pérennité en matière de co-financement des infrastructures sportives ? » (8<sup>e</sup>/04.12.18) [SCS/05.03.20] **DISCUSSION**
- INT39 Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Les sculptures en ville de Lausanne incarnent-elles une vision patriarcale de la société ? » (6<sup>e</sup>/06.11.18) [CD/23.04.20] **DISCUSSION**
- INT40 Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere et consorts : « Est-ce que les deniers publics réchauffent le climat ? » (13<sup>e</sup>/03.03.20) [CD/23.04.20] **DISCUSSION**
- INT57 Interpellation de M. David Raedler et consorts : « Lausanne entend-elle se profiler sur les rails d’une tarification intelligente de la mobilité ? » (10<sup>e</sup>/14.01.20) [FIM/04.06.20] **DISCUSSION**

- INT2 Interpellation de M. David Raedler et consorts : « Faudrait-il remplacer l'autoroute de la Maladière par un Boulevard Olympique ? » (12<sup>e</sup>/11.02.20) [FIM/18.06.20] **DISCUSSION**
- INT3 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Que fait-on pour garder nos policières et policiers, et les encourager ? » (13<sup>e</sup>/03.03.20) [SE/25.06.20] **DISCUSSION**
- INT8 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « L'aéroport de la Blécherette est-il une zone de non-droit ? » (17<sup>e</sup>/09.06.20) [LEA/17.09.20] **DISCUSSION**
- INT10 Interpellation de M. Xavier de Haller et consorts : « Pistes cyclables et suppression de places de parc : l'état d'urgence... et après ? » (2<sup>e</sup>/08.09.20) [FIM/24.09.20] **DISCUSSION**
- INT11 Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Quelle politique municipale pour encadrer les services de livraison de plats à domicile ? » (15<sup>e</sup>/19.05.20) [SCS/24.09.20] **DISCUSSION**
- INT16 Interpellation de M<sup>me</sup> Céline Misiego et consorts : « Payer ses poursuites devrait suffire ! » (8<sup>e</sup>/04.12.18) [FIM/19.11.20] **DISCUSSION**
- INT18 Interpellation de M. Jean-Michel Bringolf et consorts : « Le réemploi : alternative au recyclage » (7<sup>e</sup>/24.11.20) [LEA/17.12.20] **DISCUSSION**
- INT19 Interpellation de M. Pierre Conscience et consorts : « Affaire Druey : que compte faire la Municipalité pour soutenir les ancien-ne-s locataires des immeubles 22 à 30 avenue Druey à Lausanne et pour garantir la mise sur le marché locatif de logements à loyer abordable dans ces immeubles acquis par les Retraites populaires » (3<sup>e</sup>/22.09.20) [CD/LEA/14.01.21] **DISCUSSION**
- INT20 Interpellation de M<sup>me</sup> Stéphanie Mooser et consorts : « Chailly-village sud (Rosière, Riant-Val), quartier oublié ? » (3<sup>e</sup>/22.09.20) [FIM/21.01.21] **DISCUSSION**
- INT21 Interpellation de M. Vincent Rossi et consorts : « La Ville de Lausanne se positionnerait-elle pour des critères de durabilité applicables aux publicités exposées par les TL » (7<sup>e</sup>/24.11.20) [FIM/CD/11.02.21] **DISCUSSION**
- INT22 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Jeunes déferé-e-s au Tribunal des mineurs et fugues : des chiffres qui interpellent » (19<sup>e</sup>/23.06.20) [SE/11.02.21] **DISCUSSION**
- INT25 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Cas répétés d'intoxications malveillantes dans les bars lausannois, comment réagit la Municipalité ? » (1<sup>e</sup>/26.08.20) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT26 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Est-ce aux policières de se battre seules contre le harcèlement ? » (4<sup>e</sup>/06.10.2020) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT27 Interpellation de M<sup>me</sup> Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Quelle prévention et quelle action de la Police communale contre le harcèlement sexuel dans ses équipes ? » (4<sup>e</sup>/06.10.20) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT28 Interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Piron et consorts : « Harcèlement au sein de la Police de Lausanne: comment s'assurer que les victimes soient entendues ? » (4<sup>e</sup>/06.10.20) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**

- INT30 Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts : « Métamorphose « à futur » : où en sommes-nous ? » (11<sup>e</sup>/12.01.21) [CD/SCS/06.02.21] **DISCUSSION**
- INT31 Interpellation de M<sup>me</sup> Caroline Alvarez Henry et consorts : « Politique de relance de la culture lausannoise : quelle place pour les œuvres d’artistes femmes ? » (15<sup>e</sup>/09.03.21) [CD/06.05.21] **DISCUSSION**
- INT32 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Association des gaziers : pas d’argent lausannois pour des positions rétrogrades » (20<sup>e</sup>/25.05.21) [SIL/24.06.21] **DISCUSSION**
- INT33 Interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Piron : « Pourquoi un tel taux record d’absentéisme pour cause de maladie à la Ville de Lausanne ? » (19<sup>e</sup>/07.05.19) [FIM/08.07.21] **DISCUSSION**
- INT34 Interpellation de M<sup>me</sup> Christiane Schaffer et consorts : « La Ville achète une exploitation agricole à la barbe de deux agriculteurs. Que veut-elle en faire ? Un manège pour les chevaux ? » (2<sup>e</sup>/31.08.21) [CD/07.10.21] **DISCUSSION**
- INT35 Interpellation de M<sup>me</sup> Christiane Schaffer : « Déchets sur la voie publique, le littering à Lausanne » (2<sup>e</sup>/31.08.21) [FIM] **DISCUSSION**

Prochaines séances : 07.12.21 (18 h et 20 h 30), 08.12.21 (19 h 30), 14.12.21 (18 h et 20 h 30), 11.01.22 (18 h et 20 h 30), 25.01.2022 (18 h et 20 h 30), 08.02.2022 (18 h et 20 h 30), 15.02.2022 (18 h et 20 h 30), 08.03.2022 (18 h et 20 h 30), 22.03.2022 (18 h et 20 h 30), 05.04.2022 (18 h et 20 h 30), 12.04.2022 (18 h et 20 h 30), 10.05.2022 (18 h et 20 h 30), 24.05.2022 (18 h et 20 h 30), 07.06.22 (18 h), 08.06.2022 (18 h et 20 h 30), 22.06.2022 (18 h et 20 h 30), 30.08.2022 (18 h et 20 h 30), 13.09.2022 (18 h et 20 h 30), 27.09.2022 (18 h et 20 h 30), 11.10.2022 (18 h et 20 h 30), 08.11.2022 (18 h et 20 h 30), 22.11.2022 (18 h et 20 h 30), 06.12.2022 (18 h et 20 h 30), 07.12.2022 (19 h 30), 13.12.2022 (18 h et 20 h 30).

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL:

Le président : *Nicola Di Giulio*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

## **POUR MÉMOIRE**

### **I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)**

09.02.21 Rapport-préavis N° 2021/04 : Réponse à six postulats et trois pétitions relatifs au rééquilibrage du partage de l’espace public en faveur de la mobilité active – Réponse au postulat de M. Denis Corboz et consorts « De nouveaux destins pour nos places de parking » – Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Christine Goumaz et consorts « De l’espace dans nos rues pour déconfiner l’été » – Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts « Une rue Marterey 100 % piétonne » – Réponse à la pétition de M<sup>me</sup> Anne Lise Noz et consorts « Marterey pour tous » – Réponse à la pétition de M. Denis Bochatay et consorts « Pour une rue Couchirard conviviale » – Réponse à la pétition des riverains de l’avenue Marc-Dufour (par M<sup>me</sup> Annabelle Littoz-Monnet et M. Christoph Urwyler) « Pour des mesures efficaces contre les nuisances du trafic routier » – Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Rééquilibrons les emprises sur le domaine public en faveur de la mobilité active et de la convivialité » – Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Aude Billard et consorts « Aménagements routiers pour séparer mobilité

- piétonne, cycliste et automobile » – Réponse au postulat de M. Vincent Brayer et consorts « De la route à la rue » (FIM) **AUDE BILLARD**
- 23.03.21 Rapport-préavis N° 2021/12 : Réponse aux postulats de Mme Aude Billard et consorts « Changer la ville pour préserver le climat : développer le solaire sur des infrastructures du territoire communal » et de M. Arnaud Thiéry et consorts « Changer la ville pour préserver le climat : penser en réseau la fourniture de froid » (SIL) **BENJAMIN RUDAZ**
- 23.03.21 Rapport-préavis N° 2021/13 : Stratégie de requalification des espaces publics et réponse à quatre postulats relatifs au réaménagement des espaces publics - Réponse au postulat de M. Valéry Beaud « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public » - Réponse au postulat de Mme Maria Velasco « Pour une place Centrale conviviale et accueillante » - Réponse au postulat de M. Guy Gaudard et consorts « La Place de la Sallaz aux piétons » - Réponse au postulat de Mme Sarah Neumann et consorts « Femme en marche : un autre regard sur l'espace urbain » (FIM) **LOUIS DANA**
- 27.04.21 Préavis N° 2021/17 : Plan directeur communal (PDCOM) – « Lausanne 2030 » (CD)
- 31.08.21 Rapport-préavis N° 2021/37: « Etablissement d'une zone réservée communale selon l'article 46 LATC, concernant le secteur « Au château Fallot ». (CD) **BENOÎT GAILLARD**
- 11.05.21 Postulat de M. Benoît Gaillard et crts : « Robotisation de la vente et de la restauration : taxer les caisses automatiques, assurer l'égalité de traitement » (SE) **SARA SOTO**
- 11.05.21 Pétition de M<sup>me</sup> Tatiana Taillefert et consorts (196 sign.) : « Pour que les rues de Lausanne accueillent des places de parc sur un côté seulement » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS**
- 11.05.21 Pétition de M<sup>me</sup> Tatiana Taillefert et consorts (161 sign.) : « Pour la piétonisation de la place Benjamin-Constant » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS**
- 11.05.21 Pétition de M<sup>me</sup> Tatiana Taillefert et consorts (1 sign.) : « Pour la suppression de la taxe d'occupation du domaine public pour les artistes de rue » **COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS**
- 25.05.21 Rapport-préavis N° 2021/21 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron visant à demander à la Municipalité d'établir l'inventaire des missions que Lausanne doit, pour des raisons légales, exécuter ou décide, parce qu'elle les juge indispensables pour le bien de ses administrés, de se les donner (CD) **ERIC BETTENS**
- 25.05.21 Rapport-préavis N° 2021/25 : Réponse au postulat de M. Mathieu Blanc et consorts "Un plan d'action pour lutter contre la bureaucratie et la surréglementation communale" - Réponse au postulat de M. Jacques Pernet "Demande à la Municipalité d'étudier l'inclusion d'un chapitre transversal intitulé retombées économiques dans les préavis et rapport-préavis" (CD/SE/LEA) **ALIX AUBERT**
- 08.06.21 Rapport-préavis N° 2021/28 : Piscine de Bellerive et rives du lac - Réponse au postulat de M. David Raedler « Un accès libre à nos "belles rives" pour toutes et

- tous » et à la pétition de M. Bertrand Dumusc « Pétition Bellerive Lausanne lac et piscine en harmonie de mai à septembre. Ne changeons rien » (SCS) **SARA SOTO**
- 08.06.21 Pétition de l'Association AQUUBE et consorts (106 sign.) : « Pour la ré-ouverture des WC publics d'Entre-Bois à Bellevaux » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 31.08.21 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Création d'une commission permanente des communs et de l'énergie » (CD) **PHILIPPE MIAUTON**
- 31.08.21 Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Piron : « Pour le développement de plateformes MaaS coordonnées, inclusives et innovantes à Lausanne » (FIM) **SEBASTIEN KESSLER**
- 31.08.21 Postulat de M. Ilias Panhard : « Pour une utilisation accrue des 'nudges' dans l'espace public » (FIM) **AUDE BILLARD**
- 31.08.21 Pétition de Mme Tamara Embaló (1 sign.) : « Pour une meilleure protection des habitant-e-s face aux nuisances de chantiers » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 31.08.21 Rapport-préavis N° 2021/33: Politique de soutien aux activités intergénérationnelles – Réponse au postulat de M. Manuel Donzé « Créer du lien intergénérationnel à travers les cantines scolaires. (FIM) **FRANÇOISE PIRON**
- 14.09.21 Pétition de M. Pierre Frey et consorts : « Projets d'aménagement du port d'Ouchy **COMMISSION DES PÉTITIONS (SE)**
- 14.09.21 Postulat de M. Guy Gaudard : « Pour la mise à disposition de zones artisanales à Lausanne » (CD) **GUY GAUDARD**
- 14.09.21 Postulat de M. Benjamin Rudaz et consorts : « Pour une démocratie vivante, citoyenne, militante et transparente » (CD) **PHILIPPE MIAUTON**
- 14.09.21 Postulat de M<sup>me</sup> Sara Gnoni et consorts : « Biodiversité : donnons-lui des droits pour la protéger ! » (LEA) **THANH-MY TRAN-NHU**
- 28.09.21 Préavis N° 2021/40 : Crédit-cadre 2022-2026 (législature 2021-2026) pour le renouvellement et la modernisation du réseau de distribution électrique (SIL) **VINCENT VOUILLAMOZ**
- 28.09.21 Pétition du Comité de l'Association de quartier de la Clochette (M. Alassane Kane) (102 sign) : « Clochette : notre mobilité bloquée, ça suffit ! » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 28.09.21 Postulat de M. Louis Dana et consorts : « Vote dès 16 ans : Lausanne doit prendre les devants ! » (CD) **HENRI KLUNGE**
- 28.09.21 Postulat de M. Camille-Angelo Aglione et consorts : « Il faut assainir les giratoires de la Maladière, Malley et Montchoisi » (FIM) **JACQUES PERNET**
- 12.10.21 Préavis N° 2021/42 - Vidéosurveillance du stade de la Tuilière (SE) **MUSA KAMENICA**
- 09.11.21 Préavis N° 2021/45 - Renouvellement du Système d'information central de Police cantonale vaudoise, de la Police municipale de Lausanne et des autres polices communales vaudoises (SE) **NGOC HUY HO**
- 09.11.21 Préavis N° 2021/46 - Autorisation générale de plaider 2021-2026 (CD) **COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES**

- 09.11.21 Préavis N° 2021/47 - Autorisation générale de constituer des associations et des fondations ou d'y adhérer, de constituer des sociétés commerciales ou d'acquérir des participations dans ces sociétés, en application de l'article 20, lettre g du règlement du Conseil communal" (CD) **COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES**
- 09.11.21 Préavis N° 2021/48 - Fixation du plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES**
- 23.11.21 Postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Donnons un coup de gaz à la transition énergétique ! » (FIM) **ALAIN HUBLER**
- 23.11.21 Postulat de M<sup>me</sup> Céline Misiego et consorts : « Accès Internet et Télé réseau à des prix avantageux » (SIL) **ROLAND PHILIPPOZ**
- 23.11.21 Postulat de M. Yohan Ziehli et consorts : « Pour une analyse du potentiel d'amélioration de l'équipement des forces de police par l'acquisition de pistolets à impulsions électriques » (SE) **MAURANE VOUGA**
- 23.11.21 Préavis N° 2021/49 - Autorisations d'achats pour l'exercice 2022 (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES**
- 23.11.21 Préavis N° 2021/51 - Budget de fonctionnement de l'exercice 2022 - plan des investissements pour les années 2022 à 2025 (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES**
- 23.11.21 Préavis N° 2021/53 - Autorisation générale de statuer sur les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers (CD) **COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES**

## **II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ)**

- 19.09.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? » (3<sup>e</sup>/19.9.17) [SE] **DISCUSSION**
- 09.04.19 Interpellation de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Changer la ville pour préserver le climat - L'inondation du 11 juin 2018 a-t-elle laissé des traces ? » (18<sup>e</sup>/09.04.19) [SE] **DISCUSSION**
- 21.05.19 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « La ville contribue-t-elle à réduire les situations d'apatridie ? » (20<sup>e</sup>/21.05.19) [SE] **DISCUSSION**
- 03.03.20 Interpellation de M<sup>me</sup> Céline Misiego : « Les beaux labels de Lausanne, une belle affaire ? » (13<sup>e</sup>/03.03.20) [CD] **DISCUSSION**
- 19.05.20 Interpellation de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny : « Le Casino de Montbenon est-il accessible à tout le monde ? » (15<sup>e</sup>/19.05.20) [CD] **DISCUSSION**
- 23.03.21 Interpellation de M. Arnaud Thiéry et consorts : « Un an après, il est temps d'agir contre les crimes LGBTIQ-phobes ! » (15<sup>e</sup>/09.03.21) [SE] **DISCUSSION**
- 14.09.21 Interpellation de M<sup>me</sup> Christiane Schaffer : « Lausanne et la drogue – La situation s'est-elle améliorée ou péjorée ? » (2<sup>e</sup>/31.08.21) [SCS] **DISCUSSION**
- 28.09.21 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « Vers des itinéraires de manif réellement accessibles à toutes et tous ! » (3<sup>e</sup>/14.09.21) [SE] **DISCUSSION**

- 28.09.21 Interpellation de M<sup>me</sup> Aude Billard et consorts : « Patrouilleurs scolaires carrefour de Montchoisi » (3<sup>e</sup>/14.09.21) [SE] **DISCUSSION**
- 28.09.21 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Que se passe-t-il du côté de l'aéroport de la Blécherette ? » (3<sup>e</sup>/14.09.21) [LEA] **DISCUSSION**
- 12.10.21 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Verrue de Bel-Air : maintenir la pression ou passer la façade au Kärcher ? » (4<sup>e</sup>/28.09.21) [CD] **DISCUSSION**
- 09.11.21 Interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « Guettons l'heure de l'égalité au sein de l'administration communale » (5<sup>e</sup>/12.10.21) [EJQ] **DISCUSSION**
- 09.11.21 Interpellation de M<sup>me</sup> Alexandra Gerber et consorts : « Comment préserver le patrimoine naturel lausannois en attendant le Plan d'affectation communal (PACom) ? » (5<sup>e</sup>/12.10.21) [CD] **DISCUSSION**
- 09.11.21 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Suppression du droit de timbre d'émission : conséquences fiscales pour la Ville » (5<sup>e</sup>/12.10.21) [FIM] **DISCUSSION**
- 09.11.21 Interpellation de M<sup>me</sup> Olivia Fahmy et consorts : « La Ville de Lausanne est-elle prête à mener une véritable politique antiraciste ? » (5<sup>e</sup>/12.10.21) [SCS] **DISCUSSION**
- 23.11.21 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Electricité : continuer à éclairer le débat » **DISCUSSION**
- 23.11.21 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Violences en marge des manifestations sportives : la police doit s'expliquer ! » **DISCUSSION**
- 23.11.21 Interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Piron et consorts : « Deux ans sans piscine c'est trop ! » **DISCUSSION**

## Première partie

**Membres absents excusés :** Mme Eliane Aubert, Mme Marlène Bérard, M. Eric Bettens, M. Vincent Brayer, Mme Virgine Cavalli, Mme Derya Celik, Mme Anna Crole-Rees, Mme Sima Dakkus, Mme Olivia Fahmy, M. Benoît Gaillard, M. Guy Gaudard, Mme Alice Girardet, Mme Sara Gnoni, Mme Astrid Lavanderos, Mme Ariane Morin, M. Antoine Piguët, Mme Paola Richard-de Paolis, Mme Sara Soto.

**Membres absents non excusés :** Mme Isabelle Bonillo, M. Matthieu Carrel, Mme Anna Crole-Rees, M. Jean-Pascal Gendre, Mme Denise Gemesio, Mme Angèle Flora Mendy.

Membres présents 76

Membres absents excusés 18

Membres absents non excusés 6

**Effectif actuel 100**

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

---

## Communication

Séance du Conseil communal du 23 novembre 2021

Absence du syndic en début de séance

**Le président** informe de l'absence du syndic, en déplacement professionnel à l'étranger.

---

## Communication

Séance du Conseil communal du 23 novembre 2021

Absence de Mme Moeschler

**Le président** informe de l'absence de Mme Émilie Moeschler, conseillère municipale, en déplacement professionnel à l'étranger.

---

## Communication

Lettre de démission du Conseil communal de M. Daniel Dubas

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chères et chers collègues,

Par la présente, je vous annonce ma démission du Conseil communal avec effet au 31 décembre 2021. Par conséquent, je quitterai également mes fonctions de président de la Commission permanente des finances, de membre de la Commission permanente de politique régionale et de membre de la Commission consultative d'urbanisme et des transports.

Cette décision n'a pas été facile à prendre, après plus de dix ans d'engagement actif en politique locale. J'étais prêt à me consacrer entièrement à la vie politique quand la population lausannoise m'a accordé sa confiance lors du premier tour des élections à la Municipalité le 7 mars 2021. Mon parti en a décidé autrement, décision que je regrette profondément.

Mon choix est moins motivé par la surcharge de travail chronique ou par le fait que le Conseil communal a parfois de la peine à jouer pleinement son rôle de contre-pouvoir et de force de proposition. Mais je suis convaincu que pour avoir de l'impact, il faut réellement avoir du plaisir dans ce qu'on fait. Quand l'envie n'y est plus, il est temps de passer à autre chose et de laisser sa place à la relève.

Je vais sans doute continuer à me battre pour mes valeurs écologiques et sociales. Mais ce sera dans un autre cadre, pour des projets qui me tiennent à cœur, en dehors du cadre politique au sens restreint.

Mes remerciements chaleureux vont à Frédéric Tétaz, à toute l'équipe du secrétariat du Conseil communal ainsi qu'aux huissiers. Toutes ces personnes se distinguent non seulement par leur efficacité et leur disponibilité, mais également par leur très grande amabilité.

Finalement, je tiens à vous remercier toutes et tous pour les nombreux échanges très riches, la confiance que vous m'avez accordée et votre engagement en faveur de vos idéaux respectifs. Les défis pour rendre notre ville plus durable et plus vivable restent énormes, et je suis confiant que vous serez à la hauteur pour y répondre d'une façon adéquate.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Daniel Dubas*

**Le président :** – M. Dubas est entré au Conseil communal en 2014. Il a été coprésident du groupe Les Verts pendant plusieurs années. Je vous remercie pour votre engagement et je vous souhaite du plaisir dans vos engagements futurs qu'ils soient professionnels ou privés.

---

## **Communication**

Décès de la mère de M. le conseiller communal M. Xavier de Haller

**Le président :** – J'ai la tristesse de vous annoncer le décès de la maman de notre estimé collègue Xavier de Haller, survenu le 21 novembre 2021. J'invite l'assemblée à se lever pour procéder à une minute de silence.

**L'assemblée et le public se lèvent et observent une minute de silence.**

---

## **Communication –Dépôt**

Pétition de M. Robert Fürst et consorts « Café avec un policier » (18 signatures)

Lausanne, le 10.11.2021

C'est l'occasion d'échanger avec lui, sur les enjeux de sécurité : « de partager vos problèmes de tous les jours ; et, d'apprendre à mieux, le connaître. »

C'est un concept simple et facile dans son organisation et application. La police et les membres de la communauté se rencontrent dans un espace neutre et informel ; pour discuter ensemble, établir des relations et boire un café.

L'objectif clé est de supprimer les barrières tant physiques que psychologiques, entre les policiers et la population en général.

Il permet ainsi un échange créant une interaction informelle, détendue et dans une ambiance conviviale.

**Cette pétition est transmise à la Commission des pétitions.**

---

### **Communication – Dépôt**

Pétition de Mme Tatiana Taillefert et consorts « Pour la piétonisation de l'impasse des Echelettes »  
(227 signatures)

Lausanne, le 16.11.2021

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

La rue des Echelettes est parallèle à l'avenue de Beaulieu, une des artères les plus polluées de Lausanne. A cause de cette proximité, la qualité de l'air dans le quartier des Echelettes est très mauvaise. Les problèmes pulmonaires que constatent les médecins chez les personnes les plus fragiles est une réalité dans notre quartier. Un enfant domicilié à la rue du Maupas, à l'angle des Echelettes, a des graves problèmes d'asthme et ses parents doivent lui administrer du ventolin et de la cortisone. On le sait, l'asthme chez l'enfant peut entraîner des problèmes de croissance et de développement.

Notre pétition demande la suppression des places de parc dans l'impasse des Echelettes, places de parc qui génèrent beaucoup de pollution inutile. En effet pour constater si une place – surtout la dernière ! – est libre ou assez grande pour accueillir un véhicule, un.e automobiliste doit s'engager dans la ruelle. S'ensuit un bal incessant de voitures qui avancent dans l'impasse et reculent en marche arrière.

Supprimer ces quelques places, les remplacer par de la végétation et des places pour vélos nous semble pertinent tant du point de vue de la santé publique que pour la qualité de vie. Nous avons eu le bonheur d'inaugurer le 19 septembre la placette des Echelettes. Cette rue est la sœur jumelle de notre impasse. Cela fait sens esthétiquement, en plus de l'aspect humain et écologique, d'englober l'impasse des Echelettes dans le renouveau de notre quartier.

En espérant que vous répondrez favorablement à notre demande, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, nos salutations les meilleurs.

Texte de la pétition

**Le quartier des Echelettes poursuit sa mue !**

*Voici la nouvelle pétition pour la végétalisation de l'impasse entre la rue des Echelettes et la rue du Jura*

La végétalisation de l'impasse derrière les archives du Maupas permettra de combattre la pollution, le bruit des voitures, les effets du dérèglement climatique. La rue sera piétonnisée avec seulement, pour les voitures, la possibilité d'accéder au garage des archives. Cet espace neuf pourra accueillir des arbres, des arbustes, des fleurs et un parc pour les vélos.

**Cette pétition est transmise à la Commission des pétitions.**

---

## Communication – Dépôt

Pétition de M. Carmine Pirazzo et consorts « La piscine de Montchoisi doit rester ouverte pour l'été 2022 » (269 signatures)

### **Pétition adressée à la Municipalité de Lausanne pour ne pas sacrifier la saison d'été 2022 de la piscine de Montchoisi pour des travaux qui peuvent être faits en hiver**

Les habitants du quartier de Montchoisi comprennent bien la pesée d'intérêt qui doit être faite en lien avec les travaux indispensables devant être effectués à la piscine/patinoire de Montchoisi. Cependant, selon nous, signataires de cette pétition, la saison d'été devrait être préservée davantage que la saison d'hiver. Ceci est d'autant plus vrai que l'été invite à la convivialité et que cette piscine est une réelle oasis au cœur d'un si beau quartier. Nous estimons aussi que la possibilité de se rafraîchir en famille ou à titre individuel durant les mois chauds est essentiel pour le bien-être de tous les « montchoisiens », et au-delà (avec un public allant de 0-99 ans).

### **SVP DEPLACEZ LES TRAVAUX APRES L'ÉTÉ 2022 !**

**Les soussigné-e-s demandent à la Municipalité qu'elle prenne fait et cause pour préserver la saison estivale 2022 de la piscine de Montchoisi.**

Toute personne, suisse ou étrangère, résidant de n'importe quel lieu, peut signer. Les feuilles signées, même partiellement, doivent être retournées **le 31 octobre 2021, dernier délai :**

Collectif Montchoisi Estival 2022

**Cette pétition est transmise à la Commission des pétitions.**

---

## Communication

Séance du Conseil communal du mardi 23 novembre 2021 – demandes de traitement prioritaires

Lausanne, le 4 novembre 2021

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse les demandes de traitements prioritaires pour la séance du Conseil communal citée en marge :

**Préavis N° 2021/36 – LEA :** Modernisation du système d'information de la Ville de Lausanne pour la période 2022-2026 – Demande de crédit d'investissement

**Motif :** Il est urgent de moderniser le système d'information et les applications obsolètes afin notamment de garantir la sécurité.

**Préavis N° 2021/39 – SIL :** Chauffage à distance : renouvellement de l'installation de traitement de l'eau

**Motif :** L'installation de traitement de l'eau pour le chauffage à distance est vétuste et complexe à exploiter. Un remplacement rapide de cette installation essentielle pour une exploitation efficace du chauffage à distance est nécessaire.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

## Communication

Commission permanente des pétitions

Organisation du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2026

Lausanne, le 9 novembre 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Lors de sa séance du 09.11.2021, la Commission permanente des pétitions s'est constituée comme suit :

Présidente :	Mme Céline Misiego	Ensemble à Gauche
1 <sup>re</sup> vice-président :	M. Yohan Ziehli	UDC
2 <sup>e</sup> vice-présidente :	Mme Françoise Piron	PLR
Membres :	M. Mountazar JAFFAR	socialiste
	M. Yvan SALZMANN	socialiste
	M <sup>me</sup> Derya CELIK	socialiste
	M <sup>me</sup> Maurane VOUGA	Les Verts
	M <sup>me</sup> Romane BENVENUTI	Les Verts
	M. Oleg GAFFNER	Les Verts
	M <sup>me</sup> Christine GOUMAZ	socialiste
	M. Antoine PIGUET	PLR
	M <sup>me</sup> Graziella SCHALLER	Vert'libéraux
Secrétaire :	M. Frédéric TETAZ	

Conseil communal de Lausanne

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

---

## Communication

Réponse à la résolution de M. Philippe Miauton du 23 mars 2021 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Des marchés publics qui questionnent »

Lausanne, le 4 novembre 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 23 mars 2021, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Philippe Miauton « Des marchés publics qui questionnent », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

« *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité publie sa réponse à la consultation sur la révision de la loi vaudoise sur les marchés publics* ».

### **Réponse de la Municipalité**

La réponse à la consultation sur la nouvelle loi vaudoise sur les marchés publics (nLMP-VD) et le nouveau règlement d'application de la loi vaudoise sur les marchés publics (nRLMP-VD), adoptée par la Municipalité le 18 février 2021, figure en annexe à la présente communication.

A noter que, depuis le mois d'octobre 2021, les réponses de la Municipalité aux consultations, tant cantonales que fédérales, sont publiées sur le site internet de la Ville dans les actualités municipales. L'Union des Villes suisses (consultations fédérales) et l'Union des communes vaudoises (consultations cantonales) publient pour leur part leurs prises de position synthétisant celles de leurs différents membres.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

### **Communication – Dépôt**

Question de M. Henri Klunge (PLR) et consorts « Conséquence d'une assurance fusée grêle »

Lausanne, le 23 novembre 2021

La Municipalité estime le coût d'une assurance grêle trop élevé et préfère utiliser des fusées. Quelle implication cela a-t-il ?

Tous d'abord, je remercie la Municipalité pour sa réponse à ma question du 10 septembre 2021 « Devons-nous nous prémunir contre la grêle ? ».

Dans sa réponse, la Municipalité explique que le coût d'une assurance grêle est trop élevé pour ce qui est indemnisé en cas de sinistre et qu'en Lavaux, le tir de fusées permet d'éviter la grêle.

Les fusées anti-grêle sont composées d'iodure d'argent (AgI). Or, ce produit est insoluble dans l'eau et se dégrade lentement en Argent et en Iode (qui se retrouveront dans la terre et sur le raisin) par l'action du soleil. Je suis dès lors surpris que ce genre de solution rentre dans les plans biodynamiques de la Municipalité.

Notons que ce genre de fusée permet de provoquer la pluie d'un nuage avant que les grêlons ne soient trop importants, mais que pour ce faire il faut prévoir l'épisode de grêle et tirer la fusée avec justesse. La protection est donc loin d'être sûre à 100%.

Je me permets de poser les questions complémentaires suivantes et je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Conclusions :

Quel est le coût annuel de la protection grêle par fusée pour la Ville de Lausanne ?

Quelle est l'efficacité de la protection grêle par fusée ?

**Communication – Dépôt**

Postulat de Mme Muriel Chenaux Mesnier (soc.) et consorts « Pour une stratégie digitale ambitieuse, sûre et durable »

Lausanne, le 4 novembre 2021

(Signé) *Muriel Chenaux Mesnier* et 8 cosignataires

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de M. Roland Philippoz (soc) et consorts « Pour une Bourdonnette intégrée à la Ville et dans laquelle il fait bon vivre »

Lausanne, le 5 novembre 2021

(Signé) *Roland Philippoz* et 2 cosignataires

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de M. Samuel de Vargas (soc.) et consorts « Le drug checking, un outil supplémentaire en matière de réduction des risques liés à la consommation de stupéfiants »

Lausanne, le 5 novembre 2021

(Signé) *Samuel de Vargas* et 3 cosignataires

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de Mme Denise Gemesio (PLR) et consorts « Lausanne la sportive néglige la natation »

Lausanne, le 11 novembre 2021

(Signé) *Denise Gemesio* et 2 cosignataires

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de Mme Anouck Saugy (PLR) et consorts « Faisons PETer les poubelles ! »

Lausanne, le 10 novembre 2021

(Signé) *Anouck Saugy*

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de M. Valéry Beaud (Les Verts) et consorts « Pour une révision rapide de la hiérarchie du réseau routier lausannois »

Lausanne, le 12 novembre 2021

(Signé) *Valéry Beaud* et 6 cosignataires

### **Communication – Dépôt**

Postulat de Mme Olivia Fahmy (Les Verts) et consorts « Statues dans l'espace public : faire intervenir des artistes pour faire coexister les mémoires et les présences »

Lausanne, le 23 novembre 2021

(Signé) *Olivia Fahmy* et 7 cosignataires

---

### **Communication – Dépôt**

Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) et consorts « Un vade-mecum pour plus de sécurité des cyclistes »

Lausanne, le 13 novembre 2021

(Signé) *Fabrice Moscheni* et 3 cosignataires

---

### **Communication – Dépôt**

Interpellation de Mme Franziska Meinherz (EàG) et consorts : « L'espace Blécherette vs Porno Diesel : mettre 20 personnes à la rue pour greenwasher le voisinage du Stade de la Tuilière ? »

Lausanne, le 21 novembre 2021

(Signé) *Franziska Meinherz* et 4 cosignataires

**L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été refusée par le Bureau légal.**

---

### **Communication – Dépôt**

Interpellation de Mme Maimouna Mayoraz (EàG) et consorts : « Grève chez SMOOD, comment la Municipalité compte-elle intervenir ? »

Lausanne, le 22 novembre 2021

(Signé) *Maimouna Mayoraz* et 6 cosignataires

**L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal.**

---

### **Communication – Dépôt**

Interpellation de Mme Anaïs Timofte (EàG) et consorts : « Pollution de l'eau dans 6 communes raccordées au réseau d'approvisionnement lausannois : doit-on laisser couler ? »

Lausanne, le 23 novembre 2021

(Signé) *Anaïs Timofte* et 4 cosignataires

**L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été refusée par le Bureau légal.**

## Communication – Dépôt

Interpellation de M. Ilias Panchard (Les Verts) et consorts : « Fin du contrat à Isabelle-de-Montolieu, quelles solutions de relogement ? »

Lausanne, le 23 novembre 2021

(Signé) *Ilias Panchard* et 5 cosignataires

**L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal.**

---

## Interpellation de Mme Franziska Meinherz (EàG) et consorts : L'espace Blécherette vs Porno Diesel : mettre 20 personnes à la rue pour greenwasher le voisinage du Stade de la Tuilière ?

Discussion sur la procédure d'octroi d'urgence – art.68 RCCL

**Mme Franziska Meinherz (EàG) :** – J'aimerais insister sur l'urgence de mon interpellation, « L'espace Blécherette vs Porno Diesel : mettre 20 personnes à la rue pour "greenwasher" le voisinage du Stade de la Tuilière ? ». Elle traite des habitants et des habitantes qui habitent à la ferme du Châtelard. Il y a un collectif qui a été organisé, Porno Diesel. Ils habitent ici depuis cette année.

Depuis juin, le contrat de prêt à usage entre la Ville de Lausanne et le collectif n'est plus. Depuis juin, le collectif peut se faire expulser à tout moment. La situation est urgente. La raison pour laquelle le contrat n'a pas été renouvelé, c'est parce que la Municipalité prévoit de lancer un appel à projets pour un espace qui englobe la ferme du Châtelard.

Selon le calendrier de la Municipalité, cet appel à projets doit être lancé à l'automne 2021. Nous sommes en novembre. On ne sait pas quand l'appel sera lancé. Et sous quelle forme. On ne sait pas dans quelles conditions les habitants et les habitantes de la ferme peuvent contribuer à cet appel à projets et envisager un avenir dans cette ferme.

Vu le flou par rapport à la situation, il y a une vingtaine de personnes, dont plusieurs enfants, qui risquent d'être expulsées de leur logement. Et ceci, du jour au lendemain. Il fait désormais sacrément froid. C'est précaire pour ces personnes.

Elles ne savent pas du tout à quel moment elles risquent de se retrouver à la rue. Et s'il y a moyen de rester là. C'est urgent de débattre. Pour voir comment donner de la sécurité, des conditions de vie acceptables pour l'hiver à une bonne vingtaine de personnes.

La discussion est ouverte.

**Mme Anaïs Timofte (EàG) :** – Je vais parler de l'interpellation suivante.

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – Nous allons nous rallier à cette urgence. Il est intéressant d'entendre la Municipalité sur une question de gestion des locaux publics. Nous mettons en lien cela avec ce qui s'est passé avec le collectif du roseau, qui s'était retrouvé moins conciliant par rapport aux autorités, comparé à Porno Diesel.

Il y avait une solution de repli. Nous ne souhaitons pas qu'un collectif qui a été plus respectueux se retrouve péjoré par rapport à un autre collectif qui aurait été plus cavalier. Nous nous réjouissons d'entendre la Municipalité.

**M. Ilias Panchard (Les Verts) :** – Essayons de rester sur l'urgence. L'interpellatrice l'a dit : la Ville prévoit de lancer cet appel à projets. Cet appel n'est pas lancé, si je comprends

bien. Ça se passera peut-être dans quelques mois. Votre but, c'est d'accélérer ou de freiner ? Le timing a l'air de s'étaler sur des mois.

La Ville n'a jamais expulsé aucun collectif. On peut attendre un certain nombre de mois, quatre, cinq, six, jusqu'à l'été, avant le début d'un nouveau projet, l'installation d'autres personnes sur place. Il faut rester assez sérieux, partir du principe qu'une solution sera trouvée. Je suis sûr que le sujet reviendra en temps voulu, quand les choses se seront tassées. Il y a eu des discussions, au-delà de certains médias *mainstream* ou alternatifs. La situation va changer d'ici quelques mois.

**M. Valentin Christe (UDC) :** – Pourquoi une vingtaine de familles habite gratuitement dans des locaux qui appartiennent à la Ville de Lausanne depuis cette année ? Il y a des personnes qui payent un loyer, d'autres qui n'en payent pas. On se réjouit d'entendre des explications de la Municipalité. Nous allons soutenir la demande d'urgence.

**Mme Sarah Neumann (Soc.) :** – Je parle au nom du Bureau légal et du groupe socialiste. L'urgence doit être refusée. On parle d'un appel à projets qu'il est prévu de lancer. Certes votre Municipalité est efficace et diligente, mais à ce stade du processus on peut toutefois être assuré qu'il n'y aura pas de résultats avant le printemps.

Tout l'argument est basé sur le fait de mettre des familles à la rue en hiver afin de nous faire discuter en urgence. Mais ce n'est pas fondé. Je vous propose de refuser l'urgence. J'aimerais qu'on traite un tel objet tranquillement, dans des délais qui sont permis par le processus.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – J'entends quelque chose de rassurant sur le délai. Ce serait sur ce point qu'on pourrait demander des éclaircissements. Sur le site officiel de la Ville, il est dit qu'il est prévu de lancer un appel à projets en automne. Vous décrêtez que cette nouvelle qu'on reçoit de la part d'une représentante du bureau légal et d'un élu du groupe concerné...

Nous recevons cette information aujourd'hui. Les habitants et les membres de ce collectif demandent des éclaircissements. Ils souhaitent être rassurés. Cela mérite une discussion entre nous, chers collègues. La discussion doit aller au-delà du fait que ça va être traité au printemps. Autant le faire maintenant.

La discussion est close.

**Le Conseil, par 29 oui, 34 non et 7 abstentions, décide de refuser l'urgence.**

---

### **Interpellation de Mme Anaïs Timofte (EàG) et consorts : « Pollution de l'eau dans six communes raccordées au réseau d'approvisionnement lausannois : doit-on laisser couler ? »**

Discussion sur la procédure d'octroi d'urgence – art.68 RCCL

**Mme Anaïs Timofte (EàG) :** – Je souhaitais demander l'urgence. Le fait que les copies étaient distribuées en noir et blanc ne permet pas de montrer l'urgence de la situation. L'image initiale montrait une couleur de l'eau jaunâtre.

Pourquoi l'urgence est demandée ? Le problème n'est pas réglé. Pour plus de la moitié des personnes sondées, coule du robinet une eau jaunâtre, voire brunâtre, due à la dissolution de la rouille. C'est dû au raccordement récent au réseau d'eau de Lausanne. Cela pose des problèmes pour le quotidien des habitants concernés. Ils doivent acheter des bouteilles en plastique. L'eau ne peut pas être consommée telle quelle. Ils ne peuvent pas se laver avec

cette eau malodorante. Le problème n'est pas réglé. Aucune mesure d'assainissement n'a été prise.

Deuxième élément : il y a un besoin d'informations crucial pour les habitants concernés. La Ville de Lausanne par voie de communiqué informait que les prélèvements présentaient un taux de fer inférieur aux normes fédérales. Les analyses effectuées à la sortie du robinet montraient des taux de fer trois à quatre fois plus élevés que les normes fédérales.

Les mesures préconisées par la Commune de Bussigny sont de laisser couler l'eau. Il y a un besoin de clarifier la situation. Quant à un éventuel dépassement des normes dues à la dissolution de la rouille dans les canalisations.

Troisième point, la Ville de Lausanne a acquis le réseau d'eau potable de la Commune de Bussigny. Pour un montant de 3 millions. Au vu du problème avéré, la rouille présente dans un certain nombre de canalisations appelle à faire la lumière sur l'état des canalisations, que ce problème d'eau permet de rendre visible.

La discussion est close.

**Le Conseil, par 15 oui, 53 non et 4 abstentions refuse l'urgence à l'interpellation de Mme Anaïs Timofte.**

---

## Questions orales

Question

**Mme Alexandra Gerber (Les Verts) :** – J'ai une question pour Mme la municipale Florence Germond.

La Municipalité a toujours pris position contre les écrans publicitaires sur le domaine public, et s'est notamment opposée à l'installation de grandes bornes double-face présentant des images alternantes. Il s'agit, en effet, de procédés de réclame particulièrement invasifs, engendrant un fort impact visuel. En outre, de tels écrans contribuent à la pollution lumineuse et ont un impact énergétique et écologique non négligeable, aussi bien pour la phase de production que pour leur exploitation.

Imaginez donc notre surprise de découvrir, il y a quelques jours, une borne lumineuse double-face de grande taille, installée en bas du Petit-Chêne, avec des images de publicités alternantes. Il s'agit d'un emplacement particulièrement visible et fréquenté, entre le passage sous-voie de la gare et l'entrée du métro. Juste à côté se trouve la souche d'un arbre qu'on vient d'abattre pour le chantier de la gare.

Comment se fait-il que cette borne ait été autorisée ? S'agit-il d'un changement de la politique municipale en matière d'écrans publicitaires ? Et sinon, cette borne ne constitue-t-elle pas un précédent dangereux, auquel pourraient se référer des privés désireux d'installer des écrans publicitaires dans le domaine public ?

Réponse de la Municipalité

**Mme Florence Germond (Soc.):** – Vous avez raison, plusieurs demandes sont parvenues à la Municipalité concernant la pose dans l'espace public d'affichage numérique depuis de nombreuses années. La Municipalité a largement résisté à ces demandes, faites en premier lieu au Flon.

La demande d'un autre acteur publicitaire a fait l'objet d'une procédure juridique et la Municipalité a perdu pour des questions de procédure. S'en est suivie une négociation avec l'acteur privé du Flon qui a débouché sur une unique autorisation pour la pose d'un écran, sous la forme d'un test sur deux ans.

Dans ce contexte, puisqu'un acteur avait obtenu la pose d'un écran, il était nécessaire, par équité de traitement, d'offrir cette possibilité à l'autre afficheur de la ville, qui avait aussi formulé un certain nombre de prétentions, après la crise sanitaire et les différents actes de vandalisme. Là aussi, un test de deux ans a été admis par la Municipalité.

Vous avez vu que cet affichage numérique a été admis dans plusieurs villes, à tort ou à raison. La Municipalité se donne donc deux ans pour réfléchir.

#### Question

**Mme Constance Von Braun (Les Verts) :** – Ma question s'adresse à la municipale Mme Florence Germond. Est-ce que, monsieur Tétaz, vous pouvez afficher les photos ? Ma question concerne la place de l'Ours, et plus précisément l'ancienne station-service. Elle semble tomber en ruine, comme les bâches qui l'entourent qui partent en lambeaux. Il y a une autre photo où on voit mieux les bâches en lambeaux. L'esthétique de cet endroit laisse à désirer.

Je demande à la Municipalité si elle peut informer ce Conseil sur l'état d'avancée des procédures et si elle envisage dans l'intervalle de faire quelque chose pour rendre cet espace un peu moins tristounet.

#### Réponse de la Municipalité

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – La Municipalité fait tout son possible pour mettre en place des mesures qui dépendent de ses compétences, mais elle est soumise à différentes contraintes et procédures qui ne nous permettent pas d'agir à la vitesse à laquelle nous aimerions le faire. En l'occurrence, la station-service de l'hôtel de l'Ours a fait l'objet d'une demande de permis de construire qui a été refusée par la Municipalité en juillet 2020, pour des motifs d'esthétique et d'intégration.

Ce refus a fait l'objet d'une procédure juridique. Dans le cadre de cette procédure juridique, les deux parties ont jugé plus pertinent de négocier, pour faire évoluer le projet vers un projet considéré comme plus qualitatif. Ce nouveau projet a abouti.

Il consiste en un bâtiment de logements, contigu au bâtiment existant, et qui ne prévoit pas de nouvelles places de stationnement. Il devrait y avoir un accord et le permis de construire devrait être octroyé. Nous devrions ainsi pouvoir nous acheminer vers une évolution positive en 2022.

#### Question

**M. Samuel de Vargas (Soc.) :** – Les sorties scolaires font partie intégrante du parcours des enfants à l'école. Elles peuvent avoir plusieurs objectifs, comme la mise en pratique de connaissances étudiées en classe. Les écoliers et écolières peuvent s'ouvrir au monde qui les entoure et interagir avec celui-ci. Les sorties culturelles peuvent permettre à chacun et chacune de découvrir des environnements auxquels ils pourraient ne jamais avoir accès.

Nombreux sont ceux et celles qui se souviennent de certaines courses d'école, bien des années après.

Si je vous parle de cela, c'est que l'alliance Swiss Pass a annoncé que les enseignants pouvaient se procurer des cartes journalières. Actuellement, la Ville de Lausanne permet aux

enseignants d'acquérir des cartes journalières. Je constate que, pour une somme similaire, il va être possible de dépasser les frontières vaudoises et même se déplacer outre-Sarine.

Cette nouvelle permet d'élargir le spectre des possibilités et de favoriser les déplacements écologiques. Compte tenu de la nouvelle possibilité des CFF d'avoir une carte journalière de 15 francs, la Municipalité envisage-t-elle de donner l'accès aux enseignants ?

Réponse de la Municipalité

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Je remercie l'auteur de la question. Nous n'avons pas identifié cette possibilité de Swiss Pass.

Effectivement, le même montant permet d'avoir l'équivalent d'un libre parcours sur le réseau des transports publics suisses et des transports publics lausannois. Naturellement, cela pourra aussi être offert à l'ensemble des classes lausannoises en remplacement des zones 8 et 9, qui étaient imaginées précédemment respectivement par les classes primaires ou secondaires.

En ce qui concerne le nombre de courses d'écoles par année, nous sommes encore dans une période où nous attendons un bilan avant de pouvoir prendre de nouveaux engagements. Pour rappel, c'est un arrêt du Tribunal fédéral de 2018 qui proposait de considérer les sorties scolaires comme faisant partie intégrante du programme scolaire et devant donc être financées intégralement par les pouvoirs publics.

En l'occurrence, les pouvoirs publics dans le canton de Vaud pour les sorties scolaires, ce sont les communes. Ça implique une forte diminution des contributions des parents, d'une part sur des activités qui sont organisées par la Ville, pour lesquelles on a une bonne visibilité, comme les écoles à la montagne ou les sorties culturelles en ville, qui représentent un montant d'à peu près 4 millions de francs, et d'autre part des activités qui étaient auparavant organisées par des enseignants avec une visibilité qui était très faible pour la Ville, voire pour les établissements. Si bien que l'impact financier n'était pas encore clair au moment où les charges incombaient officiellement à la commune.

Entre-temps, il y a eu l'année scolaire 2019-2020, assez peu représentative des possibilités de sorties scolaires standard et l'année 2020-2021 qui ne l'était pas plus. Nous espérons que 2021-2022 se déroule avec un minimum de mesures sanitaires et permette d'avoir un bilan représentatif par rapport aux engagements financiers que cela représente pour la Ville de Lausanne.

Question

**Mme Graziella Schaller (CPV) :** – Ma question concerne les parkings pour scooters, autour de la gare en particulier. J'aimerais entendre la tolérance zéro pour les amendes sur les scooters justes à côté des places balisées, en particulier à la gare.

Je remarque que les vélos et les trottinettes sont en revanche accrochés n'importe où contre les barrières, gênent les piétons et envahissent les trottoirs. Et, bien évidemment, les vélos ne sont pas amendés, car ils n'ont pas de plaque.

Il serait utile pour les utilisateurs et les piétons que la Municipalité mette au clair les règles qu'elle applique pour les deux-roues de tous types, y compris les trottinettes, tout en respectant la loi sur la circulation routière.

J'aimerais savoir pourquoi la Municipalité pénalise à ce point, en particulier autour de la gare, les scooters qui nous sauveront plus de place pour se parquer et pourquoi elle n'indique pas sur les places en petites quantités les autres endroits où les scooters peuvent aller se

parquer, car il y a des places en dessous de la gare et il serait utile de mettre un petit panneau pour que les gens aillent se mettre au bon endroit.

Ma question est la suivante : la Municipalité pourrait-elle être indulgente par rapport aux scooters qui se parquent à côté des places balisées, en raison de l'absence de places, et indiquer des alternatives proches ?

Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Je remercie Mme Schaller pour ces questions. Il n'y a pas d'acharnement. La police doit être équitable vis-à-vis des citoyens qui respectent les règles et celles et ceux qui ne les respectent pas. Je comprends toutefois cet énervement. Un chantier comme celui de la gare ne peut pas se faire sans certaines restrictions et modifications des habitudes. C'est un événement sur lequel nous appelons à la clémence du public.

Les emplacements disponibles pour les différents scooters sont signalés aux emplacements où c'était possible et où c'est possible. Il y a notamment un certain nombre de places sur le boulevard de Grancy. Nous sommes conscients du phénomène et les différentes équipes essaient de trouver des solutions, mais il n'est malheureusement pas possible de répondre à toutes les demandes. Ce sujet continuera à être suivi tant par la police que les CFF et les différents services de la Ville.

Question

**Mme Françoise Piron (PLR)** : – Ma question orale s'adresse à Mme Germond. Elle concerne les zones piétonnes de Lausanne. Vous avez remarqué que les zones piétonnes, au centre-ville, sont connues. Notamment rue de Bourg, place de la Palud, le Petit-Chêne.

Les zones piétonnes sont connues : il y a un panneau bleu, qui représente une famille, et visiblement c'est comme cela qu'on indique des zones piétonnes à Lausanne. Depuis peu, il y a une nouvelle zone piétonne, la passerelle du Grand-Pont. On constate qu'il y a là-bas une signalisation beaucoup plus évidente.

C'est indiqué que c'est réservé aux cheminements piétons et que c'est interdit à la circulation des vélos et des trottinettes électriques. Mais il reste une confusion, car certains se disent que seuls les vélos électriques ne peuvent pas circuler là ; ça reste confus.

Est-ce que ça serait bien de mettre un panneau rouge qui indique clairement une interdiction pour les vélos ? Ou alors d'écrire carrément : « Veuillez descendre de votre vélo pour passer la passerelle ». Car ce panneau actuel prête un peu à confusion.

Réponse de la Municipalité

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – Le panneau n'a pas été pensé que pour les trottinettes électriques. L'intention est claire et correspond à la demande des personnes qui ont été consultées dans le cadre des travaux. Nous avons essayé d'être précis, autant que possible.

En l'occurrence, la circulation est interdite aux vélos. Nous verrons si cela pourra être exprimé de manière plus claire. Le français prête à confusion, je vous l'accorde.

Question

**M. Valentin Christe (UDC)** : – Je ne sais pas qui voudra bien répondre à ma question. Les observateurs attentifs de notre vie politique connaissent la préoccupation constante de l'UDC face au risque de dégradation d'affiches électorales. Dans le cadre de la campagne de votation pour le 26 novembre, nous avons récemment constaté qu'un nombre important

d'affiches recommandant le « non » à la loi COVID ont été vandalisées. Il ne s'agit pas ici d'entrer dans le fond du débat et de l'objet en cause dans cette votation, mais plutôt de s'interroger sur la bonne tenue du débat démocratique. Et de protéger la libre formation de l'opinion des citoyens. La Municipalité partage-t-elle notre constat ? Peut-elle nous rappeler les mesures prises pour faire face à ces dégradations ?

Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – J'apprécie la question de Valentin Christe. Et ceci à plusieurs niveaux.

Je rappelle que l'affichage public mérite le respect, que cela soit dans ses structures ou dans ce qui est affiché. La formation de l'opinion passe par la confrontation des idées, des paroles, des discours. Mais pas par la dégradation de biens publics ou privés.

De ce point de vue là, je constate aussi malheureusement une tendance à ce que les autocollants plastiques soient apposés pour différentes causes. C'est une pollution sur le plan matériel et visuel. Je souhaite que ces choses cessent, qu'elles ne soient pas pratiquées. Voilà qui est dit.

Question

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – Ma question s'adresse à Mme Litzistorf ou à M. Payot. Le plan pour la restauration collective de la Ville de Lausanne formule des objectifs ambitieux. 60% des produits fournis par le restant de la ville d'origine suisse. 60% d'origine régionale.

La part de bio devrait atteindre les 15%. Le Conseil communal, dans sa séance plénière en mai dernier, avait deux objectifs supplémentaires. Soutenir activement les filières de produits alimentaires garantissant une rémunération équitable. Ainsi que de tendre à l'objectif de dix journées végétariennes par mois d'ici à 2022.

La Ville vient de communiquer sur sa décision de fournir exclusivement un lait équitable. Qu'en est-il de l'atteinte des objectifs précités ? En particulier s'agissant des journées végétariennes et du bio ?

Réponse de la Municipalité

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – La restauration collective durable est une thématique dont nous nous occupons avec Mme Natacha Litzistorf. J'ai le plaisir de répondre au nom des deux.

La restauration collective durable concerne 34 cuisines de production, avec un public qui va de 4 mois à 78 ans. Il y a aussi un restaurant ouvert au public dans l'ensemble de la production. Il est marqué avec une restauration collective durable, avec une première étape, qui a été développée à partir de 2014, et une deuxième étape, qui est le préavis dont parle M. Dupuis.

Les objectifs étaient d'avoir des achats labellisés avec 30% d'achats labellisés. Cet objectif a été augmenté à 60% dans la nouvelle version du préavis 2019. En spécifiant que les achats bio visaient un objectif de 15%. L'ensemble des objectifs vise à être atteint en l'espace de trois ans. Le début de cet objectif a été entamé cette année. Pour toute une série de restaurants, l'année 2020 n'a pas été représentative.

Par rapport à l'objectif de labellisation, nous atteignons 42% de produits labellisés. Par rapport au bio, 5,92%. C'est une augmentation de 50% à peu près par rapport au chiffre précédent. Par rapport aux achats de proximité, l'objectif initial était à 60%. Nous atteignons 41,3%. Et plus de 50% pour les achats suisses.

En ce qui concerne l'objectif de la journée végétarienne fixée par le Conseil communal à 10 par mois, il est très largement atteint avec à peu près 90% d'application. En ce qui concerne l'achat du lait équitable, depuis janvier 2020, il est aussi appliqué de manière quasi complète.

Les nouveaux objectifs fixés évoluent positivement. Cela n'empêche pas de rester attentifs à l'ensemble du projet. Pour atteindre les objectifs dans l'espace des trois années prévues. Il s'agit pour nous de pouvoir développer une meilleure méthodologie pour les cuisines en gestion directe.

Pour tous les contrats de gestion concédés, nous avons des repas livrés et nous souhaitons intégrer la restauration collective durable quand les contrats sont renouvelés. Nous suivrons cela régulièrement. Depuis, le développement de filières d'approvisionnement local, durable et particulièrement bio.

C'est un des enjeux importants. Les filières d'approvisionnement sur le bio sont relativement limitées par rapport aux besoins des restaurateurs qui sont variables selon les cuisines. Ils vont de 100 à 800 repas par jour.

C'est aussi l'enjeu le plus important. Cela permet d'avoir des repas exemplaires au sein des lieux de restauration collective. L'idée, c'est de développer un réseau qui puisse bénéficier à l'ensemble de la restauration collective dans le Canton de Vaud.

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – Merci pour cette réponse étendue. Théoriquement, le plan sur la restauration collective durable devrait couvrir ce Conseil. Nous offrons une restauration collective. Ça n'est pas vraiment le cas. Nous n'avons pas dix journées par mois de plats végétariens. C'est avec regret que je fais ce constat. Cela devrait s'appliquer à nous également. C'est un message au Bureau, bien sûr.

#### Question

**M. Yohan Ziehli (UDC) :** – Ma question s'adresse à Florence Germond. Dans le rapport que nous allons traiter tout à l'heure, la Municipalité affirme que l'apport modal du vélo est de 5 à 6%. Ces chiffres correspondent aux chiffres de l'Observatoire de la mobilité.

Les mesures sont effectuées en été, par beau temps, dans l'après-midi, avant d'être extrapolées au reste de l'année.

De quelle manière ces mesures sont-elles extrapolées afin de tenir compte de l'utilisation moindre du vélo en cas de mauvais temps ou pendant la nuit ?

#### Réponse de la Municipalité

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Pour être plus précise, les comptages officiels sont quinquennaux. Ils n'ont pas pu être effectués en 2020 à cause du Covid-19. La part modale, selon le dernier comptage de 2015, se monte à 2%. Nous avons installé des compteurs à plusieurs endroits de la ville. Vous êtes en possession de la liste détaillée.

Les comptages se font selon une méthodologie similaire dans l'année. Je n'ai pas la réponse exacte à l'instant. Ils se font de façon méthodologique au même moment.

Les chiffres présentés durant la séance de commission, dont nous reparlerons tout à l'heure, ne sont pas des chiffres officiels, mais des chiffres issus de ces compteurs. Nous avons pour objectif d'atteindre un report modal de 15%. Si nous sommes en dessous, il faudra procéder à d'autres aménagements pour atteindre notre objectif.

#### Question

**M. Xavier de Haller (PLR) :** – Ma question s’adresse à la personne qui s’occupe des sports. Elle est absente. Elle a une suppléante. La Vaudoise Aréna est multimodale, pluridisciplinaire. C’est une magnifique réussite architecturale. Un certain nombre de défauts de fabrication demeure.

Nous avons tous lu dans la presse locale les éventuels problèmes. Il y a un certain flou qui règne autour. Brisons la glace.

Assez récemment, le 7 novembre, il y a eu la fête de la glace. Une journée portes ouvertes. Les enfants pouvaient s’initier à des sports de glace. A cette occasion, un boulon est tombé du toit sur la glace alors qu’il y avait des enfants.

L’Aréna a été fermée vingt-quatre heures afin de s’assurer que d’autres boulons ne tombent pas de l’aération, des gaines qui réchauffent l’ambiance glaciale. Ma question est la suivante. La sécurité des usagères et des usagers, quelle que soit la pratique de sport et l’âge, est-elle assurée ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Je réponds en tant que suppléant de ma collègue, Mme Émilie Moeschler. Des vérifications ont été faites de manière à garantir la sécurité des usagers. Une réponse plus complète vous sera bientôt transmise.

---

### **Modernisation du système d’information de la Ville de Lausanne pour la période 2022-2026** **Demande de crédit d’investissement**

Préavis N° 2021/36 du 1<sup>er</sup> juillet 2021

Culture et développement urbain, Logement, environnements

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

#### Discussion

**Mme Diane Wild (PLR), rapportrice :** – Je n’ai pas de modification à apporter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

**Mme Denise Gemesio (PLR) :** – En tant que chef spécialisé dans ce genre de thématique, je tiens à féliciter ce qui a été fait. A la Commune, chaque service fait ses affaires de son côté. Nous ne sommes pas conscients de qui utilise des programmes informatiques. Nous avons une synthèse qui, je l’espère, est complète. Si la Commune était une entreprise privée, je ne sais pas à quel point nous pourrions lui faire confiance.

Les programmes sont désuets. Je tiens à marquer mon grand étonnement quant au budget dérisoire proposé. Il me semble urgent et fondamental de nous inquiéter de la protection des données, de l’actualisation des différents programmes utilisés au sein de la Commune. Il ne faudra pas réagir trop tard, il faut investir dans la prévention. Je suis au courant des coûts de par mon métier. Il faut une configuration sans langage de programmation. Je peux vous assurer que le budget que nous votons aujourd’hui est très loin d’être suffisant.

Nous ne pouvons pas nous permettre de devoir rattraper les retards constamment. Les budgets sont insuffisants. Un jour, quelqu’un visera au bon endroit, et il sera trop tard pour

réagir. En attendant que la Municipalité agisse sur cette vulnérabilité, le groupe PLR accepte le préavis, bien qu'il ne soit pas encore proche de la réalité.

**Mme Maurane Vouga (Les Verts) :** – Je rejoins l'avis de ma collègue sur de nombreux points. Le préavis est de qualité, il est clair et détaillé, il encourage à lutter contre l'obsolescence de notre système informatique. Il tient compte de la modernisation, du risque de la fracture numérique. Un préavis riche et bien documenté.

Grâce au crédit d'investissement accepté en mai 2019, le système d'information de la Ville a creusé une partie du retard sur la modernisation de la solution. Cela a permis de rénover 30% des solutions obsolètes. Malgré cela, il y a du retard. Il y a une grande crainte par rapport aux applications inconnues qui traînent dans les différents services. Il est primordial de lutter contre l'obsolescence. Premièrement, la modernisation des solutions permet de réduire la consommation d'énergie. Le numérique peut être porteur d'alternative pour réduire les émissions. L'utilisation de solutions devenues obsolètes nécessite des systèmes d'exploitation anciens qui consomment trop d'énergie. La création de formulaires en ligne permet de remplacer les formulaires en papier.

Cela génère une simplification du processus de traitement. Cela contribue à améliorer la cybersécurité de la Ville. Les villes vaudoises sont trop souvent vulnérables aux attaques informatiques. Il est essentiel de mettre des moyens pour que Lausanne ne soit pas victime des hackers.

Le personnel est sous-doté. Chaque employé gère dix fois plus de solutions que les autres employés du Canton. Imaginez la difficulté de la situation. Notre groupe soutient le préavis. Nous avons ajouté un postulat pour améliorer la sécurité.

**Mme Varuna Mossier (Soc.)** – Ce préavis sollicite un crédit d'investissement de 2,5 millions de francs pour poursuivre le remplacement de solutions informatiques qui sont obsolètes. Nous visons à intégrer de nouvelles solutions informatiques dans le but de le moderniser. Au vu de l'obsolescence inhérente aux solutions informatiques, cet investissement est nécessaire et indispensable pour faire face aux potentielles attaques malveillantes. Et pour continuer de répondre aux besoins de la population lausannoise, le groupe socialiste votera en faveur du préavis.

**M. Mathias Paquier (V'L)** : – Je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit. Notre groupe soutiendra cet objet. On nous a présenté une situation inquiétante. Avec un certain nombre de logiciels jugés obsolètes. Ils ne font pas partie des logiciels qui seront remplacés. Nous étions proches des 4 millions plutôt que 2, 5 millions. Nous avons déposé un postulat pour que la Municipalité réagisse.

**M. Fabrice Moscheni (UDC)** : – L'UDC accepte le préavis avec les mêmes remarques énoncées jusqu'à maintenant. Ce préavis est une logique de réaction, pas de proactivité. Cela permettrait d'avoir une vue un peu plus intéressante en termes de services, et en termes de sécurité. Ce préavis est le service minimum par rapport aux défis de la numérisation auxquels la Ville se confronte.

Sur un plan stratégique, on peut se demander si une collaboration avec le Canton devrait être analysée dans les détails. Il y a un paragraphe intéressant dans le préavis. Il est montré que le canton a les mêmes problématiques. Un plan directeur similaire.

Face à ces problématiques, on pourrait se demander si une collaboration un peu plus tenue avec le Canton ne ferait pas sens pour le bien des finances et de la sécurité des données. Néanmoins, nous acceptons ce préavis en attendant avec impatience une réponse au postulat

déposé par M. Mathias Paquier. Une stratégie numérique est nécessaire pour la Ville de Lausanne.

**Mme Denise Gemesio (PLR) :** – Une collaboration est faite entre le Canton et la Commune. Le souci mis en lumière, le problème qu'on peut vérifier, c'est un budget pas assez élevé. Et puis, on va préférer un programme moins cher qui n'est pas de bonne qualité plutôt qu'un programme de bonne qualité qui permettrait de nous protéger. Il serait un peu plus coûteux. Il y a un intérêt à se dire qu'on devrait augmenter le budget. C'est une réflexion à tenir sur la législature à venir.

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Je vous remercie pour les propos tenus. Nous partageons la même vision. Sur les défis à relever, aussi. Il ne faut pas d'ambiguïté. Certaines déclarations pourraient laisser croire le contraire aux citoyens: ce préavis couvre seulement une partie des enjeux. On parle de sécurité, de protection des données, de lutte contre l'obsolescence, de data.

Ce n'est pas qu'avec cet objet, qu'avec ce budget, que nous allons relever les défis. Nous allons avoir une stratégie numérique. C'est dans ce cadre que nous aurons un spectre plus large. Et des budgets complémentaires. C'est en parlant des données que nous allons pouvoir aller plus loin, plus fort sur ces enjeux.

Nous ne sommes pas forcément en réaction, mais plutôt en proactivité. Il y a une quinzaine d'années, je le reconnais, les enjeux informatiques n'étaient pas perçus comme stratégiques par le monde politique. Les malheurs qui arrivent du côté de Montreux notamment peuvent nous arriver. Cela permet d'avoir des déclencheurs, des stimuli plus forts. Je me réjouis d'avoir des soutiens plus forts pour faire face à ces problématiques. Il y a un dernier point à évoquer : la collaboration avec le Canton.

Elle est fructueuse à différents niveaux, et avec différentes parties, sur ces enjeux à relever. Ce n'est pas seulement avec des institutions publiques que nous souhaitons forcer la collaboration. Mais aussi avec des entités privées. Nous verrons ce que cela signifie dans des thématiques plus pointues sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Il y a une commission informatique, qui devrait être un lien entre la Municipalité et le Conseil communal. Aujourd'hui, c'est devenu une commission importante. Vous avez des nouvelles sur son activité ? Sera-t-elle bientôt convoquée ? Quel est le calendrier par rapport à cette commission ?

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Cette commission consultative informatique que nous avons mise sur pied va bientôt se réunir avec l'objectif principal de discuter de cette stratégie numérique.

La discussion est close.

**Mme Diane Wild (PLR), rapportrice :** – Les quatre conclusions ont été votées en bloc et approuvées à l'unanimité.

**Le Conseil, par 67 oui, 0 non et 2 abstentions, approuve les conclusions de la commission.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le Préavis N° 2021/36 de la Municipalité, du 1er juillet 2021;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'adopter le projet de modernisation du système d'information de la Ville de Lausanne pour la période 2022-2026 ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'500'000.- destiné à la gestion des projets, au développement ou à l'acquisition des solutions, ainsi qu'à leur adoption par les utilisateurs ;
3. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 2 par le budget du Service d'organisation et d'informatique, rubrique no 4910.331 ;
4. de faire figurer sous la rubrique no 4910.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2.

---

### **Chauffage à distance : renouvellement de l'installation de traitement de l'eau**

Préavis N° 2021/39 du 12 août 2021

Services industriels

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

Discussion

**M. Alain Hubler (EàG), rapporteur :** – Je n'ai pas de modification à apporter à mon rapport. Je tiens à vous lire un vœu voté par la commission – il ne sera pas voté par le Conseil : « le Conseil communal demande que la Municipalité réduise avec diligence les pertes d'eau du réseau de chauffage à distance ».

J'aimerais donner la position du groupe Ensemble à Gauche. Nous nous félicitons de ce changement de système de purification d'eau. L'ancien système utilisait des milliers de litres de soude caustique et d'acide chlorhydrique. Lorsqu'ils se déversent, en cas d'accident, c'est toxique et dangereux pour les travailleurs, ainsi que pour l'environnement. Le système retenu utilise du sel de cuisine. C'est un excellent système de fixation. Notre groupe votera à l'unanimité ce préavis.

La discussion est ouverte.

**Mme Angèle Flora Mendy (Soc.) :** – Je prends la parole au nom du Parti socialiste. Le travail a été bien présenté par la Municipalité lors de la rencontre de la commission chargée de l'examiner le 15 octobre. Après audition des membres de la Municipalité sur le préavis et après avoir obtenu des réponses sur les questions des commissaires, le Parti socialiste arrive aux conclusions suivantes.

Du point de vue financier, il s'avère que les coûts d'exploitation de la nouvelle installation n'auront pas d'incidence sur le budget de fonctionnement puisqu'ils sont du même ordre que le système de chauffage actuel. La nouvelle installation que propose de faire la Municipalité donnera des rendements et des garanties de sécurité satisfaisants à long terme.

Les dépôts de calcaire et la corrosion des conduites, due au chauffage ou à autre chose, et qui a fait l'objet d'interpellation urgente, sont malheureusement des problèmes récurrents qu'il faut résoudre pour résoudre les problèmes de déficit public.

La sécurité et la santé des collaborateurs et des collaboratrices seront effectivement améliorées puisque l'utilisation de la soude caustique et de l'acide chlorhydrique, des substances très dangereuses, sera abandonnée, remplacée par la solution de saumure.

Le projet propose aussi un processus d'élimination des sels utilisés par la nouvelle installation. La nouvelle installation prend aussi en compte les besoins d'avenir concernant les préoccupations environnementales avec le changement climatique. Du moment où il s'agit d'une nouvelle installation, la Municipalité a aussi donné des assurances sur la continuité des services publics.

Nous avons enfin reçu des détails précis sur les aspects scientifiques et techniques, notamment sur la réduction du CO<sub>2</sub>, l'adoucissement de l'eau de la ville et sur les alternatives prises. Le Parti socialiste accepte donc sans réserve ce préavis et vous incite à faire de même.

**Mme Angélique Chatton (Les Verts) :** – Pour Les Verts, la situation est claire. Le chauffage à distance a un rôle important et son entretien est primordial. Le processus de déminéralisation de l'eau, l'installation arrive en fin de vie. La Municipalité en profite pour la remplacer par une technique plus sécurisée, qui n'utilise pas de produits chimiques.

Le groupe des Verts propose donc d'accepter ce préavis et souhaite insister sur l'importance de limiter les pertes en eau liées aux fuites sur le réseau et a formulé en commission le vœu que la Municipalité prenne les mesures nécessaires pour les limiter au maximum.

**M. Olivier Marmy (PLR) :** – Je porte la position du groupe PLR. Le réseau de chauffage doit faire partie des possibilités de chauffage en ville. Qui dit eau chaude dit dépôts calcaires. La Municipalité nous propose un procédé pauvre en produits chimiques et efficace pour déminéraliser l'eau du chauffage à distance, et donc prolonger la durée de l'installation.

En ce qui concerne le vœu émis par la commission, il faut analyser les pertes, mais ne pas empêcher l'extension du chauffage à distance permettant la carbonisation du mix lausannois, qui paraît prioritaire même par rapport à une perte d'eau. Ça permettra aussi de préserver la tuyauterie : moins de particules en suspension permettant moins d'usures. Le groupe PLR va accepter le préavis et vous encourage à faire de même.

**M. Xavier Company, municipal, Services industriels :** – Je vous remercie pour le soutien exprimé à ce préavis, qui semble technique et anecdotique, mais qui est essentiel au bon fonctionnement d'un des outils principaux pour le Plan climat au sein des Services industriels.

Après vingt-huit ans de bons et loyaux services de l'installation actuelle, le système de filtration de l'eau, indispensable au fonctionnement du chauffage à distance, doit être renouvelé et il pourra l'être en parallèle au maintien du service public.

Mais ce n'est pas seulement un échange un pour un. C'est aussi une expression et une preuve de la volonté d'amélioration continue des Services industriels pour plus de durabilité et plus de sécurité pour les collaboratrices et collaborateurs. Plutôt que d'utiliser de la soude et de l'acide chlorhydrique, nous nous orientons vers un système d'osmose inverse, beaucoup plus écologique et respectueux des personnes, des choses, et des risques. Il permet d'atteindre les mêmes objectifs, et d'arriver au bon fonctionnement du chauffage à distance.

Finalement, et ça a été relevé par certaines des interventions ce soir, l'attention des SIL est portée sur la diminution des pertes et je rejoins les membres de la commission sur l'importance de continuer à trouver des solutions pour limiter ces pertes, propres à tout réseau, mais que l'on doit minimiser. Je vous remercie pour le soutien exprimé et me réjouis d'aller de l'avant dans ce projet.

La discussion est close.

**M. Alain Hubler (EàG), rapporteur** : – Il y avait deux conclusions que nous avons décidé de voter de manière groupée. Elles ont été acceptées à l'unanimité.

**Le Conseil, par 70 oui, 0 non et 1 abstention, approuve les conclusions de la commission.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2021/39 de la Municipalité, du 12 août 2021 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 800'000.-, y compris frais de personnel interne et intérêts intercalaires, pour le remplacement de l'installation de traitement de l'eau du chauffage à distance sur le site de Pierre-de-Plan ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à ce crédit sur les rubriques 322, respectivement 331 du Service production des Services industriels.

---

**Pétition de l'Association Transports et Environnement (ATE) et Pro Vélo (4256 sign.) : « Oui à une agglomération lausannoise vivante et cyclable »**

Rapport

Présidence : Mme Sara Soto

Membres présents : M. Quentin Beausire ; Mme Anne Berguerand (jusqu'à 17h30) ; M. Georges-André Clerc ; M. Xavier de Haller (jusqu'à 17h30) ; M. Gianfranco Gazzola ; Mme Christine Goumaz (depuis 17h40) ; Mme Anita Messere ; Mme Paola Richard de Paolis ; Mme Françoise Piron ; Mme Graziella Schaller

Membres excusés : Marlène Voutat

Secrétaire : Frédéric Tétaz

La séance a lieu dans la salle du Conseil communal

Début et fin de la séance : 16h-19h20

Municipale concernée : Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité.

M. Patrick Etournaud, chef du service Route et Mobilité

Pétitionnaires : Monsieur Julien Meillard, co-président Pro-Vélo

Monsieur David Raedler, ATE

Rapportrice : Mme Françoise Piron

Il est procédé à l'audition du pétitionnaire, en présence de Mme la Municipale.

**La présidente** explique le déroulement de la séance au pétitionnaire.

**Un des pétitionnaires** précise que la pétition a été déposée par l'ATE et Pro Vélo. Les associations ont été satisfaites de voir des aménagements faits dans le cadre des mesures sanitaires. La pétition est déposée pour soutenir la Municipalité aux mesures prises.

**Un commissaire** explique que les aménagements temporaires permis par le Canton ont vu un accroissement de l'utilisation du vélo et l'accroissement de la sécurité pour les piétons. La meilleure répartition des utilisateurs de la route a pour effet une meilleure sécurité aussi pour les conductrices et conducteurs de bus ou de voitures. Les aménagements sécurisés ont un effet d'usage qui permet d'accroître le report modal puisque plus de personnes sont incitées à utiliser le vélo comme mode de déplacement. La pétition vise à soutenir aussi les aménagements faits pour l'installation des nouvelles terrasses. Les pétitionnaires pensent que ces aménagements ont aussi un effet positif sur le commerce démontré par 4 études dont les liens sont dans la pétition.

**Une commissaire** demande comment les signatures ont été récoltées. Il lui est répondu qu'elles ont été récoltées par le biais d'internet. Elle demande si les pétitionnaires ont eu des contacts avec les responsables du Canton pour expliquer les raisons de ce qui lui semble être des largesses obtenues par Lausanne pour certains aménagements.

**Les pétitionnaires** expliquent qu'ils ont rencontré la conseillère d'Etat mais n'ont pas d'explication à donner.

**Un commissaire** demande combien de personnes habitant Lausanne ont signé la pétition. Il demande si les pétitionnaires ont conscience qu'il faut des vélos adaptés pour les seniors. Il souhaiterait avoir des statistiques des utilisateurs de vélos par tranche d'âge. Il demande s'il est envisagé de chauffer pistes cyclable en hiver.

**Une commissaire** demande des précisions quant aux aménagements visés par les pétitionnaires.

**Un des pétitionnaires** explique que la pétition vise tous les aménagements qui augmentent la sécurité. Ce n'est pas que le marquage au sol, mais aussi ceux qui permettent de ralentir la vitesse. Il souligne que d'avoir des aménagements clairs permettent à tous les utilisateurs de savoir comment se comporter. Par exemple, il estime qu'il ne faut plus que les cyclistes puissent aller sur les trottoirs. Les pétitionnaires ne veulent pas de zones mixtes.

**Le second pétitionnaire** ajoute que concernant le soutien de l'achat des vélos pour les seniors, la politique de la Ville pour le soutien de l'achat de vélos électriques va dans la bonne direction.

**Un commissaire** demande comment mieux communiquer auprès des commerçants et habitants. **Une conseillère explique** que l'augmentation du nombre de vélos désécurise les piétons. Il faut donc respecter les règles. Elle demande quel pourcentage de la population lausannoise serait prêt à faire du vélo si la sécurité était améliorée.

**Un commissaire** explique que les subventions aident les personnes riches, mais qu'un ménage avec deux enfants et gagnant 5000 francs par mois ne peut se permettre l'achat de vélos pour toute la famille. Il demande si les pétitionnaires estiment qu'une personne de 70 ans peut faire du vélo.

**Un des pétitionnaires** rappelle que les statistiques sont disponibles sur le site internet de l'association. Les parts modales ont doublé à Lausanne. Les autres villes, comme Genève, ont une part modale de 10 à 15%, mais aux Pays-Bas, la proportion est de 30%. A propos de la question sur la communication, il note qu'il faut expliquer un aménagement par un

panneau pour dire ce qui va se passer dorénavant. Il rajoute qu'il est important de lutter contre la dissonance cognitive appuyée par la publicité pour l'achat de véhicule.

**Le second pétitionnaire** fait référence au Professeur Patrick Rerat qui a sorti une étude<sup>1</sup> des parts modales du vélo en Suisse. Zürich a 17% de part modale pour le vélo. Winterthur a 25%. Pour la communication, il cite l'exemple de l'ATE qui a fait une distribution de prospectus à Neuchâtel pour expliquer comment se déplacer autrement. Il note qu'à Neuchâtel toujours plus de 80% des clients des commerçants ne viennent pas en voiture. Les clients achètent moins, mais viennent plus souvent.

**Une commissaire** demande pourquoi Lausanne n'a que 2% de part modale dédiée au vélo, alors que Zürich est à 17%.

**Un des pétitionnaires** fait à nouveau référence au Professeur Rerat qui dans son étude démontre que la déclivité explique une partie de cette différence - que le vélo électrique peut contribuer à réduire – mais que cela vient aussi des habitudes différentes. Il relève aussi que pour favoriser l'utilisation du vélo il faut agrandir le cercle de desserte du vélo.

#### Questions aux pétitionnaires :

La parole n'est pas demandée

**La présidente** prend congé des pétitionnaires en les remerciant.

#### Audition de la Municipale sans la présence des pétitionnaires

**Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité** répond que la part modale à Lausanne est de 5%. Le dernier comptage date de 2015. Un nouveau comptage en 2020 a été reporté.

**Une commissaire** rappelle que la Municipalité travaille déjà dans le sens des pétitionnaires et estime qu'un renvoi pour étude est communication pourrait être suffisant.

**Une autre commissaire** abonde dans le même sens.

**Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité** dit que le programme de la Municipalité actuelle est connu et que la nouvelle municipalité définira son programme de législation.

**La présidente** prend congé de la Municipale en la remerciant.

#### Délibération de la commission

**Un commissaire** estime qu'il faut la renvoyer pour étude et communication parce que la Municipalité fait déjà ce qui est attendu par les pétitionnaires.

**Une commissaire** explique que les médias ont peu parlé des pétitions traitées ce soir et ont tendance à évoquer de manière positive ce que fait la municipale en charge de Finances et Mobilité. Elle estime qu'il faut renvoyer la pétition pour étude et rapport-préavis.

**Deux autres commissaires** proposent un renvoi pour étude et communication.

**Un commissaire** plaide également pour un renvoi pour rapport-préavis

#### Discussion

**Mme Françoise Piron (PLR), rapportrice :** – Je n'ai pas de modification à apporter à mon rapport.

---

<sup>1</sup> <https://www.alphil.com/freedownload.php?sku=978-2-889302-28-4>

La discussion est ouverte.

**M. Yvan Salzmann (Soc.)** : – Cette pétition est essentiellement une pétition de soutien aux mesures d'aménagement prises par la Municipalité en faveur du vélo. La Municipalité travaillant déjà pleinement dans le sens des vœux des pétitionnaires, la majorité de la commission a estimé qu'un renvoi pour étude et communication sera suffisant. Le groupe socialiste vous propose de suivre l'avis de la commission.

**Mme Anne Berguerand (Les Verts)** : – La Municipalité prévoit des mesures qui vont dans le sens des pétitionnaires.

On le voit par exemple dans le rapport-préavis 2020/05 en réponse à cinq postulats relatifs à la mobilité douce et aux TP, ainsi que dans le Plan directeur communal « Lausanne 2030 »

Il en ressort que la Municipalité veut promouvoir et prioriser le vélo tout en protégeant les piétons, et qu'elle désire améliorer les conditions de circulation pour les cyclistes, y compris sur les routes pénétrantes, par une valorisation du réseau existant et la création de nouvelles liaisons, adaptées aux déclivités. Cela répond aux soucis des pétitionnaires.

Notons en passant que cela répond aussi à la préoccupation exprimée dans un postulat récent, de laisser les trottoirs aux piétons ; en effet, le meilleur moyen d'arriver à ce résultat consiste à créer sur les routes une infrastructure digne de ce nom pour les cyclistes.

Il ne paraît donc pas nécessaire de demander un rapport-préavis sur la pétition de l'ATE et de Pro Vélo.

En revanche, il serait intéressant d'avoir un bref retour de la Municipalité sur quelques questions soulevées par la pétition et évoquées dans le rapport puisque, selon les statistiques du BPA, 86% des accidents dont ils sont victimes sont aujourd'hui causés par des voitures et seulement 9% par des vélos.

Les solutions prévues par la Municipalité dans le sens de la pétition de l'ATE et de Pro Vélo ne constituent donc qu'un début de mesures qui doivent être plus ambitieuses, comme il est dit dans le rapport de la commission, comme l'évolution de la part modale du vélo, l'impact du développement de la mobilité douce sur le commerce, ou encore le soutien à l'achat de vélos.

Pour toutes ces raisons, le groupe des Vert·e·s se rallie à la décision de la majorité des membres de la Commission des pétitions de renvoyer cette pétition à la Municipalité, pour étude et communication.

Nous nous permettons toutefois de souligner la nécessité urgente de ces mesures, qui ne constituent qu'un début pour atteindre les objectifs du plan climat, à savoir notamment porter la part modale du vélo à 15% d'ici 2030.

Comme l'indique le plan climat, il ne s'agira donc pas seulement de promouvoir le vélo et d'améliorer les conditions de circulation pour les cyclistes, mais bien plus de repenser toute l'infrastructure routière en fonction de la mobilité douce et non plus de la voiture.

Soulignons que cela profitera évidemment aux piétons, puisque, selon les statistiques du BPA, 86% des accidents dont ils sont victimes sont aujourd'hui causés par des voitures et seulement 9% par des vélos.

Les solutions prévues par la Municipalité dans le sens de la pétition de l'ATE et de Pro Vélo ne constituent donc qu'un début de mesures qui doivent être plus ambitieuses.

**Mme Graziella Schaller (CPV)** : – Beaucoup de choses ont été dites. Cette pétition, qui a été déposée en décembre 2020, venait en effet encourager des actes de la Municipalité et

soutenait leur pérennisation dans la ville de Lausanne. En effet, la Municipalité avait déjà entamé une bonne partie des choses soutenues par cette pétition.

Comme il a été dit, nous invitons à soutenir l'étude et la communication et à continuer à soutenir les aménagements mis en place pour les cyclistes.

**M. Yohan Ziehli (UDC) :** – Je ne vais pas répéter une nouvelle fois que la pétition comporte des mesures déjà prises ou qui vont être prises, étant donné que la politique qui consiste à remplacer les infrastructures utilisées par des automobilistes par des infrastructures peu utilisées par les cyclistes continue. En conclusion, nous vous invitons à suivre les conclusions proposées par la commission.

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – Nous allons nous porter en faux. La pétition déposée par ATE rejoint un des soucis du PLR sur le développement des pistes cyclables qui était le manque de prévisibilité et l'usage des procédures relativement cavalières à construire. Nous pensons qu'avoir un rapport-préavis une fois pour expliquer définitivement ces procédures et l'avenir, et donner un peu de prévisibilité dans le développement des infrastructures pour vélo serait une bonne chose. Nous soutenons le renvoi de la pétition à la Municipalité pour rapport-préavis.

La discussion est close.

**Mme Françoise Piron (PLR), rapportrice :** – La commission propose de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication par 6 voix, contre 3 voix pour étude et rapport-préavis.

**Par 44 non, 23 oui, 2 abstentions, la pétition est renvoyée à la Municipalité pour étude et communication.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu la pétition de l'ATE Association transports et environnement - Section Vaud et PRO VELO Lausanne (4256 signatures) : « Oui à une agglomération lausannoise vivante et cyclable » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73, litt. b) du Règlement du Conseil communal.

---

#### **Pétition de M. Michel Curchod (1614 sign.) : « Benjamin-Constant - pétition adressée à la direction du Service des Routes et de la Mobilité »**

Rapport

Présidence : Mme Sara Soto

Membres présents : M. Quentin Beausire ; Mme Anne Berguerand (jusqu'à 17h30) ; M. Georges-André Clerc ; M. Xavier de Haller (jusqu'à 17h30) ; M. Gianfranco Gazzola ; Mme Christine Goumaz (depuis 17h40) ; Mme Anita Messere, Mme Paola Richard-de Paolis ; Mme Françoise Piron ; Mme Graziella Schaller

Membres excusés : Mme Marlène Voutat

Secrétaire : Frédéric Tétaz

La séance a lieu dans la salle du Conseil communal.

Début et fin de la séance 16h-19h20

Municipale concernée : Mme Florence Germond, directrice de Finances et mobilité

M. Patrick Etournaud, chef du Service routes et mobilité

Pétitionnaire : M. Curchod

Rapportrice : Mme Paola Richard-de Paolis

Il est procédé à l'audition du pétitionnaire en présence de Mme la municipale

**La présidente** explique le déroulement de la séance au pétitionnaire.

**Monsieur Curchod** explique que la pétition comporte plus de 1700 signatures. Elle concerne la suppression des places de parc à la fin du mois d'août 2020 à l'avenue Benjamin-Constant. Les places de parc de véhicules à deux roues ont été déplacées. Certaines des places supprimées l'ont été au bénéfice d'une terrasse. Des travaux ont été entrepris pour une ré-arborescence à la demande du pétitionnaire, mais la Municipalité a aussi déplacé une place de parc de livreur. Il y a un défaut de places d'accès dans le quartier et de places de livraisons à la place Benjamin-Constant. Les commerçants du quartier sont insatisfaits de la situation actuelle. La seule possibilité de stationnement est le parking de l'Hôtel de la Paix mais il n'a pas de sortie de plain-pied pour les personnes à mobilité réduite.

Questions aux pétitionnaires

**Un commissaire** dit que le pétitionnaire a expliqué que les commerçants n'ont pas été consultés alors que le pétitionnaire dit également avoir été consulté par la Municipale. Il demande aussi ce qu'il en est du parking de la Caroline si celui du parking de la Paix n'a pas d'accès à plain-pied pour les personnes à mobilité réduite.

**Monsieur Curchod** dit qu'il n'a pas été consulté au départ et suite à une lettre adressée à la Municipale celle-ci s'est déplacée à trois reprises, mais sa direction n'est pas revenue sur les places de parc. Quant au parking de la Caroline il est éloigné de la Place Benjamin Constant.

**Une commissaire** demande si les pétitionnaires ont vu un questionnaire.

**Une commissaire** dit que les personnes à mobilité réduite peuvent avoir un macaron sur présentation de certificat médical approprié. Elle demande si le retour des places pour ce type de clientèle pourrait satisfaire les pétitionnaires.

**Monsieur Curchod** dit que ce serait une partie de la solution, mais que cela ne suffit pas pour les clients qui ne sont pas à mobilité réduite, mais qui ont des choses lourdes à porter. Les pétitionnaires demandent une restitution d'une partie des places, par exemple derrière les arbres nouvellement installés. Il donne aussi lecture de quelques qualificatifs négatifs sur l'aménagement de la place Benjamin Constant. Il n'a pas entendu de commentaire positif. Il admet cependant que les arbres en pot qui ont été installés devant son magasin sont satisfaisants. Il pense que le passage en zone 30 est inopportun.

**Une commissaire** indique avoir entendu les attentes pour les places pour les livraisons et pour des personnes à mobilité réduite. Elle demande cependant si l'interface de transports publics à Saint-François n'est pas suffisante.

**Monsieur Curchod** dit que les gens ont le droit de décider comment ils souhaitent se déplacer.

**La présidente** prend congé du pétitionnaire en le remerciant.

Audition de la Municipale sans la présence des pétitionnaires

**Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité** dit que les chefs de projets ont présenté le projet aux commerçants, juste avant la réalisation sur le terrain. La case livraison a été remontée par rapport à l'endroit initial. Le pétitionnaire a obtenu gain de cause pour les stationnements motos. Il y a plusieurs cases de livraison sur la rue Etraz.

**La présidente** prend congé de la Municipale en la remerciant.

Délibération de la Copet

**Un commissaire** relève que dans la mesure où la municipale en charge de Finances et Mobilité a déjà apporté des modifications selon les attentes des pétitionnaires, il propose un renvoi pour étude et communication.

**Trois commissaires** proposent un renvoi pour étude et rapport-préavis.

**Un commissaire** juge opportun d'ajouter que la Ville tue le commerce. Il en veut pour preuve les 100'000 mètres carrés de surface commerciale libres à Lausanne et la suppression des places de parc n'aide pas. Il plaide pour un renvoi pour rapport-préavis. Il lui est répondu par un autre commissaire que les prix des loyers commerciaux sont plus probablement à l'origine de ces moindres locations.

*Vote : Par 6 voix pour étude et communication et 5 voix pour étude et rapport-préavis, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'art. 73 lit. b) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.*

Discussion

**Mme Anne Berguerand (Les Verts), rapportrice remplaçante** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**Mme Angèle Flora Mendy (Soc.)** : – Je vais parler de la position du Parti socialiste. Le pétitionnaire a récolté 1700 signatures s'agissant de la suppression des places de parc. Certaines des places supprimées l'ont été au bénéfice d'une terrasse.

Des travaux ont été entrepris. Le pétitionnaire admet que les arbres en pot constituent une solution satisfaisante devant le magasin. Il insiste sur le fait que, s'il y a des clients qui ont des choses lourdes à porter, ils doivent pouvoir disposer de places de parking. Il y a plusieurs cases de livraison.

La conseillère municipale s'est déplacée à trois reprises pour répondre aux solides sollicitations. Juste avant la réalisation sur le terrain, la case livraison a été remontée par rapport à ce qui avait été fait initialement. Le pétitionnaire a également obtenu gain de cause pour les stationnements motos.

Dans la mesure où la conseillère municipale a déjà apporté des modifications selon les attentes des pétitionnaires, le Parti socialiste votera pour étude et communication.

**M. Olivier Thorens (Les Verts)** : – Je voudrais parler de la pétition de Michel Curchod et des deux suivantes, qui sont sur la même thématique, soit « Racket municipal sur les automobilistes lausannois, ça suffit ! » et « Mise en zone piétonne du quartier de la Cité, on nous mène en bateau ! ».

Notre groupe propose que les trois pétitions soient renvoyées à la Municipalité pour étude et communication. Notre groupe soutient la politique de la Ville visant à apaiser les rues de la ville en favorisant des espaces accueillants, attractifs et sécuritaires pour les piétons et les mobilités douces.

Le groupe des Verts a d'ailleurs soutenu les aménagements réalisés durant l'épidémie de Covid-19 et notamment la pétition évoquée préalablement par ma collègue Anne Berguerand.

De multiples études ont démontré de manière claire et répétée que le réaménagement des rues pour ralentir et diminuer la circulation routière et pour faire place à d'autres utilisations que des places de parc est bénéfique pour la santé, notamment en diminuant la pollution de l'air, une thématique importante, et en favorisant la mobilité active. Cela réduit aussi les accidents. C'est aussi bénéfique pour la convivialité et pour le commerce.

Concernant le commerce, des études ont montré qu'un environnement urbain convivial et agréable augmente la fréquentation des magasins. Et que les piétons et les cyclistes tendent à fréquenter plus de commerces et à faire des achats plus fréquents que les automobilistes.

D'ailleurs concernant la ville de Lausanne, personne ne contredira que la rue de Bourg, la place St-François (derrière l'église) ou encore la rue Haldimand qui ont par le passé été ouverte au trafic, font partie maintenant des lieux aux commerces les plus florissants.

Concernant la demande des pétitionnaires, nous comprenons leurs inquiétudes quant à la suppression des places de parc, et leur surprise liée à des réaménagements réalisés de manière rapide dans un contexte de Covid, avec une communication de la Municipalité auprès de la population plus faible qu'en temps normal. Cependant, nous estimons que la politique de la Municipalité va dans la bonne direction et qu'elle a su prendre en compte les besoins et les inquiétudes de l'ensemble des personnes fréquentant les lieux faisant l'objet des pétitions, notamment des livreurs.

Nous encourageons aussi la Municipalité à poursuivre une écoute et une communication active auprès des personnes concernées par les réaménagements urbains, à favoriser les démarches participatives dans les quartiers concernés et à garder un point d'attention particulier pour les besoins des personnes à mobilité réduite.

Nous proposons donc que les pétitions soient renvoyées à la Municipalité pour étude et communication.

**Mme Feryel Kilani (Les Verts) :** – Mon collègue Olivier Thorens vient d'exposer la position des Vertes et des Verts sur cette pétition. Je n'ai rien à ajouter. Cette pétition contre la suppression de cinq places de parking à Benjamin-Constant est l'occasion de poser des questions concernant l'évolution de ce réaménagement depuis son dépôt.

Pour que vous puissiez vous rendre compte de quoi on parle, nous allons projeter des photos. Il y en a plusieurs. (*Les images sont projetées.*) Si à l'époque la suppression des cinq places était critiquée par les pétitionnaires, l'idée est de vous montrer qu'aujourd'hui de nouvelles places de parc sauvages sont apparues. Elles sont au nombre de cinq, voire plus. Elles sont occupées de manière quasi permanente. Je passe devant souvent. J'en atteste.

Cette photo concerne un point précis que j'évoquerai plus tard. Ces espaces qu'on voyait sur d'autres photos... les places sont délimitées par une ligne blanche. Elles étaient utilisées comme des dépose-minute. Elles n'étaient occupées que de manière ponctuelle par des livreurs. Des automobilistes étaient venus faire une petite course dans le quartier. Ils partaient rapidement.

L'utilisation déplacée d'intensifier. Elles sont occupées en permanence par des voitures privées, même pendant la nuit et par des privés, ce que prouve le fait que cela se déroule la nuit, quand il n'y a pas de livraison. Il y a de moins en moins de places pour les véhicules de livraison. Ces nouvelles places de parc sauvages créent un problème de sécurité pour les piétons. Le but initialement suivi était de traverser la chaussée plus facilement.

Vous pouvez remettre l'autre photographie pour vous montrer ce qu'on vit en tant que piétons à cet endroit ? On ne sait plus où traverser. Les voitures bouchent l'accès au trottoir. Les voitures sont-elles sur le passage piéton ? On voit l'ancien passage piéton. Il a été effacé. Elles sont tout le long du trottoir. En tant que piétons, pas d'alternative pour traverser. Ces voitures entravent l'accès à la chaussée, c'est dangereux. Il faut slalomer entre les voitures, et il y a un manque de visibilité.

Pensons aux poussettes, aux handicapés. L'accès aux trottoirs est difficile. Les voitures sont parkées de cette manière. D'où les questions. Quelle est la fonction précise de ces espaces délimités par ces nouvelles lignes blanches au bord de la route ? Il n'y a aucun panneau qui explique ce qui est autorisé.

Les dessins au sol ne sont pas compréhensibles. La Municipalité tolère du parcage gratuit, de la dépose-minute ? Est-ce que les véhicules qui s'y trouvent sont sanctionnés ? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il un moyen d'améliorer cet endroit à Benjamin-Constant pour rendre l'endroit plus facilement utilisable ? Cela permettrait de pérenniser la création de cette zone.

**M. Yohan Ziehli (UDC) :** – Mon intervention concerne aussi les trois prochaines pétitions. Les défis concernant la mobilité concernent tous les usagères et les usagers. Nous avons par ailleurs parlé il y a quelques instants des voies cyclables. Nous avons eu la chance d'entendre les avantages d'une certaine vision de la mobilité, il est aussi bon de prendre la défense des personnes impactées négativement par leur mise en avant.

Les politiques actives de promotion de déplacement en deux-roues engendrent des attaques en règle contre les autres manières de se déplacer. Les raisons sont diverses. Outre les faits, il y a la manière. 600 places de parc supprimées en un temps record, sans contrepartie, durant les vacances d'été. Les zones de stationnement sont devenues payantes. Sans communication préalable. On ne peut s'empêcher de comprendre les pétitionnaires qui sont atteints dans leur quotidien.

Les justificatifs mis en avant ne sont pas crédibles. Quand l'argument écologique ne suffit pas, on invoque le Covid-19 pour supprimer les places de parc. Le virus a bon dos. Le groupe UDC se rallie au désarroi des pétitionnaires et préconise un rapport-préavis.

**Johann Dupuis (EàG) :** – Mon propos englobe les trois pétitions qui ont été évoquées. Trois pétitions qui critiquent la politique de mobilité en faveur de la mobilité active et douce menée par la Ville. Parmi ces discours de pétitionnaires, il y a une critique sur la suppression des places de parc.

Il y aurait un lien direct entre l'accessibilité en voiture des commerces du centre et leur fleurissement économique, alors que les études montrent l'inverse. C'est en supprimant les voitures et en limitant les places de parking au centre qu'on favorise la vie économique. Les personnes veulent jouir des espaces communs. L'automobile représente une nuisance. Elle n'amène rien en termes de qualité pour les commerces. C'est le cas si vous pensez aux restaurants et aux terrasses de la Ville de Lausanne. Qui souhaite déguster son café dans des volutes de fumée ?

Je ne fais qu'appuyer ce que les représentants des Verts et des Vertes ont dit avant moi. On oublie le problème principal. Ce n'est pas de se convaincre que la politique municipale est

juste. Le problème, c'est qu'il y a une frange des citoyens qui ne partagent pas cet avis. A mon sens, c'est une réflexion irrationnelle de leur part. Je fais un parallèle avec les anti-vaccins : ils mènent une réflexion irrationnelle, mais ils sont là. Que faisons-nous avec cette tranche de la population ? Continuer à essayer de les convaincre, en répétant, martelant, en disant que l'usage de la voiture ne favorise pas les commerces du centre-ville. De la même manière de dire que le vaccin est contre le Covid-19.

Il faut prendre la peine de prendre les personnes par la main, et de leur expliquer avec des arguments concrets l'utilité de rendre le centre-ville difficile d'accès pour les voitures. J'aimerais que la Municipalité agisse en ce sens.

**M. Mathias Paquier (V'L) :** – S'il semble judicieux de faire plus de place à la mobilité douce et aux véhicules électroniques, il est important aussi de donner des alternatives aux automobilistes. Toute place de parc supprimée devrait idéalement être mise à disposition dans un parking relais en périphérie. Les personnes qui se rendent en ville en voiture pourront ainsi laisser leur véhicule et prendre le bus ou le vélo en libre-service pour rejoindre le centre-ville.

Afin de faciliter l'achat de biens volumineux et lourd, des services de livraison devraient pouvoir être utilisés depuis d'autres parkings de la ville. C'est pourquoi le groupe vert libéral va renvoyer cette pétition pour rapport-préavis.

**Mme Mathilde Maillard (PLR) :** – A titre personnel, je regrette que l'on traite une pétition qui demande la suspension de travaux à peu près quinze mois après la fin des travaux en question. Et on se rappelle dans quel cadre les aménagements de Benjamin-Constant ont été faits : en sortie de Covid, au mépris des procédures.

En plus, les pétitionnaires ont pu constater qu'il y avait d'autres suppressions de places de parking dans le quartier, que les zones de carrefour servent maintenant de zones de dépôt ou de nouvelles places de stationnement. Résultat, personne n'est content. C'est vraiment un succès !

Nous proposons donc, vous l'avez compris, de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis. Et on l'invite, bien sûr, à nous proposer une vision globale de la mobilité, des aménagements urbains dans ce quartier et, pourquoi pas, dans l'ensemble de la ville.

**Mme Françoise Piron (PLR) :** – J'aimerais rajouter un élément. On a un peu débordé, on a parlé des places de parking – on avait de belles photos de parking sauvage dans le quartier. Effectivement, ça exaspère les uns et les autres. Les gens qui habitent le quartier et qui ont des macarons sont de plus en plus embêtés.

Ils voudraient bien déposer leur voiture pour redevenir des piétons, mais ne savent plus comment faire pour parquer leur voiture. Et je vous rappelle qu'ils payent le macaron. Il n'y a pas eu, à ma connaissance, de réduction du tarif des macarons. Il y a des habitants dans ce quartier. Je rappelle qu'un automobiliste qui trouve une place, c'est un futur piéton.

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Je suis heureuse d'entendre Mme Piron. J'ai l'impression de revivre ce temps, il y a quelques années, où nous entendions ce genre de réflexion sur le piéton qui est un automobiliste qui a trouvé une place de parking. J'ai une autre vision de la mobilité.

Aujourd'hui, la Municipalité a défini un plan climat ambitieux qui a pour objectif de diminuer les parts modales de déplacements en voiture d'environ de moitié pour sauver notre planète. Madame Piron, il y a déjà un ménage sur deux à Lausanne qui a fait le choix de

vivre sans voiture. Je suis persuadée que le Conseil communal représente largement cette situation et que ces gens vivent très bien sans voiture à Lausanne. Il y a aussi des gens qui ont besoin d'une voiture et il y a des infrastructures adaptées à cet effet.

S'agissant des macarons, une précision : presque partout en ville la demande est supérieure à l'offre en stationnement macarons. Nous avons donc procédé à des ajustements afin que le nombre de macarons distribués permette à leurs détenteurs de trouver une place de parking. Mais vous aurez certainement l'occasion d'en rediscuter dans le cadre des discussions sur les politiques générales dans le futur préavis qui sera présenté à votre Conseil.

Pour revenir plus spécifiquement à l'aménagement de Benjamin-Constant, il s'agit d'un aménagement réalisé dans le contexte du Covid, une magnifique opportunité pour répondre très rapidement à certaines attentes. Mais, évidemment, il est difficile d'être très rapide tout mettre en place de longues démarches participatives. Nous avons donc dû réajuster les projets dans un deuxième temps, puisque nous avons profité de cette fenêtre d'opportunité. En l'occurrence, à Benjamin-Constant, nous avons dû effectuer de nombreux petits ajustements pour répondre aux attentes. Malheureusement, il est impossible de satisfaire tout le monde et nous devons parfois faire des choix. Je crois que la Municipalité fait ses choix sur une ligne très claire et annoncée.

Par rapport au stationnement sauvage, que je déplore pour avoir moi-même fait des photos pour les envoyer à mes services, nous nous trouvons dans une situation provisoire, mais qui était légale. Nous nous trouvions l'année dernière dans une situation qui exigeait l'utilisation de procédures accélérées, mais, nous sommes aujourd'hui revenus à une situation qui permet de suivre toutes les procédures, à la lettre.

S'agissant des places de stationnement définitives, nous allons donc suivre les processus standard. Nous allons aussi voir s'il est possible d'intervenir rapidement afin de lutter contre ces parkings sauvages. Au début, nous avons réalisé ces aménagements pour répondre aux demandes des commerces de la zone, qui désiraient faire des livraisons rapides. Aujourd'hui, il y a clairement un abus et nous devons prendre des mesures coercitives. C'est la seule solution, car nous ne pouvons pas mettre la police vingt-quatre heures sur vingt-quatre à cet endroit.

Cette situation découle d'un aménagement léger, qui comprend seulement un marquage, sans aménagement civil. Pour l'aménagement définitif, nous avons déjà repéré ce problème et nous allons y remédier. Voilà ce que je peux vous donner comme information. Au Conseil maintenant de décider s'il faut renvoyer cette pétition pour étude et préavis.

La discussion est close.

**Mme Anne Berguerand (Les Verts), rapportrice remplaçante :** – La commission propose de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication.

**La pétition est renvoyée à la Municipalité pour étude et communication par 40 voix contre 32 et 2 abstentions.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu la pétition de M. Michel Curchod (1614 sign.) : « Benjamin-Constant - pétition adressée à la direction du Service des routes et de la mobilité » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73,litt. b) du Règlement du Conseil communal.

---

**Pétition du Collectif citoyen et apolitique (1397 sign.) : « Racket municipal sur les automobilistes lausannois, ça suffit ! »**

Rapport

Présidence : Mme Sara Soto

Membres présents : M. Quentin Beausire ; Mme Anne Berguerand (jusqu'à 17h30) ; M. Georges-André Clerc ; M. Xavier de Haller (jusqu'à 17h30) ; M. Gianfranco Gazzola ; Mme Christine Goumaz (depuis 17h40) ; Mme Anita Messere ; Mme Paola Richard-de Paolis ; Mme Françoise Piron ; Mme Graziella Schaller

Membres excusés : Mme Marlène Voutat

Secrétaire : M. Frédéric Tétaz

Municipale concernée : Mme Florence Germond, directrice de Finances et mobilité

M. Patrick Etournaud, chef du Service routes et mobilité

Pétitionnaire : M. André Blanc

Mme Jacqueline Augsburger

Rapportrice : Mme Paola Richard-de Paolis

La séance a eu lieu le 11 mars 2021 dans la salle du Conseil communal

Début et fin de la séance : 16h-19h20

La Présidente accueille les pétitionnaires et leur explique la procédure.

**Mme Mireille Andrist** explique que la pétition porte sur les rues de la Grotte, du Midi et du Petit Chêne. Ce tronçon a 43 établissements publics avec un trafic intense de véhicules de livraison que cela implique. Lorsque l'opéra donne ses représentations il n'y a plus de places de parcs extérieures pour les habitants du quartier. C'est sur cette partie de tronçon que la Municipalité a instauré une zone de rencontre. Les pétitionnaires estiment que la Municipalité s'est trompée de cible: cela porte préjudice aux 420 habitants de la rue Beau-Séjour les 23 habitants de la rue Charles-Monnard et les 196 de la rue du Midi. Il n'y a pas d'habitants à la rue de la Grotte. Des sondages de satisfaction auraient été faits sur la rue du Midi et rue de la Grotte mais comme elles ne sont pas impactées par les mesures, cela n'a pas de sens.

**Mme Carine Cohen** dit que la diminution du nombre de places lèse les habitants au bénéfice d'un macaron. Ces places sont utiles pour les proches aidants ou les médecins qui doivent tourner longuement pour trouver une place. Les habitants doivent parfois se résoudre à se garer loin de leur logement et ressortir le soir pour rapprocher leur véhicule. L'introduction du mobilier urbain a deux fonctions : servir de chicane et limiter le nombre de places de stationnement. Cela attire des noctambules bruyants et qui laissent des débris. Les pétitionnaires demandent de retirer le mobilier urbain dont certaines installations sont à hauteur des pots d'échappement des véhicules et de restaurer les places de parc.

### **Questions aux pétitionnaires**

**Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité** explique que la phase COVID a incité la Municipalité à agir rapidement pour établir des espaces d'interaction sociale à l'extérieur. La réflexion autour de la rue du Midi et la rue Beau-Séjour s'inscrivait dans ce cadre. La Municipalité entend que les objectifs ne sont pas atteints. Elle comprend qu'il faut faire la balance entre l'avis des nombreux habitants vivant au centre-ville et les noctambules. Les éléments remontés par les pétitionnaires vont être travaillés par la Municipalité. Elle relève qu'en période hors COVID, la Municipalité a pour habitude de consulter les habitants en amont du déploiement des installations prévues. Durant la situation sanitaire liée au COVID, le Canton a assoupli les procédures à suivre pour les installations urbaines en permettant notamment d'agir rapidement. Cela a eu pour conséquence que la Municipalité n'a pas toujours eu le temps de consulter les riverains. Elle donne l'exemple de la rue Près-du-Marché où une concertation a pu être faite avec les habitants avant la mise en place des mesures et il n'y a eu aucune contestation. La Municipalité va donc faire ce travail auprès des habitants de la rue Beau-Séjour. Madame la Municipale ajoute qu'il faut aussi tenir compte de la majorité silencieuse. Elle explique qu'un sondage des habitants de la Cité sur ces mesures de réduction des places de parc a montré que les deux tiers des habitants sont satisfaits. Elle s'engage à travailler sur un projet plus consensuel.

**Madame Cohen** précise que les aménagements visés par la pétition sont ceux que la Ville a fait installer, mais qui ne sont manifestement pas utilisés en journée.

**Madame Andrist** dit que du mobilier urbain a été installé sur les places de parc en face du Bar Tabac. Les noctambules qui quittent la terrasse de l'établissement public à sa fermeture viennent terminer leur soirée sur le mobilier urbain de la Ville ce qui génère des nuisances sonores. Il y a notamment des appartements dont les chambres donnent sur ce mobilier et dont les habitants ne peuvent pas dormir. Par ailleurs une partie du mobilier urbain génère des bouchons. Enfin, les visites des personnes habitant le quartier ne trouvent pas de place de parc. Les aides à domicile trouvent aussi difficilement à se parquer ce qui les ralentit dans leur mission. Le mobilier urbain déposé à côté du banc en face de l'école de commerce du midi n'est jamais utilisé.

**Une commissaire** demande si les pétitionnaires ont vu passer un questionnaire avant que tout cela soit installé. **Madame Andrist** qui habite le quartier depuis 40 ans et **Madame Cohen** qui habite depuis 6 ans n'ont pas vu de questionnaire.

**La même commissaire** demande si les pétitionnaires ont été empêchés de collecter plus de signatures à cause du COVID. Il lui est répondu par l'affirmative. La saison hivernale n'a pas aidé non plus.

### **Audition de la Municipale sans la présence des pétitionnaires**

**Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité** dit qu'à Beau-Séjour, les mesures vont être affinées.

**Une commissaire** dit qu'il faut prendre en compte les remarques des pétitionnaires sur le mobilier urbain à hauteur des pots d'échappement. Il en va de même pour les places de parcs, en prévoyant des places pour les personnes à mobilité réduite.

**Un commissaire** dit que les entreprises qui doivent livrer et déposer du matériel angoissent lorsqu'ils doivent intervenir chez des clients lausannois, parce qu'ils ne savent pas comment livrer leur matériel.

**Un autre commissaire** dit qu'il faut faire une mise au point sur les mesures prises pour aller dans le sens des pétitionnaires. Il faut notamment pouvoir disposer de macarons provisoires pour des visites de proches ou pour des livraisons.

### **Délibération**

**Un commissaire** relève que les termes utilisés dans la pétition frôlent l'inconvenance, notamment le terme « racket ». Il relève que les résultats aux élections montrent que la majorité de la population soutient la réduction du nombre de places de parc. Dans la mesure où la municipale en charge de Finances et Mobilité a dit vouloir entendre les pétitionnaires, il propose un renvoi pour étude et communication.

**D'autres commissaires** s'expriment en faveur d'un renvoi pour étude et rapport-préavis.

La présidente est sensible aux arguments des pétitionnaires, mais comme Madame la Municipale a dit qu'elle allait faire des ajustements, elle se demande s'il faut faire un rapport-préavis. La communication permettra à la Municipalité de préciser ce qu'elle compte faire. Le traitement d'un rapport-préavis est long et que les ajustements pourraient être faits avant l'adoption du rapport-préavis.

*Vote : Par 6 voix pour étude et communication et 5 voix pour étude et rapport-préavis, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'art. 73 lit. b) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.*

### Discussion

**Mme Anne Berguerand (Les Verts), rapportrice remplaçante** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Yvan Salzmann (Soc.)** : – Les pétitionnaires déplorent la diminution du nombre de places pour les voitures, rue de la Grotte, du Midi et du Petit-Chêne. Cette diminution du nombre de places laisserait les habitants du quartier au bénéfice d'un macaron sans solution. Mme la conseillère Florence Germond s'est engagée en commission à proposer quelques ajustements pour les habitants.

Les éléments signalés par les pétitionnaires vont être examinés par la Municipalité, ou le sont déjà. Je ne suis pas au courant des développements récents. Dès lors, la majorité de la commission s'est prononcée en faveur d'un renvoi pour étude et communication. Le groupe socialiste vous invite à faire de même.

**M. Paulraj Kanthia (PLR)** : – Le groupe PLR partage les préoccupations des pétitionnaires. La disparition des places de parking pour zone de rencontre porte préjudice à de nombreux habitants de ces trois rues. Les habitants au bénéfice d'un macaron se retrouvent lésés par ces mesures.

Les habitants se voient obligés de faire plusieurs rondes avant de trouver une place de parc. Cela rajoute de la pollution, de la circulation et du bruit inutilement en ville. Les proches aidants et les médecins se voient aussi ralentis dans leur mission du fait du manque de place de parking dans ce périmètre.

Par ailleurs, il était fait état que certains mobiliers installés par la Ville sont peu utilisés le jour, mais attirent les noctambules. Ceci péjore la qualité de sommeil des riverains et leur santé.

Pour conclure, et dans un contexte plus large où la Municipalité supprime des places de parc sans les compenser, il devient urgent que la Municipalité analyse sérieusement le sujet. De nombreux habitants de la ville sont mécontents de la présente situation.

En ce sens et pour le bien de la qualité de la vie des habitants du quartier mentionné en préambule, mais aussi des habitants d'autres quartiers confrontés à des problèmes similaires, le groupe PLR vous propose de renvoyer cette pétition pour rapport-préavis.

La discussion est close.

**Mme Anne Berguerand (Les Verts), rapportrice remplaçante :** – Les membres de la commission décident de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

**La pétition est renvoyée à la Municipalité pour étude et communication par 40 voix contre 31 et 0 abstention.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu la pétition du Collectif citoyen et apolitique (1397 sign.) : « Racket municipal sur les automobilistes lausannois, ça suffit ! » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73, litt. b) du Règlement du Conseil communal.

---

#### **Pétition de Mme Anita Messere et consorts (1347 sign.) : « Mise en zone piétonne du quartier de la Cité, on nous mène en bateau ! »**

Rapport

Présidence : Mme Sara Soto

Membres présents : M. Quentin Beausire ; Mme Anne Berguerand (jusqu'à 17h30) ; M. Georges-André Clerc ; M. Xavier de Haller (jusqu'à 17h30) ; M. Gianfranco Gazzola ; Mme Christine Goumaz (depuis 17h40) ; Mme Anita Messere ; Mme Paola Richard-de Paolis ; Mme Françoise Piron ; Mme Graziella Schaller

Membres excusés : Mme Marlène Voutat

Secrétaire : M. Frédéric Tétaz

Municipale concernée : Mme Florence Germond, directrice de Finances et mobilité

M. Patrick Etournaud, chef du Service routes et mobilité

Pétitionnaire : M. André Blanc

Mme Jacqueline Augsburger

Rapportrice : Mme Paola Richard-de Paolis

La séance a eu lieu le 11 mars 2021 dans la salle du Conseil communal

Début et fin de la séance : 16h-19h20

La Présidente accueille les pétitionnaires et leur explique la procédure.

**Monsieur Blanc** dit que les signatures ont été récoltées dans la rue. Les habitants du quartier de la Cité ont reçu comme explication que les places ont été supprimées dans le cadre des mesures COVID. Les mesures devaient être maintenues jusqu'au 31 octobre 2020. L'évaluation qui devait être faite après cette échéance a de fait commencé avant. Il est daté du 19.09.2020. La période probatoire a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021. Il souligne de nombreuses contradictions dans les indications données aux habitants et figurant dans le rapport de « Research and Consulting (CBRE) »<sup>2</sup> : des chiffres sur le nombre de personnes consultées gonflés, des approximations sur le nombre d'habitants ou des visiteurs quotidiens du quartier (1900 emplois décomptés mais certaines personnes, comme les gymnasiens ont été comptabilisés dans plusieurs catégories), ou du nombre de locaux professionnels. Il note que les commerçants ont été interrogés à propos du mode de déplacement de leurs clients, mais estime que les commerçants ne peuvent pas savoir si les gens viennent en bus ou en voiture et que par conséquent les réponses à ces questions ne reposent sur rien de tangible. Il estime que la partie Cité-Devant n'a pas d'attrait touristique et qu'il n'est pas donc opportun d'en supprimer les places de parc. Ces suppressions portent préjudice à des personnes âgées qui ne peuvent plus recevoir leur famille ou des proches aidants ou se faire livrer des soins ou des courses alimentaires. Il note que le mobilier urbain est composé de bois pourri et que les places de stationnement pour deux roues ne sont que pour des véhicules motorisés, mais pas pour des vélos.

#### Questions aux pétitionnaires

**Une commissaire** note que la pétition a recueilli plus de 1300 signatures, mais le quartier n'a qu'environ 570 habitants.

**Monsieur Blanc** répond que la récolte a été faite en ville en même temps que deux autres pétitions sur le même thème.

**Une commissaire**, dont le fils habite à la Cité et a une voiture, estime qu'il y a une attente de la population lausannoise de libérer la Cité des places de parc. Elle comprend l'attente des pétitionnaires, mais demande s'ils sont prêts à un compromis.

**Monsieur Blanc** considère que ces places sont nécessaires.

A la demande si les pétitionnaires ont reçu un questionnaire pour consulter la population, **Madame Augsburgur** répond par la négative.

**Une commissaire** demande pourquoi la place « handicapé » a été déplacée du bas de la Cité.

**Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité** dit qu'il lui semble qu'il y a eu une adaptation.

**Madame Augsburgur** habite depuis 50 ans à la Cité. Son fils n'a pas pu venir lui rendre visite un dimanche, parce qu'il ne pouvait pas stationner près du domicile alors qu'il était chargé. Elle trouve qu'il n'y a pas beaucoup d'empathie vis-à-vis des personnes âgées.

**La présidente** prend congé des pétitionnaires en les remerciant.

#### Audition de la Municipale sans la présence des pétitionnaires

**Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité** dit que la possibilité donnée à la Municipalité pour agir durant le COVID a fait qu'elle n'a pas pu faire une consultation. Elle explique qu'elle a reçu les représentants des Amis de la Cité qui ont demandé une zone piétonne. Des adaptations ont été faites pour les ayants droits, pour les places handicapées,

---

<sup>2</sup> <http://www.lausanne.ch/officiel/administration/finances-et-mobilite/routes-et-mobilite/a-propos/projets/amenagements-covid.html>

et que du mobilier urbain a été déplacé. Les ayants droits ont le droit de faire des livraisons pour du matériel lourd, tout comme les taxis. La zone piétonne fonctionne comme toutes les zones piétonnes de la Ville. Elle dit que dans le rapport du CBRE, 100 personnes employées de l'Etat ont répondu, contrairement aux affirmations des pétitionnaires.

**Une commissaire** dit que l'association des Amis de la Cité n'est pas représentative car elle n'est composée que de 8 personnes. Elle-même a réuni une quarantaine de personnes opposées à la suppression des places de parc à la Cité.

**Une autre commissaire** souligne que des pétitionnaires n'ont plus de plaisir à vivre dans leur quartier. Elle est sensible à ce témoignage et demande que la Commission, tout comme la Municipalité y soient sensibles également.

**Un commissaire** demande si les voitures du CMS peuvent stationner à la Cité sans se faire amender. **Madame la Municipale** dit qu'il y a souvent des demandes pour créer des places pour les personnes qui possèdent un macaron handicap et qu'elle y répond souvent de manière favorable. Les personnes disposant d'un macaron handicap peuvent stationner dans toutes les zones piétonnes. Elle dit que les ayants droits peuvent donner un accès « ayant droit » supplémentaire. En réponse à une demande de précision, elle indique qu'il y a 21'000 places en ville sur l'espace public+ environ 7000 places dans des espaces privés.

**La présidente** prend congé de la Municipale en la remerciant.

#### Délibération

**Un commissaire** relève que les résultats aux élections montrent que la majorité de la population soutien la réduction du nombre de places de parc. Dans la mesure où la municipale en charge de Finances et Mobilité a dit vouloir entendre les pétitionnaires, il propose un renvoi pour étude et communication. Il revient sur le témoignage de la pétitionnaire qui indiquait ne plus avoir de plaisir à vivre dans le quartier parce que ses petits enfants ne peuvent pas stationner devant chez elle et parce que les livraisons sont difficiles. Il note que des places sont disponibles à la Riponne et que les stationnements pour des livraisons sont autorisés.

**Une commissaire** dit que les restaurants ont dû fermer à cause du COVID mais que des aménagements ont été mis en place pour permettre aux gens de se réunir à l'extérieur. Elle y voit une incohérence. Elle dit qu'à la Cité, deux restaurants sont à vendre parce qu'il n'y a plus de places pour les clients. Elle dit que les places handicap sur la place du Château ne sont pas suffisamment proches des restaurants. Elle demande un renvoi pour étude et rapport-préavis.

**Trois autres commissaires** s'expriment pour renvoi pour étude et rapport-préavis.

**La présidente** est sensible aux arguments des pétitionnaires, mais comme la Municipale a dit qu'elle allait faire des ajustements, elle se demande s'il faut faire un rapport-préavis.

**Un commissaire** demande si le maintien des places de parc permettra de maintenir la vie à la Cité. Il se dit sensible aux demandes de personnes âgées, mais il pense que cela ne résoudra pas le problème de celles qui souffrent de solitude parce que leurs enfants renoncent à venir les voir. Le problème de ces personnes réside dans la difficulté de vieillir en ville. Pour répondre à l'inquiétude de cette population, il ne faut pas maintenir des places de stationnement. Celles-ci ne pourraient d'ailleurs pas leur être réservées, donc leur maintien ne serait pas à leur bénéfice. Pour répondre à leurs attentes, il faut leur faciliter la vie en permettant à leurs proches ou à ceux qui leur apportent de l'aide de bénéficier de souplesse pour du stationnement.

*Vote : Par 6 voix pour étude et communication et 5 voix pour étude et rapport-préavis, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'art. 73 lit. b) RCCL, de renvoyer à la Municipalité la pétition pour étude et communication.*

Discussion

**Mme Anne Berguerand (Les Verts), rapportrice remplaçante :** – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

**Mme Anne Berguerand (Les Verts), rapportrice remplaçante :** – Par 6 voix pour étudier communication et 4 voix pour le rapport et préavis, la commission décide de renvoyer la pétition pour étude et communication.

**La pétition est renvoyée à la Municipalité pour étude et communication par 44 voix contre 26 et 4 abstentions.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu la pétition de Mme Anita Messere et consorts (1347 sign.) : « Mise en zone piétonne du quartier de la Cité, on nous mène en bateau ! » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73, litt. b) du Règlement du Conseil communal.

---

**Pétition du Comité « Les oreilles cassées de Mon-Repos » (532 sign.) : « Pour un droit au sommeil de tou.te.s les habitant.e.s »**

Rapport

Participants

Membres du Conseil : Sara Soto (présidente), Laurent Walther, Gianfranco Gazzola, Anita Messere (rapporteur), Christine Goumaz, Paola Richard-de Paolis, Graziella Schaller, Marlène Voutat, Françoise Piron

Membres du Conseil excusés : Quentin Beausire, Anne Berguerand, Xavier de Haller

Représentant Municipalité : M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur Sécurité et économie

Notes de séance : Frédéric Tétaz, secrétaire général du Conseil communal

Pétitionnaires : S. Binder, D. Cerqui et crts (532 signatures)

Lieu, date, durée de la séance : Salle des commissions de l'Hôtel de Ville, séance du 10.05.2021, 1700-1832

**Audition de la pétitionnaire, en présence de M. le Municipal**

Mme Cerqui distribue le rapport soigné du comité « Les oreilles cassées de Mon Repos » (28 pages) avec images couleurs de la semaine écoulée à chaque commissaire. (Voir annexe)

Les deux représentantes des pétitionnaires sont domiciliées dans l'immeuble qui fait l'angle entre l'avenue Mon Repos et la rue Etraz, au Sud du parc de Mon Repos, à hauteur du parking. Depuis 5 à 6 ans, les nuisances se sont intensifiées. Au début, c'était de la musique le week-end ; au fil du temps, en semaine également ; aujourd'hui toutes les nuits, parfois jusqu'à 0600 du matin.

Elles ont appelé régulièrement la police, ont pris contact avec le municipal en lien avec l'observatoire de la sécurité qui a agit avec les correspondants de nuit et le commandant de la police. Dans l'un des échanges qu'elle a eu avec le municipal, elle le rendait attentif au rapport de l'OMS de 2018 où il est indiqué que le bruit intense est un problème de santé publique.

Mme Cerqui relève que la Ville se concentre principalement sur le bruit des véhicules, par exemple en installant des zones 30 ou en modifiant les revêtements routiers, mais oublie le bruit qui émane des espaces verts. Elle a également relevé que la voirie passe nettoyer les samedis et dimanches matins sur le coup des 0600, ce qui prolonge le tapage nocturne.

Elle considère que ce n'est pas seulement un problème lié aux visiteurs du parc, mais de politique générale autour du bruit. Cela l'a conduite à récolter des signatures entre novembre et décembre 2020. Les pétitionnaires ont écrit aux candidats à la municipalité pour demander leur position sur la politique qu'ils mèneraient contre le bruit. Seul David Payot a répondu.

Le travail des correspondants de nuits dans le quartier est un échec, confirmé par un courrier de décembre 2020 du municipal en charge, expliquant qu'il allait initier un volet répressif. La police passe plus souvent et il y a eu quelques mois plus tranquilles. Mais l'arrivée du printemps a vu la situation empirer.

Au moment de la rédaction de la pétition, Mme Cerqui a constaté que les visiteurs nocturnes contreviennent au règlement général de police pour tapage nocturne, mais aussi aux dispositions réglementaires affichées sur les espaces verts : le mobilier urbain n'est pas respecté, le volume sonore est irrespectueux, de très nombreux déchets jonchent les sols (crachats et jet d'urine sur passants !), activités dangereuses (jet de canettes, de bouteilles et de fûts de bière de 5 litres). Elle se demande si les policiers minimisent le volume entendu par les habitants. Elle note aussi qu'il n'est pas évident d'appeler la police et a l'impression qu'il est demandé au citoyen d'exécuter un travail qui n'est pas le leur et que la situation met l'accent sur la répression et pas la prévention.

Lorsqu'elle appelle la police, il lui est expliqué que le bruit est le dernier motif d'intervention et qu'elle doit parfois attendre longtemps pour une intervention. Elle relève néanmoins les bonnes intentions de la part de la police.

Elle montre deux photos d'affiches dégradées du parc de Mon Repos indiquant qu'il est interdit de mettre de la musique. Elle interprète cette dégradation comme un message de la part des utilisateurs et la voit comme un message de capitulation des autorités. Elle pense que des affiches visibles et restaurées permettraient d'améliorer la situation par des sanctions claires. Elle montre les affiches de Genève Plage où elle estime que les affiches seraient motivantes.

### **Questions aux pétitionnaires**

Une commissaire remercie les pétitionnaires pour leur exposé clair. Elle note que la présence de la police a une influence sur les bruits nocturnes.

Un commissaire abonde. Le problème est commun à plusieurs quartiers. Il voudrait savoir s'il y a des suggestions pour résoudre le problème.

Une commissaire remercie les pétitionnaires pour leur excellente présentation avec des images très récentes bienvenues et relève qu'il y a deux problèmes : le bruit des fêtards qui n'est pas sanctionné, qui empêche le sommeil et le désastre qu'ils laissent par leurs déchets dont doit s'occuper la voirie à 0600. Elle s'attendait à ce que les pétitionnaires n'aient jamais appelé la police et venaient au bureau des pleurs avant d'avoir pris les premières mesures. Les photos montrent que le nombre et la contenance des poubelles ne suffisent pas. Elle rappelle que parfois elles sont déjà pleines et qu'il faut aussi les nettoyer au jet avant de les remettre en place car il y a ceux qui confondent poubelles et toilettes. Il y a encore des petites demi-lunes au centre de Lausanne, d'autres formes de poubelles, notamment avec des fûts (220 litres) et les poubelles en inox dites « requins » à 900 CHF/pièce, sans cendrier, mais pas beaucoup plus grandes que les demi-lunes. Elle a l'impression que la police intervient comme elle le peut en fonction des effectifs. Si plusieurs centaines de personnes sont présentes, il ne lui est pas possible d'agir même avec plusieurs dizaines de policiers. Rien qu'avec un match de foot bruyant au-delà de 2200, les effectifs normaux de police seraient insuffisants.

Mme Cerqui dit qu'il faut un mélange de prévention et répression. La prévention des correspondants de nuit ne fonctionnant pas, elle pense que la communication n'est pas passée. Elle a aperçu le 9 juin des enfants qui ramassaient les mégots. Au-delà de la valeur pédagogique, elle se demande si c'est aux enfants d'effectuer ces tâches.

Mme Binder a évalué environ 200 fêtards. En appelant la police, elle leur a dit qu'il était inutile de ne venir qu'à deux.

Une commissaire dit qu'elle a déposé un postulat pour le remplacement des petites poubelles demi-lunes et demande aux pétitionnaires si elles souhaitent que les parcs soient fermés. Elle note que les nuisances ont commencé avant le COVID et relève que la maison de quartier sous-gare a organisé une collecte de déchets pour nettoyer la colline de Montriond.

Mme Cerqui dit que la situation s'est détériorée depuis 5 ans, que cela commence depuis l'après-midi et que les déchets et le bruit sont liés : cela donne une idée de la fréquentation nocturne.

Mme Binder a évalué à 4 l./personne la quantité de bière à disposition lors d'un début de soirée. Elle se demandait si le fait d'avoir pris des mesures contre les apéritifs organisés dans le parc sous le Mudac n'avait pas une incidence sur le nombre de personnes se retrouvant à Mon Repos. Elle signale par ailleurs que des fêtards arrivent au parc de Mon Repos avec des palettes de fûts de bières !

M. le Municipal relève que des jeunes se sont probablement déplacés du parc devant le Mudac vers Mon Repos.

Lorsque la Municipalité a cherché à faire une mesure du bruit, la pétitionnaire a refusé, ce qui ne met pas en doute le témoignage et la souffrance des riverains. Il dit que l'arrondi au-dessus du parc Mon Repos crée une sorte de réverbération sur les bâtiments situés au Sud.

Il constate que la police devient un service à tout faire lorsque les autres mesures ont échoué. La police ne peut pas s'occuper des déchets ni des heures de ramassage et il ne peut pas donner des directives à des services dont il n'a pas la charge.

Il précise que les nuisances sont dues au nombre de personnes présentes. Il n'a pas beaucoup de solutions rapides à proposer. Le problème du bruit dans le parc du Mudac a été réglé au bout de 5 ans. Une partie de la solution a été de mettre du double vitrage aux fenêtres alentours. Il rappelle qu'il faut trouver des solutions pour concilier les intérêts contradictoires de plusieurs groupes et estime qu'il ne faut pas fermer les parcs la nuit, mais

sait que certaines villes ont fait ce choix. Les comportements des usagers nocturnes du parc de Mon Repos sont les mêmes que ceux de Vidy. La police dispose d'outils pour amender ceux qui circulent en voiture dans des zones interdites, mais pas pour agir sur le bruit autre. Les correspondants de nuit ne peuvent pas sanctionner. Il n'a pas les cartes en main pour régler la situation avec la police et certaines de ces cartes sont difficiles à actionner : interdiction de consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique ou confiscation des appareils acoustiques par exemple. Il précise que la population qui fréquente ces parcs est composée de gymnasiens.

La solution qu'il préconise est une étude acoustique du bruit, car si le problème vient de la réverbération, cela permet d'identifier des mesures éventuelles. Concernant la propreté, il ne voit que la solution de relever les poubelles plus souvent, comme cela se pratique dans les grandes villes où elles sont ramassées plusieurs fois dans la soirée.

Il est plus dubitatif sur la signalétique. Il relève des comportements similaires après l'ouverture de Genève-Plage, malgré la signalétique que la pétitionnaire évoquait.

Mme Cerqui dit qu'elle a reçu un appel d'un employé de la Ville pour venir faire les mesures après dépôt de la pétition. Elle a compris cela comme une vérification des nuisances, ce qu'elle avait demandé. Au moment de l'appel, occupée par d'autres priorités familiales singulières, elle n'a pas pu accepter la visite. Lorsqu'elle a eu plus de temps, elle a rappelé le service pour faire la mesure. La personne a alors indiqué qu'elle attendait un nouvel ordre de sa hiérarchie.

M. le Municipal dit que les mesures ne servent pas à mettre en cause le témoignage mais à identifier les solutions possibles. Il va faire en sorte de renvoyer une personne pour effectuer ces mesures.

Une commissaire dit qu'il faut une mixité dans les quartiers et respecter aussi bien les besoins de ceux qui veulent faire la fête et de ceux qu'ils veulent avoir de la tranquillité. Elle demande si la solution d'arroser la pelouse en fin de journée pourrait résoudre le problème. La pétitionnaire répond que cela déjà a été tenté, mais sans succès.

Un commissaire s'inquiète de ce que les pétitionnaires ont rapporté : le jet de fûts.

La présidente prend congé des pétitionnaires en les remerciant.

### **Audition du Municipal sans la présence des pétitionnaires**

M. le Municipal dit que la population n'a jamais été si nombreuse à Lausanne, ce qui implique des conséquences. Les jeunes de ce parc ne font pas des actes répréhensibles : il n'y a pas de bagarre. Si le parc devait être fermé, le problème serait reporté. Il relève que l'une des pétitionnaires lui a dit qu'il n'était pas possible de vivre les fenêtres fermées. Il dit que des personnes habitants vers le Tribunal fédéral ne semblent pas avoir signé la pétition et que les cinq premiers signataires de la pétition n'habitent pas Lausanne. Il faut pondérer l'opportunité de faire un rapport-préavis qui partirait sur une fermeture de parc et une interdiction de consommer la nuit.

Une commissaire demande s'il est possible de diffuser de la musique à l'extérieur sans avoir une autorisation pour manifestation de la part du service de l'économie car la diffusion de musique est payante et contrôlée.

M. le Municipal note que la directive sur le parc indique que l'emploi d'appareils de diffusion sonore amplifiés par de fortes puissances est interdit. Techniquement les enceintes utilisées ne sont pas interdites. Ces règles n'ont pas comme conséquence des amendes d'ordre.

La commissaire réplique en relevant que l'expression « forte puissance » est interprétable et n'indique pas de limites claires et demande si les personnes qui ont des palettes de fûts de bière ne pourraient pas être considérées comme ayant organisé une manifestation non déclarée.

M. le Municipal prétend qu'il n'y a pas de manifestation en tant que telle. Les jeunes savent que s'ils veulent rencontrer des copains, il faut venir à Mon Repos.

La commissaire demande ce qui se passerait si le parc était fermé et propose que toutes ces fêtes soient groupées à Vidy puisque ce lieu est déjà saccagé très régulièrement par des « Bottelòn ».

M. le Municipal fait l'hypothèse que les jeunes reviendraient dans le parc sous le Mudac, et d'autres endroits dans le périmètre.

Une commissaire demande s'il est possible de déplacer le problème à un endroit où il y a moins d'habitants, par exemple derrière la Maison de Mon Repos.

M. le Municipal dit qu'il y a déjà du monde à cet endroit. Il y a eu une réflexion pour ouvrir plus de lieux pour les jeunes n'allant pas en discothèque : maison de quartier ou centre d'animation socio-culturel, mais cela pose le problème de la consommation d'alcool.

Une commissaire dit qu'à Genève il a été possible de démotiver les « botellòns » aux par des Bastions car Pierre Maudet a responsabilisé les organisateurs qu'il a trouvé. Elle répète que plus il y a de monde et moins il a de qualité de vie.

Un commissaire demande s'il est envisageable de mettre des panneaux anti-bruit.

M. le Municipal dit qu'il y a eu un problème avec des personnes tombées de hauteurs importantes et une réflexion pour reculer la limite de l'esplanade. Il dit que la piste la plus prometteuse est de mesurer le bruit depuis l'appartement avec fenêtres fermées et d'installer des doubles vitrages. Il souligne que si la Municipalité doit faire un rapport-préavis, il est probable qu'elle ne fasse pas un catalogue de possibilités dans lequel les membres du Conseil piocheraient. Le rapport-préavis serait sans doute plus une proposition réglementaire.

La présidente prend congé du Municipal en le remerciant.

### **Délibération de la COPET**

Un commissaire dit que les problèmes sont typiques des grandes agglomérations et qu'il y a eu des problèmes similaires au Flon, Chauderon et Vidy. Les améliorations ont été obtenues grâce à de la présence policière. Il ne plaide pas pour la fermeture des parcs. Bien que solidaire des habitants, il serait pour un rapport de commission qui souligne la solidarité des membres de la commission et propose un renvoi pour étude et communication.

Une commissaire dit que l'idée de fermeture du parc ne ferait que déplacer le problème et que cette pétition demande de résoudre un problème précis pour le parc Mon Repos, mais ne permet pas de parler d'éducation.

Une commissaire demande un renvoi pour rapport-préavis, car la croissance démographique a des conséquences sur la qualité de vie auxquelles il faut des réponses. Il est prévu malheureusement 11'000 personnes de plus en ville prochainement. Il faut donc s'occuper sérieusement de ces problèmes face à l'augmentation de la population. Le rapport-préavis permettra au Conseil communal d'y réfléchir et de ne pas ignorer la situation. Concentrer le problème à un autre endroit, c'est peut-être le reporter, mais c'est aussi le résoudre à d'autres endroits. Elle estime qu'il ne faudrait pas une situation similaire à celle de Mon Repos partout dans la ville et qu'il faudrait la tolérer uniquement à Vidy.

Une commissaire propose aussi un renvoi pour rapport-préavis. Elle comprend les pétitionnaires qui demandent à la Municipalité de trouver une solution.

Un commissaire dit que le public concerné est jeune. Elle dit que des acteurs privés ont essayé de trouver des solutions, notamment en proposant des lieux adaptés, mais cela n'a pas fonctionné. Elle voudrait savoir ce qui a déjà été étudié pour savoir ce qui serait possible en matière de postulat.

Une commissaire plaide aussi pour un renvoi pour rapport-préavis. Elle veut faire en sorte que ce rapport-préavis ne soit pas à la charge unique de la direction de Sécurité et Economie, c'est pourquoi elle propose un vœu.

*Vœu : La commission des pétitions souhaite que la Municipalité sollicite les trois directions : Sécurité et économie, Finances et mobilité et Logement, environnement et architecture et que celles-ci proposent des solutions.*

*Les membres de la commission adoptent le vœu à l'unanimité.*

*Un courrier complémentaire, remis aux commissaires, arrivé 4 jours après la COPET, mentionne que la pétition s'adressait à la Municipalité dans son ensemble et pas uniquement aux services de M. Hildebrand. Par ailleurs, ce courrier indique que les festivités s'accompagnent de plus en plus de comportements dangereux et/ou inadéquats. (Voir annexe.)*

Vote : Par 2 voix pour étude et communication et 5 voix pour étude et rapport-préavis, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'art. 73 lit. A) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

*Annexe – Dossier des pétitionnaires*

# **pétition pour un droit au sommeil de tou·te·s les habitan·te·s**

rapport à l'attention de la commission des pétitions  
du conseil communal de la ville de lausanne

lausanne le 10 juin 2021

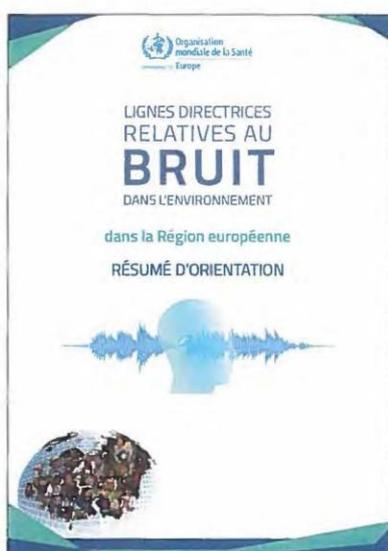
# le contexte

Les nuisances sonores (principalement musique et éclats de voix) ont été en augmentation constante ces dernières années sur la terrasse Mon-Repos, allant jusqu'à empêcher les riverains de dormir durant des nuits entières.

La police a souvent été sollicitée, pas toujours avec succès.

Des échanges ont eu lieu avec des responsables de la police, avec l'Observatoire de la Sécurité ainsi qu'avec le Municipal en charge de la sécurité, M. Hildbrand.

Ce dernier a été rendu attentif au rapport publié en 2018 par l'OMS.



Le bruit est un problème de santé publique

<https://www.euro.who.int/fr/health-topics/environment-and-health/noise/publications/2018/environmental-noise-guidelines-for-the-european-region-executive-summary-2018>

En la matière, la Ville de Lausanne se concentre principalement sur le bruit des véhicules (zones 30 en ville la nuit et revêtements routiers). Elle semble moins sensible au BRUIT qui émane des espaces verts.

Par exemple, si le travail des employés de la voirie est indispensable et que nous leur en sommes infiniment reconnaissant-e-s, le fait d'envoyer quelqu'un le dimanche matin à 06:00 ramasser les déchets juste après le départ des fêtards, ce qui prolonge pour nous le bruit de verres qui s'entrechoquent, est le signe d'une politique qui se préoccupe plus de sauver les apparences au lever du jour que du sommeil des habitant-e-s.

Interpelé à ce propos en 2020, M. Hildbrand n'a pas réagi.

# la pétition

décembre 2020

Pétition:

## Pour un droit au sommeil de tou·te·s les habitant·e·s

Madame, Monsieur,

Les abords de la piscine Mon-Repos sont depuis plusieurs années la source de nuisances sonores importantes ; la situation s'est particulièrement dégradée depuis le printemps 2020, obligeant les habitant·e·s des immeubles avoisinants à faire une croix sur leur sommeil. Des gens font la fête, écoutent de la musique et parlent jusqu'au matin presque toutes les nuits sur la terrasse située sur le toit du parking, le reste du parc et les escaliers Perdonnet n'étant pas épargnés. Les nuisances sonores s'accompagnent d'incivilités (œufs et urine contre les façades, déchets jonchant le sol) et d'activités dangereuses (bouteilles en verre lancées par-dessus la balustrade de l'esplanade ou brisées dans le gazon, personnes couchées sur l'Avenue Mon-Repos).

Le travail des correspondant·e·s de nuit et les interventions de la police, souvent sollicitée, sont jusqu'à ici un échec. Si la Ville laisse les parcs ouverts 24/24, elle doit en assumer les conséquences. A l'heure où la tendance est à réduire la vitesse à 30 km/h la nuit, le bruit du trafic ne doit pas être remplacé par celui des fêtard·e·s.

**Les soussigné·e·s demandent donc au Conseil communal et à la Municipalité de Lausanne de prendre des mesures adéquates concernant le parc Mon-Repos et ses abords immédiats, afin qu'ils-elles puissent retrouver leur sommeil.**



Nom	Prénom	Adresse	Signature

**RAPPEL :**

tout le monde peut signer une pétition, y compris les personnes mineures et/ou étrangères.

Merci de retourner votre feuille signée (même s'il n'y a qu'une seule signature, c'est toujours utile) dans la boîte aux lettres de l'atelier/magasin de scooters, Rue Etraz 11, 1003 Lausanne, d'ici au 5 décembre. N'hésitez pas à nous envoyer un email - [petitionMonRepos@gmail.com](mailto:petitionMonRepos@gmail.com) - si vous souhaitez plus de feuilles, en cas de problème pour le retour de votre pétition ou pour toute autre question.

Le comité « les oreilles cassées de Mon-Repos »

Lausanne, novembre 2020

# point de la situation

6 mois plus tard

## Du point de vue politique

La pétition a été déposée le 12 février auprès de la Municipalité et du Conseil Communal, riche de 532 signatures.

Le 15 février 2021, un courrier du secrétariat municipal nous informait qu'une réponse à notre pétition nous parviendrait du service concerné.

En parallèle, nous avons écrit une lettre à chacun-e des candidat-e-s à la Municipalité pour leur demander leur position par rapport aux demandes exprimées dans notre pétition.

Un seul des municipaux élus a pris la peine de nous répondre. Un autre a chargé un policier de venir dans les immeubles concernés pour attester du fait que les nuisances sont bien réelles. Les 532 signataires apprécieront cette marque de confiance.

Le 10 juin 2021, nous sommes reçus par la commission des pétitions du Conseil Communal.

## Du point de vue concret

Le travail préventif des correspondants de nuit dans notre quartier est un échec, comme l'a déjà admis M. Hildbrand dans un courrier qu'il nous a adressé le 1<sup>er</sup> décembre 2020 (oh coïncidence alors que nous étions en pleine récolte de signatures).

Ce constat a conduit à des passages policiers spontanés plus fréquents sur la terrasse et dans le parc, ce qui, ajouté à l'hiver qui s'installait, a quelque peu atténué les nuisances durant un temps.

Force est pourtant d'admettre que le problème est loin d'être résolu, même si les forces de l'ordre continuent à passer régulièrement. Au contraire, nous ne sommes plus seulement dans le non respect du Règlement général de police de la Commune de Lausanne (prendre toute précaution utile pour éviter de troubler la tranquillité et le repos d'autrui de 22 heures à 6 heures) mais aussi dans celui des dispositions réglementaire des espaces verts.

**Commune de Lausanne**  
**Dispositions réglementaires des espaces verts**

Dispositions légales  
Règlement général de police (RGP)  
Dispositions réglementaires des espaces verts (DREV)

La pratique d'activités, notamment sportives, ne doit pas mettre en danger les autres usagers.

La tranquillité publique ne doit pas être troublée.

Le mobilier urbain doit être respecté.

L'emploi d'appareils de diffusion sonore amplifiée par haut-parleurs de forte puissance est interdit.

Toute atteinte à la flore et à la faune est interdite.

Les feux et les barbecues sont interdits dans les parcs, sauf dans les zones équipées à cette fin, ainsi que dans les espaces verts situés au bord du lac, entre la Chamberonne et la piscine de Bellrive et la zone Vidy-Bourget.

L'usage des grilles jetables sur les pelouses et sur et à proximité du mobilier est prohibé.

Le camping et les bivouacs sont strictement interdits.

L'utilisation de pétards et de feux d'artifice est interdite.

Les déchets doivent être emportés ou déposés dans les poubelles. Le tri sélectif doit être respecté lorsqu'il est en place.

Les jeux collectifs de ballon, de badminton, etc. sont tolérés sans nuire à la tranquillité des autres utilisateurs.

Les chaussures à crampons sont interdites.

La pratique du slackline est autorisée sauf pendant la période du 1er mars au 31 mai de chaque année. Les arbres servant de support feront au minimum 40 cm de diamètre; l'écorce et la sangle doivent être séparées par une protection; la sangle doit avoir une largeur minimale de 5 cm et être fixée jusqu'à 60 cm du sol.

Les propriétaires et les détenteurs de chiens sont tenus de se conformer à la signalisation en vigueur.

La circulation des véhicules à moteur est interdite dans les parcs.

Plus d'infos :  
Service des parcs et domaines | Tél. 021 315 57 15 | www.lausanne.ch/nature  
Police de Lausanne | www.lausanne.ch/police

**L a u s a n n e**



Sur la terrasse de la piscine de Mon-Repos la signalétique est en partie arrachée et le cube est, tout comme un certain nombre de bancs, sprayé de peinture

« Le mobilier urbain doit être respecté »



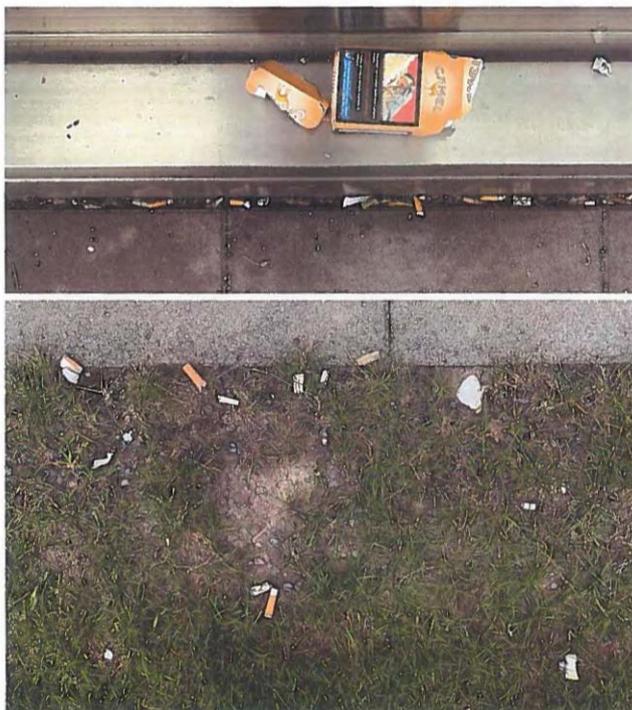
De la musique amplifiée par haut-parleur émanant de différentes sources qui viennent souvent se superposer les unes aux autres est de plus en plus souvent diffusée tout au long de la journée. Nous tenons à votre disposition des enregistrements.

**« La tranquillité publique ne doit pas être troublée »**

**« L'emploi d'appareils de diffusion sonore amplifiée par haut-parleur de forte puissance est interdit »**

État du jardin de la terrasse de la piscine de Mon-Repos  
vers la piscine p.ex. vendredi 2 juin 2021 à 16h

**« Les déchets doivent être emportés ou déposés dans les poubelles. Le tri sélectif doit être respecté lorsqu'il est en place »**

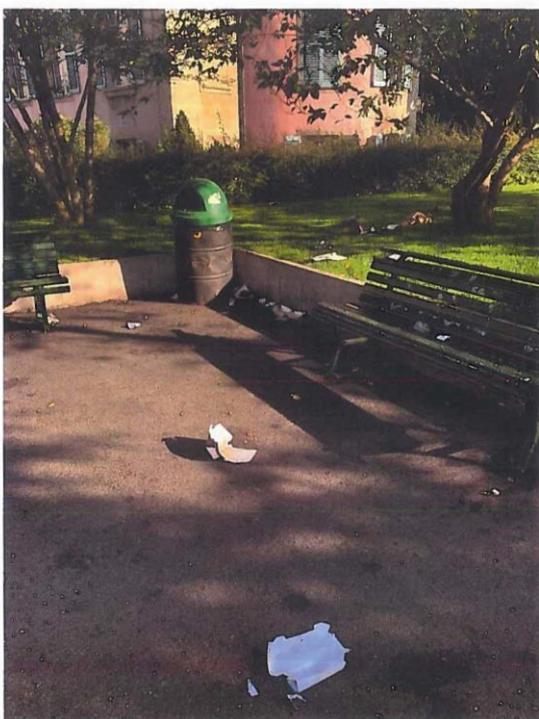


État du jardin de la terrasse de la piscine de Mon-Repos  
vers la piscine p.ex. vendredi 2 juin 2021 à 16h



**jeudi 10 juin 2021**

Ce matin comme beaucoup d'autres.  
Les déchets d'un groupe d'une quinzaine de personnes qui ont joué au football en écoutant de la musique jusqu'à très tard la veille. Après l'intervention policière que nous avons sollicitée, le bruit a baissé d'un cran, mais juste d'un cran. Comme souvent, les policiers ont soit minimisé le fait que le bruit arrive dans les immeubles environnants de manière amplifiée, soit surestimé leur force de persuasion.



Depuis la terrasse de la piscine sont régulièrement balancés des bouteilles en verre, canettes et même des fûts de bières (5 litres) sur l'avenue Mon-Repos et le trottoir en face, mettant ainsi en danger aussi bien les piétons, les véhicules qui transitent et les véhicules parkés.

Il est déjà arrivé que des personnes descendent se coucher au milieu de l'avenue Mon-Repos ou passent de l'autre côté de la balustrade.

Moins dangereux, mais tout aussi peu adéquat, certains ont pris depuis des mois l'habitude de cracher (cf lettre page suivante) ou d'uriner sur les passants en contrebas.

**« La pratique d'activités, notamment sportives, ne doit pas mettre en danger les autres usagers »**



  
Société immobilière de gestion, de courtage et d'expertise  
NOTRE EXPÉRIENCE, VOTRE SÉCURITÉ

**COPIE**

Municipalité de Lausanne  
Rue du Port-Franc 18  
Case postale 5354  
1002 Lausanne

Service gérance  
NR&L Mme C. Rodrigues – 021 321 77 82

Lausanne, le 23 novembre 2020

311310-331312-311314 – avenue de Mon-Repos 6-8-10 - 1005 Lausanne  
Plaintes pour tapages nocturnes de nos locataires

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que nous avons été sollicité par nos locataires au sujet de tapages nocturnes tant en semaine que le week-end provenant des abords de la piscine de Mon-Repos. Nous avons même constaté, ayant nos locaux sur place, des jeunes qui attendent des passants de l'avenue de Mon-Repos pour leur cracher dessus.

A cet effet, nous vous remercions de bien vouloir intervenir rapidement et aussi souvent que nécessaire pour régler cette problématique qui incommode fortement nos locataires et en devient même insupportable pour certains.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration et dans l'attente de vos interventions, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Cogestim SA

  
Joël Barbosa  
Responsable d'agence

  
Carolin Rodrigues  
Gérante

Rue Elise 5, CP 2718, 1001 LAUSANNE • Rue de Lausanne 11A, 1118 BORGES • Rue Jean Calais 5, CP 1304, 1204 PÉREY  
Rue de Lausanne 26, CP 204, 1510 PÉREY • Grand Rue 12, CP 1001, 1100 BÉGIN • Rue de Colson 2, 1400 YVERDON (CS 8450) • Grand Rue 31 A, CP 236, 1814 LA TOUR DE PEÛZ

MO\_001\_V13





# la responsabilité

Dire aux habitant-e-s, comme cela a été fait dans tous les échanges que nous avons eus avec les autorités, qu'il faut appeler la police revient à reporter sur elles et eux la responsabilité d'agir, ce qui est problématique pour deux raisons:

- 1) ce n'est pas aux citoyen-e-s de faire le travail de la Municipalité
- 2) c'est mettre l'accent, en aval, sur la répression alors que le problème devrait être réglé en amont, les personnes qui développent ce type de comportement exprimant implicitement une demande à laquelle la Ville ne répond aucunement.

A cela vient s'ajouter le fait que le bruit étant le dernier sur la liste des priorités officielles de la police, l'intervention peut se faire attendre des heures, voire ne jamais avoir lieu.

En découle le fait que, parfois, l'intervention a lieu au moment où les personnes qui posent problème sont déjà parties, mais d'autres arrivent généralement juste après, différents groupes se succédant au fil du temps. Ou alors, il leur est demandé de baisser le son, mais la musique reprend dès que les agents se sont éloigné-e-s.

## se donner les moyens ?

Communiqué de la police cantonale et police lausannoise avant l'euro... 2021.

De bonnes intentions...

19:11  
WhatsApp  
votrepolice.ch

de voisinage.

### Huit propositions pour bien cohabiter

- Diminuer le bruit dès 22h00
- Aviser les voisins lors d'une fête privée
- Éviter les jeux bruyants en soirée
- Moins de basses et de volume sur la chaîne stéréo
- Le soir, parler à voix basse dans et à proximité d'habitations
- Éviter de claquer les portières de voiture
- Ne pas laisser tourner le moteur inutilement à l'arrêt
- Ne pas déplacer des meubles en les poussant

**Le respect des uns + La tolérance des autres  
= L'esprit de bon voisinage**

### Bruit et trafic routier

Le trafic routier se trouve également à l'origine de certaines nuisances sonores. En effet, des études ont mis en évidence les atteintes à la santé pouvant être engendrées par le bruit des véhicules. C'est d'ailleurs ce qui pousse certaines villes à s'équiper de radar antibruit afin de monitorer ces situations. C'est surtout la nuit

Une affiche signalétique originale de la terrasse Mon-Repos.  
Brûlée durant l'automne 2020 et restée telle quelle jusqu'au printemps 2021, puis disparue.  
En termes de message, cela ressemble fort à une capitulation de la part des autorités.



# signalétique actuelle

parc de Mon-Repos les photos datent de juin 2021

Signalétique existante autour de la terrasse piscine de Mon-Repos

- 1 Entrée côté pont Bessières
- 2 Accès côté est. Il est à noter que les deux accès présentent des signalétiques différentes
- 3 Sortie côté Bessières.
- 4 Entrée Tribunal Fédéral



État du jardin de la terrasse de la piscine de Mon-Repos

**« Les déchets doivent être emportés ou déposés dans les poubelles.**

**Le tri sélectif doit être respecté lorsqu'il est en place »**



À l'entrée de la partie supérieure du parc, les signaux faisant entendre que le non respect des règles entraîne une sanction. Cela n'est pas le cas ailleurs.



# exemple signalétique

## genève plage

Exemple signalétique  
Genève plage



Exemple signalétique  
Genève plage



#### Discussion

**Mme Françoise Piron (PLR), rapportrice remplaçante :** – Je n'ai pas de modification à apporter au rapport.

La discussion est ouverte.

**Mme Karine Roch (Les Verts) :** – Le parc de Mon-Repos porte mal son nom, car c'est une pétition qui demande à la Municipalité de lutter contre le bruit, notamment le bruit des machines d'entretien de la voirie, qui commencent à des heures très matinales, dès 6 h du matin. Cela rejoint une autre problématique, on pense à l'abandon des déchets.

Ces deux problématiques ont été plusieurs fois abordées par ce Conseil. A notre sens, il faudrait inclure dans les questions des nuisances la problématique de l'accueil des jeunes dans les maisons de quartier et la problématique de la consommation d'alcool.

A une forte majorité, notre groupe penche pour renvoyer cette pétition pour étude et communication. Quel que soit le résultat du vote de ce soir, il est important pour nous que la Municipalité s'exprime de manière collective dans les différentes directions concernées : économie, finances et sécurité, logement et architecture. Nous laissons le vote libre en tenant compte des remarques exprimées plus haut.

**M. Valentin Christe (UDC) :** – Je crois que cette pétition exprime la délicate cohabitation entre les gens qui veulent faire la fête au centre-ville et sa proche périphérie et les riverains, qui aspirent légitimement à un sommeil paisible.

La question est de savoir comment réussir à faire cohabiter ces deux impératifs, étant entendu que, de notre point de vue, nous relevons que la Municipalité est attentive au bien-être des dormeurs lorsqu'il s'agit du bruit routier et qu'à l'évidence, cette situation est connue depuis de nombreuses années. Ce n'est pas la preuve que les riverains de ce collectif interpellent les autorités lausannoises sur cette problématique. Une des pistes serait l'élargissement des horaires d'ouverture d'un certain nombre d'établissements nocturnes, en particulier au bar, pour concentrer les nuisances sonores dans des endroits plus à même d'accueillir le bruit, plutôt qu'à l'extérieur, où le bruit a tendance à se réverbérer contre les murs.

**M. Mountazar Jaffar (Soc.) :** – Il va sans dire que le groupe socialiste prend au sérieux la question des incivilités et des nuisances sonores. De nombreuses possibilités existent et ont été évoquées en commission, allant de l'installation de double vitrage, à l'interdiction d'accéder au parc et à l'interdiction des boissons alcoolisées, mais le problème de ces mesures s'apparente à de la répression sans éducation. Le groupe socialiste propose le renvoi de la pétition à la Municipalité pour rapport et préavis.

**Mme Françoise Piron (PLR) :** – Je retire ma casquette de rapportrice pour vous donner la position de notre groupe. Je ne vais pas répéter les arguments de tout à l'heure, mais plusieurs personnes de cette commission étaient très sensibles surtout sur l'aspect sécuritaire de ces jeunes qui, après une soirée très alcoolisée, ont tendance à se mettre un peu en danger, dans cette zone au-dessus du parking de Mon-Repos.

On sait aussi, j'ai eu des témoignages dans ce sens, qu'il y a parfois des bris de bouteilles qui sont jetées sur l'avenue de Mon-Repos, ce qui pourrait mettre en danger cette rue. On était partagés et on était plusieurs à être sensibles à cette question, et à se demander si, à part le bruit, il y a des aménagements qui pourraient être sécurisés. Ce sont des jeunes qui n'ont pas toujours 18 ans qui viennent là. Ils n'ont pas d'autre lieu pour faire la fête.

Après le confinement, ils avaient besoin de se défouler. Mais il est vrai qu'en fin de soirée, cela peut être dangereux. C'est pour cela que le groupe PLR, pour que l'on puisse étudier un peu plus les différentes possibilités qui existent, rejoint l'avis de certains groupes de renvoyer la pétition pour rapport et préavis.

La discussion est close.

**Mme Françoise Piron (PLR), rapportrice remplaçante :** – Deux voix pour étude et communication et 5 voix pour rapport-préavis. La commission décide donc de renvoyer la pétition pour rapport-préavis.

**La pétition est renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport-préavis par 55 voix contre 16 et 5 abstentions.**

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu la pétition du Comité « Les oreilles cassées de Mon-Repos » (532 sign.) : « *Pour un droit au sommeil de tou.te.s les habitant.e.s* » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

---

La séance est levée à 20h10.

## Deuxième partie

**Membres absents excusés :** Mme Eliane Aubert, M. Eric Bettens, M. Vincent Brayer, Mme Virgine Cavalli, Mme Derya Celik, M. Louis Dana, Mme Olivia Fahmy, M. Guy Gaudard, Mme Alice Girardet, Mme Sara Gnoni, M. Alain Hulber, M. Sébastien Kessler, M. Henri Klunge, Mme Astrid Lavanderos, Mme Céline Misiego, Mme Ariane Morin, Mme Varuna Mossier, M. Antoine Piguët, Mme Paola Richard-de Paolis; M. Namasivayam Thambipillai.

**Membres absents non excusés :** Mme Marlène Bérard, Mme Isabelle Bonillo, Mme Anna Crole-Rees, Mme Sima Dakkus, Mme Sara Soto

Membres présents 75

Membres absents excusés 20

Membres absents non excusés 5

**Effectif actuel 100**

A 20 h 40, à l'Hôtel de Ville.

### **Postulat de Mme Muriel Chenaux Mesnier : « Mise en œuvre du plan climat : et les immeubles de la CPCL ? »**

#### Développement

Conformément à sa stratégie de placement, la CPCL a investi une partie de sa fortune dans l'immobilier. Ainsi la Caisse est propriétaire de 96 immeubles ou groupe d'immeubles, dont 84 sont situés sur le territoire communal lausannois et 12 répartis dans 9 autres communes vaudoises.

Actuellement, le taux de rénovation actuel est inférieur à 1%. Ce taux est trop bas pour atteindre les objectifs climatiques fixés par la Confédération et par la Ville de Lausanne.

En mai 2021, le Conseil communal a voté le Plan climat qui prévoit un programme ambitieux de rénovation d'immeubles de 3,3% par année. Rénover les immeubles tout en préservant les droits des locataires et des loyers attractifs tel est le principal défi de la mise en œuvre du Plan climat.

La CPCL est une institution indépendante de la Municipalité. Elle est dirigée par un comité, composé de 10 membres. Sa composition est paritaire : cinq représentants sont désignés par les employeurs (dont trois membres de la Municipalité) et cinq membres représentent les assuré·e·s.

La CPCL, comme toutes les caisses de pensions, est régie par la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). L'objectif prioritaire de l'institution, défini par la LPP, est d'assurer la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance (art. 50 OPP2). Cet objectif est basé sur quatre principes, dont un stipule que l'institution de prévoyance doit tendre à un rendement correspondant aux revenus réalisables sur le marché de l'argent, des capitaux et des immeubles (art. 51 OPP2). Le parc immobilier de la CPCL est délégué par mandat au service des logements et des gérances de la Ville.

Suite à plusieurs interventions au Conseil communal, La CPCL s'est montrée progressiste en n'investissant plus dans les énergies fossiles, nous espérons qu'elle fera preuve de la

même ambition résolument tournée vers l'avenir au sujet de sa stratégie de rénovation des immeubles.

Posséder une caisse de pension propriétaire de nombreux immeubles est un avantage pour la Ville de Lausanne. Cela contribue notamment à développer une politique de maîtrise du sol et garanti aux locataires des logements à loyers abordables.

Par cette initiative nous aimerions que la Municipalité :

***Etudie l'opportunité de jouer, par l'entremise du service du logement et des gérances qui gère le parc de la CPCL, le rôle de bureau de coordination, d'études et de développement en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie de rénovation complète du parc immobilier lausannois de la CPCL***

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de Mme Muriel Chenux Mesnier : « Mise en œuvre du plan climat, et les immeubles de la CPCL ? » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

#### **Postulat de M. Vincent Brayer : « Vers des radars sonores contraignants »**

Développement

***Ce postulat vise à induire une action décidée de la Ville de Lausanne pour installer davantage de radars sonores pédagogique et s'impliquer activement avec d'autres villes pour influencer sur la politique fédérale afin d'avoir des radars sonores répondant aux mêmes cadre légal que les radars vitesses.***

Les radars vitesse sont une arme redoutable au service de la collectivité pour veiller à ce que tout un chacun respecte bien les limites de circulation fixées dans le cadre de la loi. Ces mesures ont la vertu de diminuer drastiquement la vitesse des voitures et donc la gravité des blessures subies dans en cas d'accidents. Ces mesures sauvent de nombreuses vies sur la route.

Aujourd'hui, la circulation motorisée thermique en ville peut induire des nuisances sonores qui dépassent trop souvent les limites de pénibilité pour les résident-e-s. Pour rappel, les valeurs limites d'exposition sont arrêtées dans l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) et s'appuient sur la loi sur la protection de l'environnement. Ces nuisances ont un effet dramatique pour les habitant-e-s de notre ville. En effet, un sommeil perturbé ou un excès de bruit en journée peut induire de graves troubles de santé chez les personnes subissant ces excès sonores à long terme: dépression, problèmes cardiaques, accidents de travail, etc...

La base légale au niveau fédéral ne permet malheureusement pas encore la possibilité d'amender les personnes motorisées contrevenants aux limites sonores. En effet, l'utilisation

de radar « bruit » basé sur une technologie Dbmètres ne peuvent, à ce stade, qu’être usités à des fins pédagogiques.

#### Conclusions

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l’opportunité de

1. Augmenter le nombre de « radars bruits » pédagogiques et les actions de sensibilisation des automobilistes.
2. Accentuer l’action de la Municipalité dans son action au travers de l’association des villes suisse afin de faire pression au niveau fédéral pour que les radars sonores puissent enfin être utilisés afin de protéger les résident-e-s des villes subissant des valeurs de bruit en-dehors des normes prévues par la loi.

#### Discussion préalable

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – Nous souhaitons le renvoi de cette initiative en commission.

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

---

### **Postulat de M. Mathias Paquier et consorts : « Un laboratoire d’innovation collaborative pour créer la ville de demain »**

#### Développement

Avec la présence de l’EPFL et une forte concentration d’universités et hautes écoles de renommée internationale, Lausanne a le potentiel d’être parmi les villes leaders en matière d’innovation. Malheureusement, le transfert entre la recherche et les infrastructures urbaines est loin d’être satisfaisant et les start-up qui fleurissent dans notre région peinent à décrocher des collaborations avec les collectivités publiques.

Stimuler l’innovation urbaine de manière collaborative et ouverte, ainsi que favoriser la collaboration entre les secteurs public, privé, social et académique nous paraît essentiel pour accélérer l’innovation urbaine, durable et sociale dans une ville telle que Lausanne.

La mise en place d’une plateforme d’innovation collaborative donnerait l’opportunité aux instituts de recherche et aux entreprises de proposer de nouvelles solutions innovantes. Elle permettrait également aux divers services de la Ville de lancer des appels à candidature pour des besoins spécifiques. Idéalement, employés de la Ville et collaborateurs d’entreprises privées travailleraient ensemble pour faire émerger et implémenter les solutions de demain. Une telle plateforme pourrait même favoriser un échange ouvert avec d’autres villes.

Mobilité, transition énergétique, infrastructures digitales ou encore alimentation durable, les défis pour notre ville ne manquent pas. Convaincus des bénéfices de l’intelligence collective, nous estimons qu’une collaboration entre l’économie privée et l’administration publique serait hautement bénéfique pour la Ville de Lausanne, pour son tissu académique et économique dynamique et bien entendu pour ses habitantes et habitants.

Concrètement, Lausanne pourrait soutenir la mise en place d’un laboratoire d’innovation collaborative en mettant à disposition des infrastructures et des locaux dédiés – pourquoi pas dans le secteur des halles nord de Beaulieu. Une plateforme digitale pourrait également être créée pour faciliter la collaboration et des postes de travail communaux pourraient être affectés à l’animation du laboratoire, à la gestion de sa logistique et au suivi des projets.

Des villes précurseurs en la matière telles que Madrid et Barcelone ont lancé des programmes ambitieux et novateurs, notamment en matière de Smart City ; Barcelone allant même jusqu'à mettre en place un « Urban Lab », secteur de la ville dédié aux start-up et entreprises innovantes qui souhaitent essayer de nouvelles technologies, dans les rues de la ville, en étroite collaboration avec la municipalité.

Ces exemples couronnés de succès devraient inspirer une ville tournée vers l'avenir telle que Lausanne. Nous appelons donc de nos vœux la création d'un laboratoire d'innovation collaborative, physique ou virtuel, au sein duquel les instituts de recherche, les start-up, les PME et les différents services de la Ville pourraient collaborer pour inventer la Ville de demain.

#### Conclusions

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de créer un laboratoire d'innovation collaborative en vue du développement et de la mise en place de solutions novatrices et plus durables, notamment en matière de mobilité, de transition énergétique ou encore d'infrastructures digitales.

#### Discussion préalable

**Mme Muriel Chenaux Mesnier (soc.)** demande le renvoi en commission.

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

---

#### **Postulat de Mme Laura Manzoni et consorts : « Pour la reconnaissance des plus précaires, pour la solidité de notre société : favorisons l'intégration des personnes sans titre de séjour par une City Card »**

#### Développement

L'intégration est un enjeu important, nécessaire pour que chaque individu puisse appartenir pleinement à la société dans laquelle il vit. Les difficultés dans le processus d'intégration, dont la discrimination découlant des origines d'une personne, des différences de langues, de culture, etc., sont nombreuses. Ces éléments ne sont malheureusement plus à démontrer.

Notre commune est de fait une cité avec une grande diversité de population. Cette multiculturalité participe activement à la richesse du canton et de la commune et demande une attention particulière. Différentes villes à travers le monde ont déjà déployé des outils d'intégration par le biais de systèmes de cartes citoyennes pouvant donner accès à un certain nombre de services essentiels et d'ordinaire très compliqués à obtenir lorsque l'on n'a pas de papiers reconnus, dans les domaines de la santé, du logement, des assurances, etc.

Ces « City Gard » montrent des effets positifs dans les villes américaines où elles ont été implantées, notamment dans le domaine de l'intégration, mais aussi de la santé, de la sécurité, du bien-être et de la vie sociale ou plus généralement de l'accès aux services universels. Des villes suisses ont également lancé de tels projets dont certains sont en cours de concrétisation. Nous souhaitons que ces exemples soient examinés par la Ville de Lausanne.

#### **Qu'est-ce qu'une City Card ?**

Il s'agit d'une carte émise par les autorités communales, accessible à toute personne habitant la ville, afin de garantir des droits indépendamment de leur titre de séjour ou de leur statut migratoire. Concrètement, il s'agit de

- Permettre l'accès aux services publics communaux : crèches, écoles, bibliothèques, piscines, musées, gérance communale, etc. ;
- Faciliter l'intégration, le suivi et/ou l'inscription auprès des institutions et associations dédiées à produire le tissu social, en justifiant par exemple de l'accès aux subsides (épiceries Caritas, subsides pour l'assurance maladie, prestations complémentaires, gratuité des transports publics, etc.) ;
- Faciliter l'accès aux services publics/privés de première nécessité : banque, assurance, télécoms, transports, logement, etc. ;
- Renforcer la citoyenneté sociale et politique, le sentiment d'appartenance à la ville et à son tissu social en permettant l'émergence du droit à la vie citoyenne et du droit d'accès aux institutions publiques communales ;
- Décliner son identité en toute sécurité lors d'une visite à l'hôpital, un dépôt de plainte, pour se rendre aux objets trouvés, pouvoir appeler les pompiers, une ambulance, etc. ;
- Faciliter la communication et le lien avec toute la population en cas de pandémie ou de catastrophe naturelle ;
- Servir de base pour l'établissement des documents nécessaires à l'accès aux festivals, aux spectacles, aux cartes de transport, aux macarons de stationnement ou encore aux éventuels moyens de paiement par monnaie locale.

### **Pourquoi une City Card ?**

Une carte communale se met en place à Zürich, après l'approbation d'une motion en ce sens en 2018 et la validation du rapport de l'exécutif en 2020. Elle devrait commencer à être émise en 2024. Un postulat a été déposé dans le même sens à Fribourg et à La Chaux-de-Fonds. Plusieurs centaines de villes, notamment aux Etats-Unis, mais aussi ailleurs dans le monde ont adopté cette mesure concrète pour intégrer les personnes sans papiers reconnus.

Il a été démontré que ces villes ont construit une plus grande confiance entre la population et les autorités, ont fait baisser la mise à l'écart et la pauvreté et ont amélioré le niveau de santé de leur population. Cela est notamment dû au fait que les personnes sans papiers reconnues par leur commune ont un meilleur suivi de soins, travaillent moins au noir, font plus appel aux services publics tels que ambulances, pompiers, police, etc., et paient d'avantage leurs taxes et impôts que lorsqu'elles sont exclues de la communauté urbaine. L'émission d'une carte citoyenne comporte donc des avantages pour l'ensemble de la population, bien au-delà des personnes sans papiers reconnus, marginalisées ou fortement précarisées.

### **A qui s'adresse la City Card et à quels besoins répond-elle ?**

Les durcissements de la Loi fédérale sur l'Asile (LAsi) et de la Loi fédérale sur les Etrangers et l'intégration (LEI) augmentent les besoins de protection des personnes sans papiers réguliers et en séjour précaire. Il est à la fois injuste et dangereux pour la ville (par exemple dans un contexte de pandémie) que ces personnes soient exclues de l'économie ouverte et des services communaux. Des milliers de personnes sont en séjour précaire (Non-Entrée en Matière, Requéran.e.s d'Asile Débouté.e.s, non-renouvellement de permis B, etc.) dans le canton de Vaud sur environ 100'000 sans-papiers vivant en Suisse, dont 10 à 15'000 à Lausanne. Ces personnes ne peuvent pas bénéficier de l'aide d'urgence, des assurances, de la possibilité de se loger ou d'ouvrir un compte en banque. Cette mesure vise ainsi à réduire l'écart entre les objectifs d'intégration que les organisations de la société civile et les acteur.trice.s du monde social tentent de construire d'une part et les grandes « déprotections », vulnérabilités dont souffrent ces personnes en séjour précaire d'autre part.

Il ne faut pas oublier qu'il existe des personnes en séjour stable et/ou de nationalité suisse qui ont des difficultés d'intégration. L'utilisation d'une carte unique pour l'ensemble des services publics (bibliothèque, piscine, musées, etc.), sociaux (justificatifs de subsides, etc.) et privés (cinéma, théâtre, etc.) voire même l'utilisation d'une monnaie locale ou des bons (Enjoy Lausanne) pourrait grandement faciliter leurs démarches et leur vie quotidienne. L'ensemble de la population communale pourra en profiter en centralisant en une seule carte son identification et son inscription pour tous les services publics.

Nous demandons donc à la Municipalité d'étudier l'opportunité de :

- Mettre en place une carte citoyenne, inspirée de différents modèles tels celui de La Chaux-de-Fonds ou de Zurich, destinée aussi aux sans-papiers et aux personnes en situation précaire, tout en ayant un objectif plus large de renforcer la cohésion sociale ;
- Combiner différentes cartes de la ville (cartes de légitimation, Enjoy Lausanne, etc.) afin de n'en avoir qu'une seule liant différents services et prestations, contribuant par la même à forger un véritable sentiment d'appartenance à la collectivité urbaine ;
- Proposer une procédure de délivrance gratuite, dès l'arrivée d'une personne sur le territoire communal, éventuellement via des institutions/organisations partenaires (Caritas/Ecole de français/Centre Social Protestant/Collectif de sans-papiers/Point d'eau, etc.), de manière simple et compréhensible (y compris pour les mineurs et allophones) ;
- Combiner différents usages de la City card (bibliothèque, transports, paiement...), l'utiliser largement (au-delà de la population sans papiers reconnus, pour ne pas être stigmatisante) et être accompagnée d'une campagne de communication et de liens avec des partenaires qui proposeraient des réductions ou des avantages aux personnes porteuses (transports lausannois, cafés, restaurants, théâtres, cinémas, salles de concert, etc.), tout en veillant à la protection des données et à la sécurité des personnes titulaires.

Lausanne, le 01.10.2021

Discussion préalable

**Une demande de renvoi en commission étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

---

**Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Aidons les jeunes à accéder au marché du travail grâce au permis de conduire »**

Développement

L'accès au marché du travail pour un jeune peut être un parcours compliqué. En sus d'une bonne formation et d'être motivé, il doit posséder d'autres compétences qui sont souvent des points nécessaires lorsqu'une entreprise sélectionne un candidat parmi les différents dossiers qu'elle a reçus. Parmi ces compétences, on peut mentionner celui d'avoir une connaissance des outils numériques afin de pouvoir travailler efficacement. Une autre compétence importante est celle d'avoir le permis de conduire automobile (catégorie B) qui permet d'avoir la mobilité et flexibilité de déplacement nécessaire dans le cadre d'un travail.

Le coût pour obtenir un permis de conduire est devenu prohibitif pour les classes populaires. Si l'on n'a pas la chance de pouvoir compter sur l'aide d'une mère ou d'un oncle pour aider dans l'apprentissage de la conduite d'une voiture, le coût du permis varie entre 1'500 CHF, pour les plus habiles, et 4'000 CHF, voire plus, pour les moins chanceux. Certains jeunes

peuvent y renoncer à cause des coûts trop importants et prêter ainsi leur chance d'accès au marché du travail.

Une collectivité publique telle la Ville de Lausanne se doit de mettre en place les conditions-cadres permettant un accès équitable au marché du travail, en particulier pour les jeunes. Dans ce contexte, aucun jeune ne devrait renoncer à obtenir son permis de conduire automobile pour cause d'un problème financier.

Ce postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'aider financièrement les jeunes désireux d'obtenir le permis de conduire automobile de catégorie B et qui n'en ont pas les moyens.

Lausanne, le 4 octobre 2021

#### Discussion préalable

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Le permis de conduire est, dans certains domaines d'activité, un élément important pour pouvoir travailler. L'accès au permis de conduire est devenu relativement cher. Il est dommageable que des jeunes de condition modeste aient des problèmes à avoir accès à ce permis de conduire, alors que c'est devenu un élément important pour rentrer dans le marché du travail.

Ce postulat souhaite que l'on puisse étudier la possibilité que la Ville de Lausanne aide des jeunes de condition modeste à pouvoir passer leur permis de conduire. Je précise, pour mes collègues de gauche, que conduire une voiture ne veut pas dire conduire une voiture thermique. Cela peut être une voiture électrique. Je demande que ce postulat soit renvoyé à la Municipalité.

**M. Ilias Panchard (Les Verts) :** – Je pense qu'on pourra en discuter en détail lors d'une commission.

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

---

#### **Postulat de Mme Manon Zecca : « Pour un règlement des piscines qui ne soit ni discriminatoire ni sexiste »**

##### Développement

Dimanche 5 septembre, une action de revendication féministe s'est déroulée à la piscine de Bellerive. Les militant·e·x·s ont dénoncé un règlement de piscine sexiste et discriminatoire. Comme annoncé par oral le 14 septembre lors de la séance du Conseil communal, nous désirons que la Municipalité se penche sur la question des règlements des piscines lausannoises et porte en particulier attention aux articles discriminatoires et archaïques qui y figurent. Par exemple, la question de porter un maillot de bain en accord avec son sexe n'est pas à jour avec les connaissances développées sur la thématique du genre (Centre en études genre, UNIL). Cette injonction à l'habillement différencié entre hommes et femmes ne prend en compte ni les personnes non-binaires, ni les personnes trans\*. De plus, même pour les personnes cis, c'est-à-dire qui se reconnaissent dans le sexe assigné à leur naissance, cette différenciation entre short ou slip de bain pour les hommes et maillots deux pièces ou une pièce pour les femmes participe au contrôle de l'habillement et du corps. Cela touche en particulier le corps des femmes, puisqu'elles ont l'obligation de cacher leur poitrine, contrairement aux hommes.

En outre, les maillots dépassant les coudes ou les genoux sont interdits. Cela représente une discrimination pour les personnes qui, pour des raisons religieuses, culturelles ou personnelles ne souhaitent pas exposer certaines parties de leurs corps. Rappelons que Lausanne est une ville multiculturelle qui promeut le respect entre les différentes cultures et origines. Dans ce sens, il est essentiel que les plaisirs de la baignade ou l'accès aux sports aquatiques ne soient pas tributaires de l'origine ou de la religion de leurs adeptes. Par ailleurs, l'argument de l'hygiène est ici irrecevable. En effet, il repose sur le fait que des tenues de bains pouvant aussi être portées en ville risquent de salir les bains. Hormis le short large (déjà accepté par le règlement des piscines municipales), il est évident que les maillots désignés spécifiquement pour le bain, tels que le burkini par exemple, ne sont pas utilisés comme tenue de ville.

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'adapter le règlement des piscines municipales lausannoises afin d'en retirer tout article discriminatoire.

Le 5.10.2021

Discussion préalable

**Mme Manon Zecca (EàG) :** – Il s'agit d'un postulat pour que le règlement des piscines lausannoises soit revisité et actualisé au niveau de ses articles sexistes et discriminatoires, précisément.

**Mme Mathilde Maillard (PLR) :** –Le groupe PLR demande le renvoi en commission.

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

---

### **Postulat de M. Oleg Gafner et consorts : « Employeur responsable : pour un meilleur accompagnement des victimes de harcèlement sexuel et psychologique »**

Développement

En Suisse, la justice pénale se concentre sur les auteur·e·s (punition et réinsertion) et ne se préoccupe pas de l'impact des procédures sur les victimes. Le code de procédure pénal (CPP) et la Loi sur l'aide aux victimes (LAVI) ne prévoient ainsi aucune mesure d'aménagement de l'activité professionnelle pour les victimes et leurs proches.

Ainsi, le règlement pour le personnel de l'administration communale ne prévoit aucun congé pour les personnes victimes de mobbing, d'harcèlement psychologique ou sexuel ni même pour les personnes déposant une plainte pénale et éligibles aux services prévu par la LAVI, sauf lorsqu'elles sont citées à comparaître et donc au bénéfice d'un acte de comparution. Il est toutefois indispensable de rappeler d'une part la vulnérabilité renforcée des victimes dans le système judiciaire suisse et d'autre part qu'un évènement traumatisant nécessite de pouvoir se libérer de l'activité professionnelle, alors que ces situations ne relèvent pas de l'arrêt de travail médical.

Considérant la violence que représentent pour les victimes aujourd'hui encore la lenteur, les structures ainsi que les processus d'une instruction tout comme d'une audience pénale dans les cas LAVI, il apparaît indispensable que la Ville de Lausanne accompagne son personnel de la meilleure manière possible, notamment en prenant des mesures patronales complémentaires.

## Conclusions

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

Soutenir le personnel de l'administration communale, notamment :

- Par l'introduction de congés payés exceptionnels et spécifiques pour les personnes répondant à la définition du CPP de victimes et leurs proches, en proposant les modalités d'attribution de ces absences (durée, annonce, justificatifs, occurrences, etc.)
- Par la complétion de la documentation actuelle de la Ville de Lausanne en matière de harcèlement sexuel et psychologique, d'une documentation de bonnes pratiques sur l'accompagnement du personnel concerné.
- Par la mise en place de mesures de communication interne spécifique et régulière, faisant état des prestations des centres LAVI

Lausanne, le 11 octobre 2021

## Discussion préalable

**M. Oleg Gafner (Les Verts) :** – Il s'agit d'étudier les possibilités de renforcer le soutien de la Ville en tant qu'employeur auprès des proches des victimes de harcèlement sexuel et psychologique. Il y a encore malheureusement des lacunes au niveau du droit et du Code pénal, notamment.

**M. Valentin Christe (UDC) :** – Chers collègues, le postulat va au-delà de cela. Cela pose une question de principe. Les employés de l'administration seraient toujours et encore mieux traités qu'ailleurs, avec l'argent du contribuable. Nous demandons une discussion en commission.

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

---

## Postulat de M. Jean-François Cachin : « N'oublions pas la prolongation du métro m2 »

### Développement

*A quand la prolongation du métro m2 des Croisettes au Chalet à Gobet, incluant la création d'un P+R pouvant recevoir un nombre important de véhicules au Chalet à Gobet ?*

Dans le cadre des plans climat de l'Etat de Vaud et de la Ville de Lausanne et comme le précise Périclès, homme d'Etat Grec, né -495 ans avant J-C « Il ne s'agit pas de prévoir le futur, mais d'être préparé au futur ».

Dans ces plans climat, un chapitre important est le réseau de transports publics avec une diminution du trafic routier, la suppression des véhicules thermiques en ville de Lausanne, compensé partiellement par l'augmentation des transports publics et l'amélioration de l'attractivité de l'offre.

Pour répondre à cette future demande, il est donc nécessaire de poursuivre le développement du réseau, l'augmentation de l'offre de transports publics et de renforcer leur efficacité et leur performance.

D'ici 2030, pour la région lausannoise les projets suivants seront réalisés :

- La mise en souterrain du LEB.

- La prolongation de ligne de bus N° 1 jusqu'aux hautes écoles.
- La prolongation de la ligne de bus N° 3 jusqu'au quartier de Maillefer.
- La prolongation de la ligne de bus N° 22 jusqu'aux nouveaux quartiers du Mont-sur-Lausanne.
- Le tram de la Croix-du-Péage (Bussigny) jusqu'au Flon à Lausanne.
- Trois lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) Bussigny-Lutry-Corniche, Val-Vert Galicien et Lausanne-centre, Borde-Bellevaux.
- Le métro m3 de la gare de Lausanne à la Blécherette.
- La création du tiroir du m2 aux Croisettes avec des cadences plus élevées sur le m2.

Comme il ne s'agit pas de prévoir le futur, mais d'être préparé au futur, à la suite du développement des hauts de la commune d'Epalinges, de l'Ecole hôtelière du Chalet à Gobet, de la partie supérieure de Vers-Chez-Les-Blanc et de la suppression en ville de Lausanne des véhicules thermiques, nous adressons ce postulat à la Municipalité, comme déjà demandé en 2010, au Conseil d'Etat par le postulat des Députés J-F. Cachin et A. Monod.

#### Conclusions

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de fournir un rapport-préavis au Conseil communal sur la possibilité, en concertation avec la Municipalité d'Epalinges et le Conseil d'Etat, de prolonger le métro m2 des Croisettes au Chalet à Gobet, incluant la création d'un P+R pouvant recevoir un nombre important de véhicules au Chalet à Gobet.

Lausanne, le 7 octobre 2021

#### Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Jean-François Cachin : « N'oublions pas la prolongation du métro m2 » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

#### **Postulat de Mme Françoise Piron et consorts : « Stop à la guerre des trottoirs, rendons ces espaces aux piétons »**

#### Développement

Il n'est pas rare de se faire surprendre par un deux roues alors que l'on chemine tranquillement sur un trottoir. Les personnes âgées en particulier se plaignent de ce type d'agissement qui développe chez eux un fort sentiment d'insécurité.

En effet, ces engins, qui sont de plus en plus souvent motorisés, surgissent dans notre dos, sans crier gare, en adaptant que rarement leur vitesse en présence d'une personne d'un certain âge ou d'un piéton déambulant plongé dans ses pensées. Pourtant la loi est bien claire sur le sujet : les vélos et autres engins du même type n'ont rien à faire sur les trottoirs. Ces espaces sont conçus pour les piétons et seuls les enfants en vélo ou trottinette de moins de 12 ans y sont admis.

Ces comportements sont bien entendus amendables, toutefois il paraît irréaliste d'assurer une présence policière à tous les coins de rue. Nous devons alors compter sur la sensibilisation et la prévention et ceci dès le plus jeune âge. La situation actuelle crée une méfiance entre les usagères et usagers. Pour l'éviter les nouveaux tracés doivent gagner en cohérence et en vision d'ensemble.

Il est essentiel que les piétons se réapproprient les trottoirs et s'y sentent en sécurité !

On a créé des espaces à mobilité douce pour favoriser la convivialité tout en respectant l'environnement, résultat : cela est en train de déclencher une véritable guerre des trottoirs. La transition écologique ne sera réussie que si elle se développe de manière saine et harmonieuse, tout en respectant les rythmes et besoins différenciés de chacune et chacun.

***Le présent postulat invite la municipalité à étudier l'opportunité de :***

- ***Sanctuariser les trottoirs pour les piétons, en évitant les partages et autres aménagements qui créent de l'insécurité.***
- ***Renforcer la sensibilisation et la prévention pour petits et grands afin d'acquérir les bonnes manières en termes de nouvelle mobilité urbaine.***
- ***Mettre en place une formation destinée aux personnes en deux roues : en particulier pour celles et ceux qui optent pour les vélos et trottinettes électriques.***
- ***Faire preuve de vision d'ensemble, avec des étapes d'information claires et cohérentes de l'évolution de cette nouvelle cartographie urbaine.***

Discussion préalable

**Mme Françoise Piron (PLR) :** – Je souhaiterais envoyer ce postulat à la Municipalité. C'est l'occasion de rassurer les piétons lausannois sur le fait qu'ils sont entendus et que des solutions vont être trouvées rapidement. Je pense que ça vaudrait la peine qu'il soit renvoyé directement en Municipalité.

**Une demande de renvoi en commission étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

---

**Postulat de M. Mountazar Jaffar et consorts : « Pour un budget véritablement participatif et démocratique »**

Développement

De nombreux observateurs s'accordent à penser que les démocraties sont en crise au vu des faibles taux de participation, de la baisse croissante de confiance en les institutions ou de la perte de légitimité des élus. En Suisse, dans le canton de Vaud ou à Lausanne, certains de ces phénomènes sont moins marqués qu'ailleurs, mais le fonctionnement démocratique ne peut pas s'exonérer d'un examen approfondi au vu, par exemple, des très faibles taux de participation aux élections communales. Sur le plan international, une série de dispositifs

participatifs transcendant les limites géographiques et les types de régimes politiques émerge. Cette vague participative est récemment parvenue en Suisse, malgré les remparts de la démocratie directe traditionnellement érigée en étendard d'une forme pure de pouvoir du peuple. Certains voient en la démocratie participative un remède au malaise démocratique grâce à ses vertus inclusives des citoyens dans la gestion de cité.

C'est dans ce contexte que Lausanne, en 2019, a fait office de pionnière en proposant le 1<sup>er</sup> budget participatif (BP) de Suisse, après des années de discussions entamées au conseil communal dès la fin des années 90'. Le BP peut être défini comme un outil qui permet la participation de citoyens non élus à la définition de l'usage des finances publiques. Son usage a permis en Amérique latine de nombreuses avancées sociales : réorientation significative des politiques publiques ; redistribution des richesses vers les quartiers périphériques ; mobilisation des classes populaires ; créations d'infrastructures urbaines et services sociaux de base à des populations jusque-là dépourvues etc. Cet outil de politique publique qualifié par le PNUD en 1996 de best practice trouve son origine à Porto Alegre au Brésil à la fin des années 80'. Créé suite aux pressions du mouvement populaire et de la société civile, le BP a depuis connu un succès significatif puisqu'il en existe aujourd'hui entre 1269 et 2778 dans le monde. La période très récente a par ailleurs été marquée par une hausse substantielle de ladite innovation : rien qu'en France, les BPs proposés par les municipalités ont été multipliés par 13 entre 2017 et 2018.

Notons qu'il existe autant de formes de BPs que de collectivités qui les mettent en place. À Lausanne, le principe est simple. Il consiste en l'attribution graduelle des fonds mis au concours jusqu'à épuisement à des projets proposés par les habitants de Lausanne. À travers la démarche, le rapport-préavis 2018/12 souligne que :

« Le dispositif permettra de renforcer le pouvoir d'agir des espaces citoyens, des collectifs d'habitants (...) de permettre aux habitants de s'exprimer sur certaines priorités et investissement prévus dans le cadre du budget ordinaire et d'investissement ».

Plus encore, sur le site internet du BP, nous pouvons lire que :

« Malgré toutes les institutions démocratiques traditionnelles que propose ce pays, le BP leur permet (aux citoyens) de s'intéresser à des décisions financières plus concrètes. Il suscite la mobilisation de personnes qui ne voulaient ou ne pouvaient pas prendre part à l'organisation de leur ville. En permettant à chacun de faire une proposition concrète, il s'ouvre à des groupes sociaux qui ne sont pas ou peu représentés politiquement.»

L'art. 2 de la directive structurant le fonctionnement du BP lausannois permet finalement de synthétiser ses ambitions, à travers les 4 principes évoqués :

« 1) créer de nouvelles relations entre la Commune et les citoyens 2) renforcer le lien social 3) inventer une nouvelle culture démocratique et mobiliser le sens de la citoyenneté 4) orienter les ressources financières publiques vers les besoins de la population, en particulier les plus modestes».

Cependant, en raison d'un certain nombre de facteurs, l'importation du BP en Europe et de manière générale dans les pays dits développés ne s'est pas accompagnée d'un approfondissement de la démocratie à l'instar des premières expériences. Lausanne ne fait à ce titre pas exception. En effet, en nous basant sur une recherche empirique menée sur les deux éditions du BP terminées à ce jour, nous avons pu voir qu'un nombre important d'observations émises à l'encontre de BPs européens sont également valables concernant le cas lausannois. De manière synthétique, le BP lausannois a vu naître, sur les 2 éditions, des projets majoritairement en lien avec des préoccupations environnementales, qui prennent

place dans les quartiers à revenu médian annuel supérieur, et qui sont portés par des habitants de classe moyenne intellectuelle déjà très insérés dans les réseaux associatifs. En somme, contrairement aux expériences pionnières et aux objectifs mis en avant, le BP lausannois dans sa forme actuelle reflète les inégalités existantes et octroie dans les faits de nouvelles possibilités aux citoyens les plus actifs et insérés.

Au vu des résultats mis en avant par l'étude, et ce dans le but d'améliorer un outil au grand potentiel, le présent postulat invite la Municipalité à étudier les propositions suivantes :

1. Innover dans le mode de sélection des projets proposés. À l'heure actuelle, le vote a comme effet l'écrasante surreprésentation des quartiers à moyen et haut revenu en raison de l'activation des réseaux des porteurs de projets. En lieu et place du système actuel, la création d'un jury citoyen, réuni sur base volontaire, ou tiré au sort, qui déciderait de l'attribution des fonds aux projets, et surtout, qui serait représentatif de la population lausannoise en termes de sexe, d'âge, de quartier, de profession, de revenu, voire, de nationalité, permettrait d'éviter les biais observés liés à l'activation des réseaux lors des phases de vote.
2. L'instauration de quotas concernant l'attribution des projets par quartiers. Dans le sillage de ce qui a été entrepris d'abord à Porto Alegre puis en Espagne et au Portugal avec la mise en place de critères de discrimination positive. Des quotas à Lausanne permettraient un meilleur équilibre dans la répartition géospatiale des projets. Bien que les inégalités entre quartiers lausannois soient a priori moins significatives qu'entre les quartiers urbains de Porto Alegre et les favelas situées en périphérie, il n'en demeure pas moins nécessaire qu'au lieu d'un renforcement et d'une amélioration de la qualité de vie des quartiers moyens et supérieurs, les quartiers populaires puissent également bénéficier de la mise en place de projets.
3. « Aller chercher » les publics qui ne participent pas spontanément, et qui sont pourtant visés, tels que les jeunes, les étrangers, les populations modestes. Ce pont nécessiterait des ressources additionnelles, notamment par la formation de personnel et la mise en place d'une stratégie. Néanmoins, sans aller à leur rencontre, à l'aide notamment d'actions et de campagnes ciblées, le risque de voir le dispositif être accaparé par des initiés ne pourra être que reconduit.
4. Augmenter le budget mis au concours, en le prenant par exemple sur le budget d'investissement, afin de financer des projets pouvant exercer un plus grand impact, mais également, de stimuler le taux de participation.

Lausanne, le 3 octobre 2021

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Mountazar Jaffar et consorts : « Pour un budget véritablement participatif et démocratique » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

**Postulat de Mme Joëlle Racine et consorts : « Pour une gérance de la ville plus humaine en matière de logements »**

Développement

*Les Services de la Ville en matière de logement sont-ils à la hauteur des défis que pose le suivi d'un parc immobilier nécessitant de nombreuses rénovations, notamment dans la mise en œuvre du plan climat ? Quelles mesures permettraient une gestion efficace des immeubles et un accompagnement des locataires digne de ce nom ?*

La Ville de Lausanne dispose d'un parc immobilier important et loue bon nombre d'appartements et d'autres biens, par le biais des services de la Ville en matière de logement. Ces derniers gèrent également les propriétés de la Caisse de pension du personnel communal de Lausanne (CPCL).

La gestion d'immeubles ne porte pas seulement sur les aspects liés au maintien et à la rénovation du parc immobilier, mais porte aussi sur la gestion et les relations avec les locataires. Elle comporte donc une dimension profondément humaine, puisqu'elle concerne des personnes, des familles, qui ont construit leur vie dans un endroit précis, avec leurs repères, leur organisation personnelle et familiale. En plus d'un toit, d'un lieu chaud où dormir, où manger et se ressourcer, le lieu de vie joue un rôle aussi important pour les enfants puisqu'il détermine le lieu de scolarisation, et donc l'environnement relationnel.

Devoir rénover un bâtiment, en particulier lorsqu'il s'agit de gros travaux – et la cadence de rénovation va s'accroître avec la mise en œuvre du plan climat – n'est certainement pas une mince affaire, tant pour les gestionnaires que pour les locataires concerné-e-s, surtout lorsqu'il s'agit de devoir quitter son appartement. Cette situation, déjà anxiogène à la base, peut être exacerbée lorsqu'il s'agit de locataires vivant dans la précarité.

La situation de la rénovation de l'immeuble de César-Roux nous interpelle et ne devrait plus se reproduire. Sans revenir sur les détails de l'affaire, la communication entre la gérance et les locataires ne s'est pas passée de manière satisfaisante, les propositions de logement de remplacement n'ont pas été menées proactivement, il n'est pas certain que les personnes puissent réintégrer leur appartement si elles le souhaitent ni, enfin, que le montant du loyer restera abordable. De même, d'autres situations de gestion d'immeubles pas forcément idoines par les services de la Ville, à Bellevaux notamment, ont déjà été relayées par des locataires et par la presse. Il est désormais temps que cela change.

Pourtant, bon nombre de collaborateurs et collaboratrices font leur maximum pour que la gestion des immeubles soit réalisée dans les meilleures conditions. Malgré cela, ces cas spécifiques de gestion des locataires et de leur bien-être ne sont pas à l'image de la Ville de Lausanne. Les services de gérance de la Ville, relevant pourtant du domaine public, ne devraient en aucun cas se comporter comme le font certaines gérances privées.

Aussi, cela nécessite probablement une analyse et une réforme des pratiques du service, par une meilleure formation auprès du personnel et par la mise en place d'une charte ou d'un code de conduite. La transparence du service auprès des locataires doit ainsi être exemplaire. Ces derniers et dernières doivent pouvoir connaître leurs droits en cas de rénovation, d'expulsion ou de relogement, ainsi qu'obtenir un interlocuteur fiable et stable. Cet accompagnement, cette écoute, ce soutien et ces solutions pour les locataires doivent porter non seulement sur les immeubles appartenant à la Ville, mais aussi sur tous les immeubles gérés par la Ville.

## Conclusions

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de mettre en place les mesures nécessaires pour que les services de la Ville en matière de logement soit réellement au service de ses locataires, par le biais d'un accompagnement exemplaire, d'un suivi étroit des besoins des locataires, non seulement en cas de rénovation, mais aussi pour toutes autres demandes et besoins, tout en donnant les moyens nécessaires aux collaborateurs et collaboratrices de remplir leur mission.

Lausanne, le 12 octobre 2021

## Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de Mme Joëlle Racine et consorts : « Pour une gérance de la ville plus humaine en matière de logements » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

### **Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « Priorisation des rénovations énergétiques de bâtiments, emprunts et calculs d'opportunité »**

#### Développement

*Mener les calculs permettant de prioriser les rénovations des bâtiments en tenant compte des coûts de la dette et des variations de coûts en chauffage et des loyers.*

Le réchauffement climatique et les diverses crises climatiques, sociales, et économiques qu'il va induire est et sera l'un des enjeux majeurs que nous nous devons relever pour assurer un futur aux prochaines générations.

Au niveau communal, il est possible d'agir sur trois axes majeurs afin d'endiguer l'émission de CO<sub>2</sub> et se diriger vers la neutralité carbone : la mobilité, la production de chaleur et d'énergie, la rénovation des enveloppes énergétiques des bâtiments.

Aujourd'hui, nous nous concentrons sur ce dernier volet.

La ville de Lausanne possède un levier important en tant que grosse propriétaire foncière sur le territoire communal. Le plan climat, voté en 2021 par le plénum, présentait une volonté d'atteindre un taux de rénovation annuel du parc immobilier de 3%. Dès lors, la question des arbitrages menant à la planification est essentielle. Quels bâtiments rénover en premier ? Pour quelles économies en émission de CO<sub>2</sub> ? Quels coûts pour le chauffage de ces bâtiments avant et après rénovations ? Quels montants allouer pour ces investissements ?

Autre point important à considérer dans nos réflexions, les taux d'intérêts bancaires sur les levées de liquidités sont conjoncturellement extrêmement bas. Dès lors, emprunter des montants pour financer des rénovations pourraient être très intéressants car n'entraînerait une augmentation du service de la dette ne grevant que peu les futurs budgets de la ville.

Enfin, dernier élément relevant pour réfléchir à ces questions : pour peu que le bâtiment rénové fasse partie du patrimoine financier de la ville, un tel investissement de rénovation énergétique (et donc un emprunt potentiel de capitaux) pourrait se faire sans grever la dette nette de la ville, dette nette sur laquelle est basée le plafond d'endettement de législature. Ainsi, il pourrait être possible d'obtenir des baisses d'émission en CO2 tout en restant relativement neutre pour l'endettement net de la ville.

#### Conclusions

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

1. Faire une évaluation des coûts annuel liés au chauffage de chaque bâtiment public.
2. Faire une estimation des coûts liés à la rénovation de l'enveloppe thermique de chaque bâtiment en main publics. Tenir compte aussi dans ces évaluations des coûts pour changer le type de chaudière (plus de mazout et à moyen terme sans gaz).
3. Evaluer les charges pérennes liées au service de la dette pour un emprunt équivalent aux coûts estimés des rénovations pour chaque bâtiment. Prévoir plusieurs modèles en fonction de divers taux d'intérêts.
4. Faire un classement d'opportunité sur la base de ces éléments afin de prioriser financièrement les différents projets de rénovations. Indiquer dans ce classement les variations de coûts entre coûts actuels et coûts à terme pour le chauffage, coûts liés à un éventuel emprunt, ainsi que les économies liées à la baisse de consommation pour le chauffage.
5. Etablir la liste des bâtiments en main publique ayant le droit à des subsides du programme bâtiment pour les rénovations énergétiques.
6. Présenter un plan d'assainissement énergétique du patrimoine immobilier de la ville, tant administratif que financier, de façon à rénover l'ensemble de bâtiments au plus tard à l'horizon 2050.

Lausanne, le 13 octobre 2021

#### Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « Priorisation des rénovations énergétiques de bâtiments, emprunts et calculs d'opportunité » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

#### **Postulat de Mme Pauline Blanc et consorts : « Pour des poubelles publiques adaptées au tri sélectif ! »**

#### Développement

Aujourd'hui, il n'y a aucune possibilité pour les Lausannoises et Lausannois de trier leurs petits déchets : en effet, les poubelles publiques de type requin ne sont pas adaptées au tri.

Or, « mélanger des déchets devant faire l'objet de tri sélectif » est punissable de CHF 150 (Règlement général de police de la Commune de Lausanne). Il conviendrait à cet égard de donner l'opportunité de pouvoir jeter dans la poubelle adéquate la bouteille PET, ou encore la cannette en alu, qu'une personne vient de consommer dans la rue. Actuellement, nous comprenons que le consommateur dudit déchet doit garder celui-ci sur lui, afin de le jeter dans la poubelle appropriée qu'une fois arrivé chez lui. Cela paraît tout à fait incohérent, d'autant plus à l'heure où l'écologie est au cœur des préoccupations et débats.

La Ville est actuellement dotée de plus de 830 poubelles de type requin. Il s'agirait, au vu de ce qui précède, de les adapter en poubelles à tri du même type que celles que nous voyons notamment à la gare de Lausanne (photo ci-dessous). Cela peut se faire soit en ajoutant les bacs à tri à côté des poubelles de type requin existantes, soit remplacer carrément les poubelles précitées par un bloc de poubelles à tri sélectif comprenant donc également un bac pour ordures.



<https://www.petrecycling.ch/fr/decouvrir/detail/ausbau-recycling-stationen>

Dès lors,

Conclusions

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'instaurer des poubelles à tri sélectif en guise de poubelles publiques selon le modèle adéquat.

Lausanne, le 26 octobre 2021

Discussion préalable

**M. Valentin Christe (UDC) :** – Simplement pour relever le beau pléonasme qui se cache dans le titre. Mais nous ne demandons pas le renvoi en commission.

**Mme Muriel Chenaux Mesnier (soc.)** demande le renvoi en commission.

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

---

**Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Mais où est donc bien passé le Plan Directeur Communal (PDCoM) ? »**

Développement

Conformément à l'art. 16 de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), les plans directeurs définissent la stratégie d'aménagement du

territoire pour les quinze à vingt-cinq prochaines années et les mesures de mise en œuvre. Ils assurent aussi la coordination des politiques publiques ayant un effet sur le territoire.

A Lausanne, le Plan directeur communal (PDCoM) en vigueur date de 1996. Depuis lors, les circonstances ont sensiblement changé et cet ancien PDCoM est obsolète. Il a notamment perdu sa capacité à impulser et mettre en cohérence les actions municipales. Comme prévu par la Loi cantonale, la Municipalité a donc initié à la fin des années 2000 sa révision, afin de répondre aux nouveaux défis à relever.

Pour une commune comme Lausanne, le PDCoM est un outil extrêmement important, car il regroupe les intentions de la Ville pour gérer et développer son territoire. C'est également un outil de planification qui engage les autorités publiques, la Ville et le Canton. De plus, le PDCoM constitue la base pour la révision du Plan d'affectation communal (PACoM, anciennement Plan général d'affectation, PGA).

Ainsi, c'est le 24 mai 2011 que le Conseil communal adoptait le préavis n° 2010/64 relatif aux intentions de la Municipalité pour la révision du PDCoM, allouant par la même occasion un crédit d'investissement de 1'200'000 francs pour les frais d'études et la prise en charge des mandats extérieurs nécessaires.

Depuis lors, de nombreuses études et analyses ont été menées, d'une part par des mandataires externes mais également en interne de l'administration communale, au sein de laquelle des dizaines de collaborateurs ont été impliqués. La commission consultative de l'urbanisme et des transports (CCUT) a également été régulièrement mise à contribution durant l'élaboration du PDCoM. Après un envoi d'un projet de PDCoM pour examen préalable des services cantonaux en 2014, et la consultation des communes voisines, celui-ci a été adapté et à nouveau soumis aux services cantonaux en 2017 pour examen complémentaire. Il a ensuite été finalisé en vue de la mise en consultation publique de 30 jours, conformément à l'art. 17 de la LATC, qui s'est tenue du 21 février au 22 mars 2019.

La population lausannoise a également été associée à la révision du PDCoM, d'une part lors d'une exposition publique qui s'est tenue aux Arches du Grand-Pont du 3 au 20 décembre 2014, puis durant la consultation publique, avec une grande soirée d'information publique à la Salle des fêtes du Casino de Montbenon en présence de 3 Municipaux le 20 février 2019, ainsi qu'une exposition publique sur la vision « Lausanne 2030 » qui s'est tenue au Service de l'urbanisme durant toute la durée de la consultation, avec des permanences en présence d'experts de la Ville.

Lors de la soirée d'information publique du 20 février 2019, le calendrier présenté à la population pour la suite de la démarche était alors le suivant :

- mai 2019 : rapport de consultation publique du PDCoM ;
- fin 2019 : adoption du préavis PDCoM par la Municipalité ;
- mi-2020 : adoption du préavis PDCoM par le Conseil communal.

Par ailleurs, durant la consultation publique, la population lausannoise a été invitée à formuler ses remarques et exprimer son point de vue, les documents mentionnant que « les contributions, observations et remarques reçues lors de cette consultation feront l'objet d'un rapport qui accompagnera le PDCoM et sera rendu public ».

Aujourd'hui, près d'une année après la clôture de la consultation publique, alors que le rapport de consultation publique devrait déjà être publié et que le préavis sur le PDCoM devrait être en main du Conseil communal, force est de constater que ni le Conseil communal ni la population n'ont eu la moindre nouvelle sur le PDCoM, ce qui est en droit de les inquiéter au vu des enjeux extrêmement importants que représente celui-ci.

Enfin, il peut encore être bon de rappeler que dans le bilan à mi-législature du programme de la Municipalité (février 2019), sous le titre « Un développement urbain harmonieux au cœur de l'agglomération », il était encore mentionné que « la Municipalité a adopté les principes du Plan directeur communal, ce qui permettra sa mise en consultation en 2019 et son adoption durant cette législature ».

Au vu de ces différents éléments, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Près d'une année après la fin de la consultation publique du Plan directeur communal (PDCoM), pourquoi le rapport de consultation publique, annoncé pour mai 2019, n'a pas encore été publié ? Quand le sera-t-il ?
- Quand est-ce que le préavis sur la révision du PDCoM sera-t-il soumis à la Municipalité pour adoption ?
- Quand est-ce que le préavis sur la révision du PDCoM sera-t-il soumis au Conseil communal pour qu'il puisse en débattre ?
- De manière plus générale, la Municipalité n'estime-t-elle pas que près de 9 ans après le lancement des études, il serait temps de transmettre le PDCoM au Conseil communal pour qu'il puisse en débattre ?
- Concernant cette fois-ci la révision du Plan d'affectation communal (PACoM), la Municipalité avait annoncé en février 2019 qu'une démarche participative aurait lieu dans les quartiers dès l'été 2019. Rien de tel n'ayant été entrepris, qu'en est-il aujourd'hui ?
- Enfin, la Municipalité peut-elle transmettre au Conseil communal un calendrier réaliste et détaillé de la suite des démarches tant pour le PDCoM que pour le PACoM ?

Lausanne, le 28 février 2020.

Réponse de la Municipalité

### **Rappel de l'interpellation**

« Conformément à l'article 16 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), les plans directeurs définissent la stratégie d'aménagement du territoire pour les quinze à vingt-cinq prochaines années et les mesures de mise en œuvre. Ils assurent aussi la coordination des politiques publiques ayant un effet sur le territoire.

A Lausanne, le Plan directeur communal (PDCoM) en vigueur date de 1996. Depuis lors, les circonstances ont sensiblement changé et cet ancien PDCoM est obsolète. Il a notamment perdu sa capacité à impulser et mettre en cohérence les actions municipales. Comme prévu par la loi cantonale, la Municipalité a donc initié à la fin des années 2000 sa révision, afin de répondre aux nouveaux défis à relever. (...)

Ainsi, c'est le 24 mai 2011 que le Conseil communal adoptait le rapport-préavis N° 2010/64<sup>3</sup> relatif aux intentions de la Municipalité pour la révision du PDCoM, allouant par la même occasion un crédit d'investissement de CHF 1'200'000.- pour les frais d'études et la prise en charge des mandats extérieurs nécessaires. Depuis lors, de nombreuses études et analyses ont été menées (...). Après un envoi d'un projet de PDCoM pour examen préalable des services cantonaux en 2014, et la consultation des communes voisines, celui-ci a été adapté

---

<sup>3</sup> Rapport-préavis N° 2010/64 du 15 décembre 2010 « Intentions de la Municipalité pour la révision du plan directeur communal. Demande de crédit d'étude. Réponse au postulat de Mme Florence Germond et de M. Philippe Mivelaz. Réponse au postulat de M. Nicolas Gillard et Mme Isabelle Truan. Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti. Réponse au postulat de Mme Isabelle Truan ».

et à nouveau soumis aux services cantonaux en 2017 pour examen complémentaire. Il a ensuite été finalisé en vue de la mise en consultation publique de 30 jours, conformément à l'article 17 de la LATC, qui s'est tenue du 21 février au 22 mars 2019. (...)

Lors de la soirée d'information publique du 20 février 2019, le calendrier présenté à la population pour la suite de la démarche était alors le suivant :

- mai 2019 : rapport de consultation publique du PDCom ;
- fin 2019 : adoption du préavis PDCom par la Municipalité ;
- mi-2020 : adoption du préavis PDCom par le Conseil communal.

Par ailleurs, durant la consultation publique, la population lausannoise a été invitée à formuler ses remarques et exprimer son point de vue, les documents mentionnant que « les contributions, observations et remarques reçues lors de cette consultation feront l'objet d'un rapport qui accompagnera le PDCom et sera rendu public ».

Aujourd'hui, près d'une année après la clôture de la consultation publique, alors que le rapport de consultation publique devrait déjà être publié et que le préavis sur le PDCom devrait être en main du Conseil communal, force est de constater que ni le Conseil communal ni la population n'ont eu la moindre nouvelle sur le PDCom, ce qui est en droit de les inquiéter au vu des enjeux extrêmement importants que représente celui-ci.

Enfin, il peut encore être bon de rappeler que dans le bilan à mi-législature du programme de la Municipalité (février 2019), sous le titre « Un développement urbain harmonieux au cœur de l'agglomération », il était encore mentionné que « la Municipalité a adopté les principes du Plan directeur communal, ce qui permettra sa mise en consultation en 2019 et son adoption durant cette législature ».

## **Préambule**

Comme le rappellent les interpellateurs, le Plan directeur communal (PDCom) est effectivement un outil central pour la gestion et le développement du territoire lausannois. Il permet de fixer les principales orientations et priorités de la Municipalité, afin de guider l'évolution de la ville pour les 15 prochaines années et d'assurer une étroite coordination entre les multiples politiques publiques sectorielles à incidence spatiale (urbanisme, mobilité, nature et environnement, etc.).

Après un important processus d'études puis de consultation, le projet de nouveau PDCom lausannois a été présenté au public en février 2019. Il était alors prévu que celui-ci soit soumis au Conseil communal mi-2020. Le projet a néanmoins pris du retard, en particulier en raison de la décision de la Municipalité d'y intégrer les enjeux relatifs à la politique de la Ville de Lausanne (cf. rapport-préavis N° 2019/30<sup>4</sup>). Le plan directeur étant un processus au long cours, ces questions n'ont pas été intégrées au démarrage du projet et il paraît essentiel à la Municipalité qu'un chapitre sur les enjeux climatiques soit inclus dans le PDCom et qu'en particulier les enjeux relatifs par exemple à la politique d'agriculture urbaine, de concept directeur nature en ville ou encore de patrimoine arboré et forestier y trouvent une place.

Le calendrier mis à jour prévoit que le plan directeur communal soit sur la table du Conseil communal au début de l'année 2021.

---

<sup>4</sup>Rapport-préavis N° 2019/30 du 15 août 2019 « Stratégie municipale en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques. Réponse au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Pour l'adoption d'un plan climat par la Municipalité de Lausanne ». Réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts « Urgence climatique: il est temps d'avancer au rythme exigé par la science ». Réponse au postulat de M. Xavier Company et consorts « Pour que Lausanne propose une énergie propre et locale, exempte de production nucléaire ».

## Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

**Question 1 : Près d'une année après la fin de la consultation publique du Plan directeur communal (PDCoM), pourquoi le rapport de consultation publique, annoncé pour mai 2019, n'a pas encore été publié ? Quand le sera-t-il ?**

La publication du rapport de consultation est prévue pour l'automne 2020.

**Question 2 : Quand est-ce que le préavis sur la révision du PDCoM sera-t-il soumis à la Municipalité pour adoption ?**

Le calendrier prévisionnel actuel prévoit une soumission du préavis sur la révision du PDCoM à la Municipalité à l'automne 2020.

**Question 3 : Quand est-ce que le préavis sur la révision du PDCoM sera-t-il soumis au Conseil communal pour adoption ?**

Il est prévu de soumettre le préavis sur la révision du PDCoM au Conseil communal pour adoption au début de l'année 2021.

**Question 4: De manière plus générale, la Municipalité n'estime-t-elle pas que près de neuf ans après le lancement des études, il serait temps de transmettre le PDCoM au Conseil communal pour qu'il puisse en débattre ?**

Oui. Et aussi paradoxal que cela puisse paraître, le temps pris pour la préparation du plan directeur communal est une des raisons qui explique le retard supplémentaire pris par le projet. En dix ans, les priorités évoluent et un document dont les bases et fondements ont déjà plusieurs années n'est pas toujours en phase avec les problèmes du moment. Les six mois de retard supplémentaires pris par le projet permettront d'y intégrer les enjeux climatiques. On imagine mal en effet que la Ville de Lausanne publie aujourd'hui un plan directeur qui fasse l'impasse sur ces questions.

**Question 5 : Concernant cette fois-ci la révision du Plan d'affectation communal (PACoM), la Municipalité avait annoncé en février 2019 qu'une démarche participative aurait lieu dans les quartiers dès l'été 2019. Rien de tel n'ayant été entrepris, qu'en est-il aujourd'hui ?**

En ce qui concerne le PACoM, une vaste démarche participative dans les quartiers a été lancée le 9 mars 2020. Avec un programme de 17 balades dans les quartiers, cinq soirées d'information réparties dans différents secteurs de la ville, ainsi qu'un sondage en ligne, cette démarche devait débiter à fin mars et se terminer à l'automne 2020 par une exposition de restitution.

L'irruption de la pandémie de Covid-19 a eu raison des séances publiques et ballades prévues de mars à juin 2020, et a conduit à une adaptation du planning, le sondage en ligne restant cependant disponible. En l'état des recommandations de l'Office fédéral de santé publique (OFSP), il est prévu que la démarche reprenne dès fin août 2020. Il se peut, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, que d'autres reports se produisent.

**Question 6 : Enfin, la Municipalité peut-elle transmettre au Conseil communal un calendrier réaliste et détaillé de la suite des démarches tant pour le PDCoM que pour le PACoM ?**

Planning Indicatif du PDCoM :

- automne 2020 : publication du rapport de consultation ;

- automne 2020 : soumission du préavis sur la révision du PDCom à la Municipalité;
- début de l'année 2021 : soumission du préavis sur la révision du PDCom au Conseil communal.

Planning indicatif du PACom territoires forains :

- 2020: élaboration du nouveau PACom, consultation des services communaux et cantonaux;
- 2021 : information publique puis mise à l'enquête du projet de PACom ;
- 2022: mise en vigueur du nouveau PACom et abrogation de la zone réservée communale (sous réserves d'oppositions et/ou recours).

Planning indicatif du PACom territoire urbain :

- septembre 2020 - mai 2021 : démarche participative dans les quartiers;
- 2021 : élaboration du plan et des nouvelles règles de construction ;
- 2021 : démarche d'information publique et de mise en consultation auprès des services cantonaux, communaux et des acteurs concernés;
- 2022: mise à l'enquête puis mise en vigueur du nouveau PACom (sous réserves d'oppositions et/ou recours).

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de MM. Valéry Beaud et Daniel Dubas.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 13 août 2020.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Discussion

La discussion n'est pas utilisée.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Mais où est donc bien passé le Plan directeur communal (PDCom) ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

## **Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « La CPCL est-elle enfin prête à désinvestir des énergies fossiles ? »**

Développement

Lausanne, le 29 octobre 2020

Mobilité, chauffage, agriculture, informatique, alimentation, échanges commerciaux et consommation. Nous connaissons les principaux secteurs responsables des impacts climatiques les plus graves. Cependant, un secteur semble malgré tout souvent nous échapper : les investissements financiers.

Et cela sachant que la place financière suisse pollue globalement 22 fois plus que le reste du pays tout entier. En effet, alors que les ménages, les industries et les entreprises suisses émettent chaque année près de 50 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>, la place financière est elle responsable de l'émission d'environ 1100 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par année à travers ses investissements financiers dans les énergies fossiles.<sup>5</sup>

Jusqu'à maintenant, sauf à compter sur un changement de la loi à venir au niveau fédéral, les mobilisations des ONG en faveur du désinvestissement ou une décision hypothétique de la BNS, rien pour l'instant ne semble pouvoir forcer les institutions financières à retirer leurs fonds de l'industrie fossile et ses projets climaticides.

Or, cela pourrait bientôt changer. En effet, la conclusion d'un avis de droit<sup>6</sup> récemment mandaté par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) établit que la législation impose déjà aux acteurs financiers de prendre en compte des risques climatiques : «Ces risques doivent être pris en considération comme d'autres, s'ils sont jugés importants, pertinents», précisait dans la presse au début de l'année Silvia Ruprecht-Martignoli, responsable du projet climat et marchés financiers à l'OFEV.<sup>7</sup>

Cet avis de droit ouvre la voie à une révision probable de la législation prenant réellement en compte le facteur climatique et les risques économiques encourus lors d'investissements dans les énergies fossiles. En effet, rappelons ici au passage que les prix du pétrole sont de plus en plus volatiles, sans même parler de la situation inquiétante du pétrole de schiste américain dont est par exemple friande la Banque Nationale Suisse, et que de nombreux projets pétroliers ou gazières ont, fort heureusement d'ailleurs, des difficultés à se financer ou à se réaliser sur le terrain.

A la fin de l'année 2019, le Conseil fédéral a ainsi chargé le Département fédéral des finances d'examiner les mesures réglementaires nécessaires en matière de transparence et d'analyse de risques. Les conclusions devraient être présentées ces prochains mois.

Au vu des éléments ci-dessus, les interpellateurs et interpellatrices souhaitent poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité a-t-elle pris connaissance de cet avis de droit et sa conclusion sur l'obligation de prise en compte des risques climatiques par les acteurs financiers ?
2. La Municipalité sait-elle si cet avis de droit a été porté à la connaissance de la CPCL ou récemment abordé lors de ses séances ?
  - a. Si oui, la Municipalité considère-t-elle qu'il est à même de convaincre la CPCL de désinvestir totalement des énergies fossiles ?

<sup>5</sup><https://www.greenpeace.ch/fr/tag/place-financiere/>

<sup>6</sup><https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/droit/avis.html>

<sup>7</sup><https://www.letemps.ch/economie/investissements-fossile-bientot-illegaux>

- b. Si non, la Municipalité prévoit-elle d'en faire part à la CPCL ?
3. À quelle stade se trouve la Municipalité dans son traitement de la réponse au postulat de Hadrien Buclin et consorts « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles » déposé en décembre 2015 et dont la réponse a été retirée en 2018?
  4. Dans le même sens, à quelle stade se trouve la Municipalité dans son traitement de la réponse au postulat de Ilias Panchard et consorts « Pour que la caisse de pensions du personnel communal désinvestisse de l'armement » déposé en 2018 et soutenu par des élues et élus de quatre groupes politiques ?
  5. Au vu des conclusions à venir suite à l'avis de droit mandaté par l'OFEV, la ville considère-t-elle les risques de voir sa caisse de pensions se retrouver dans une situation potentiellement illégale à cause de ses investissements dans les énergies fossiles ?
  6. Un audit récent de l'ensemble des placements de la CPCL a-t-il été réalisé ? Si oui, peut-on connaître la part de ces investissements dans les énergies fossiles et l'armement ?
  7. Etant donné l'urgence climatique adopté par la ville de Lausanne, les législations ayant tendance à pencher pour un désinvestissement des fossiles et les fortes mobilisations populaires en faveur d'une politique neutre en carbone, la Municipalité va-t-elle décider de prendre les devants en poussant la CPCL à réorienter l'ensemble de ses investissements actuels dans les énergies fossiles vers des fonds durables ?
  8. La Municipalité a-t-elle connaissance que de nombreux fonds de placement durables, en plus d'afficher un bilan environnemental social et de gouvernance meilleurs, atteignent des rendements tout aussi bons si ce n'est supérieurs ?
  9. L'OFEV prévoyant un nouveau test de compatibilité climatique pour les assureurs les caisses de pension et d'autres acteurs la Municipalité sait-elle si la CPCL a prévu d'y participer ?

Réponse de la Municipalité

### **Rappel de l'interpellation**

*« Mobilité, chauffage, agriculture, informatique, alimentation, échanges commerciaux et consommation. Nous connaissons les principaux secteurs responsables des impacts climatiques les plus graves. Cependant, un secteur semble malgré tout souvent nous échapper : les investissements financiers.*

*Et cela sachant que la place financière suisse pollue globalement 22 fois plus que le reste du pays tout entier. En effet, alors que les ménages, les industries et les entreprises suisses émettent chaque année près de 50 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>, la place financière est, elle, responsable de l'émission d'environ 1'100 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par année à travers ses investissements financiers dans les énergies fossiles<sup>8</sup>.*

*Jusqu'à maintenant, sauf à compter sur un changement de la loi à venir au niveau fédéral, les mobilisations des ONG en faveur du désinvestissement ou une décision hypothétique de la BNS, rien pour l'instant ne semble pouvoir forcer les institutions financières à retirer leurs fonds de l'industrie fossile et ses projets climaticides.*

*Or, cela pourrait bientôt changer. En effet, la conclusion d'un avis de droit<sup>9</sup> récemment mandaté par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) établit que la législation impose déjà aux acteurs financiers de prendre en compte des risques climatiques : « Ces risques*

<sup>8</sup> <https://www.greenpeace.ch/fr/tag/place-financiere/>

<sup>9</sup> <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/droit/avis.html>

*doivent être pris en considération comme d'autres, s'ils sont jugés importants, pertinents », précisait dans la presse au début de l'année Silvia Ruprecht-Martignoli, responsable du projet climat et marchés financiers à l'OFEV<sup>10</sup>.*

*Cet avis de droit ouvre la voie à une révision probable de la législation prenant réellement en compte le facteur climatique et les risques économiques encourus lors d'investissements dans les énergies fossiles. En effet, rappelons ici au passage que les prix du pétrole sont de plus en plus volatiles, sans même parler de la situation inquiétante du pétrole de schiste américain dont est par exemple friande la Banque nationale Suisse, et que de nombreux projets pétroliers ou gaziers ont, fort heureusement d'ailleurs, des difficultés à se financer ou à se réaliser sur le terrain.*

*A la fin de l'année 2019, le Conseil fédéral a ainsi chargé le Département fédéral des finances d'examiner les mesures réglementaires nécessaires en matière de transparence et d'analyse de risques. Les conclusions devraient être présentées ces prochains mois.*

*Au vu des éléments ci-dessus, les interpellateurs et interpellatrices souhaitent poser les questions suivantes à la Municipalité ».*

### **Préambule**

La Municipalité estime qu'en tant qu'investisseur institutionnel orienté sur le long terme, il est de la responsabilité de la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL), et dans l'intérêt de ses assurés, de prendre en compte les considérations d'ordre environnemental, social et de gouvernance (ESG) ainsi que le risque climatique dans la gestion de sa fortune.

Les premières démarches de la CPCL dans ce sens remontent à 2011 avec l'adhésion de la Caisse à l'Ethos Engagement Pool, dont l'engagement actionnarial se concentre sur les sociétés suisses. Entre 2017 et 2019, un désinvestissement des matières premières et des hedge funds, la mise en place de l'exercice du droit de vote sur les actions suisses en complément à l'engagement actionnarial, le désinvestissement de l'armement non conventionnel et la réalisation d'un audit ESG par Ethos ont été réalisés.

En 2020, la Caisse a désinvesti les obligations d'entreprise US au profit des obligations libellées en CHF, avec en corollaire une amélioration de la notation ESG et une diminution du poids des énergies fossiles. Cette même année, elle s'est affiliée à l'Ethos engagement pool (EEP) international<sup>11</sup> et à diverses initiatives collectives d'engagement actionnarial, notamment dans le domaine climatique.

Aujourd'hui, la CPCL va plus loin et s'engage dans une politique d'investissement responsable complétée par une stratégie climatique qui répond à ces enjeux.

Les principales mesures prises par la CPCL en 2020 dans le cadre de sa nouvelle politique d'investissement responsable peuvent être résumées de la manière suivante :

- engagement actionnarial et exercice du droit de vote étendu à toutes les sociétés suisses et aux principales sociétés étrangères notamment pour promouvoir les objectifs de l'Accord de Paris ;

<sup>10</sup> <https://www.letemps.ch/economie/investissements-fossile-bientot-illegaux>

<sup>11</sup> L'Ethos Engagement Pool International a été créé en 2017 et regroupe actuellement 36 membres pour une fortune totale de CHF 130 milliards. L'EEP participe à des initiatives collectives internationales et pratique un engagement actionnarial direct auprès de quelques importantes sociétés européennes.

- participation à des initiatives collectives telles que Climate Action 100+<sup>12</sup>, Carbon Disclosure Project ou Investor Decarbonization Initiative grâce à l’adhésion à l’Ethos Engagement Pool International ;
- exclusion des producteurs de charbon destiné à la production d’électricité, des producteurs d’électricité à base de charbon, ainsi que du pétrole et gaz non conventionnel (sables bitumineux, gaz et pétrole de schiste, gaz et pétrole de l’Arctique). Ces exclusions représentent une réduction de l’empreinte carbone du portefeuille en actions étrangères estimée à 20% ;
- exclusion de la totalité du secteur de l’armement ;
- utilisation d’indices climatiques sous-pondérant les investissements dans les entreprises fortement émettrices de gaz à effet de serre pour les portefeuilles en action de la CPCL (MSCI low carbon targets) qui permettra une baisse des émissions de CO<sub>2</sub> d’environ 65% tout en maintenant le dialogue actionnarial et la possibilité l’influencer la prise en compte des enjeux climatiques par les entreprises visées ;
- décarbonisation du portefeuille immobilier CPCL avec l’objectif de réduire l’empreinte carbone de ses immeubles grâce à des améliorations de l’efficacité énergétique et du mix énergétique ;
- analyse régulière du portefeuille sous l’angle ESG et de l’empreinte carbone afin de se rapprocher des objectifs de la stratégie climatique et d’orienter l’engagement actionnarial.

Suite à ces décisions, Alliance Climatique Suisse a mis à jour le rating de la CPCL qui figure désormais en bonne position dans la catégorie orange avec potentiel au vert<sup>13</sup>. Le rating passera au vert dès que la CPCL aura implémenté les indices climatiques pour ses portefeuilles en actions suisses et étrangères (ce qui sera réalisé dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2021 après la mise en place d’un fonds dédié<sup>14</sup>). A fin juillet 2020, seules 6% des caisses de pensions suisses sont classées vertes (selon le volume d’investissement).

Alliance Climatique Suisse a notamment salué l’engagement de la CPCL de la manière suivante : « Avec l’élimination des producteurs de charbon et des centrales électriques au charbon des portefeuilles titres, la CPCL a pris un bon départ dans la décarbonisation des investissements. Le fait qu’elle se soit fixé comme objectif de réduire substantiellement l’empreinte carbone de ses investissements fait d’elle une pionnière dans la planification d’une décarbonisation compatible avec l’Accord de Paris ».

### **Réponse aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

***Question 1 : La Municipalité a-t-elle pris connaissance de cet avis de droit et sa conclusion sur l’obligation de prise en compte des risques climatiques par les acteurs financiers ?***

Oui, la Municipalité a pris connaissance de cet avis de droit et sa conclusion.

<sup>12</sup> <http://www.climateaction100.org/> et <https://shareaction.org/decarbonise/>

<sup>13</sup> <https://uploads.strikinglycdn.com/files/8511ba6e-39b7-4069-852c-f1904cdb4da5/RatingClimatique-Vert-Rouge-Classification-VolumeInvest200718.pdf>.

<sup>14</sup> La CPCL a décidé de mettre en place un fonds dédié afin de maîtriser tous les paramètres de la gestion (choix des gérants, choix des indices de référence, mise en œuvre des exclusions), mais aussi afin de renforcer l’engagement actionnarial et d’être en mesure d’exercer de manière plus étendue ses droits de vote. L’administration du fonds ainsi que la gestion des actifs seront déléguées à un ou plusieurs établissements financiers au bénéfice d’un agrément FINMA.

**Question 2 : La Municipalité sait-elle si cet avis de droit a été porté à la connaissance de la CPCL ou récemment abordé lors de ses séances ?**

a. *Si oui, la Municipalité considère-t-elle qu'elle est à même de convaincre la CPCL de désinvestir totalement des énergies fossiles ?*

b. *Si non, la Municipalité prévoit-elle d'en faire part à la CPCL ?*

a. Oui, la CPCL a connaissance de cet avis de droit<sup>15</sup> qui arrive à la conclusion que les institutions de prévoyance doivent prendre en compte le risque climatique dans leur stratégie d'investissement.

La Municipalité, par ses représentants au Comité de la CPCL, a incité la CPCL à mener une réflexion globale sur la durabilité de ses investissements et leur impact sur le climat. Cette approche permet de traiter de manière plus large la problématique des émissions de CO<sub>2</sub> que le désinvestissement des énergies fossiles. En effet, en termes d'importance, le secteur privé de l'énergie n'est que le troisième contributeur aux émissions de CO<sub>2</sub> globales (18%), loin derrière les services aux collectivités<sup>16</sup> (39%) et les matières premières<sup>17</sup> avec 29%.

**Question 3 : A quelle stade se trouve la Municipalité dans son traitement de la réponse au postulat de Hadrien Buclin et consorts « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles » déposé en décembre 2015 et dont la réponse a été retiré en 2018 ?**

La réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts est terminée. Elle est présentée à votre Conseil en parallèle au traitement de cette interpellation. Elle présente en détail la politique d'investissement responsable ainsi que la stratégie climatique de la CPCL évoquées en préambule.

**Question 4 : Dans le même sens, à quel stade se trouve la Municipalité dans son traitement de la réponse au postulat de Ilias Panchard et consorts « Pour que la caisse de pensions du personnel communal désinvestisse de l'armement » déposé en 2018 et soutenu par des élues et élus de quatre groupes politiques ?**

Le traitement de la réponse au postulat de M. Ilias Panchard et consorts est terminé. Elle est présentée à votre Conseil en parallèle au traitement de cette interpellation. Elle présente en détail la politique d'investissement responsable de la CPCL évoquée en préambule.

**Question 5 : Au vu des conclusions à venir suite à l'avis de droit mandaté par l'OFEV, la Ville considère-t-elle les risques de voir sa caisse de pensions se retrouver dans une situation potentiellement illégale à cause de ses investissements dans les énergies fossiles ?**

Non, suite à l'avis de droit mandaté par l'OFEV, la Ville ne considère pas que sa caisse de pensions risque de se retrouver dans une situation potentiellement illégale. Sa politique d'investissement responsable et sa stratégie climatique ont été évaluées par Alliance Climatique Suisse. La CPCL figure désormais en bonne position dans la catégorie orange avec potentiel au vert, en compagnie de Publica et de PKZH. Le rating passera au vert dès

<sup>15</sup> Trad. « <sup>47</sup> Les institutions de prévoyance doivent prendre en considération les risques climatiques dans le cadre de leur activité de placement dans la même mesure que tous les autres risques de placement. Elles ont également un devoir de transparence en matière de risques climatiques, puisque les exigences réglementaires les obligent à la publication de tous les risques importants. <sup>48</sup> Concernant les impacts sur le climat, eu égard au droit applicable, il n'y a par contre pas de devoir de surveillance ou de droit privé – à moins que des conventions contraires n'aient été conclues. ».

<sup>16</sup> Secteur des « services publics » : production et distribution d'électricité, distribution de gaz, distribution et traitement de l'eau.

<sup>17</sup> Matières premières : industrie chimique, matériaux de construction, extraction et production de métaux, production de papier et produits forestiers.

que la CPCL aura implémenté les indices climatiques (implémentation prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2021) pour ses portefeuilles en actions suisses et étrangères. Seule une minorité de caisses de pensions suisses a obtenu à ce jour un rating vert d'Alliance Climatique Suisse (6% du volume d'investissement), ou un rating orange avec potentiel au vert, à l'instar de la CPCL (7% du volume d'investissement)<sup>18</sup>.

**Question 6 : Un audit récent de l'ensemble des placements de la CPCL a-t-il été réalisé ? Si oui, peut-on connaître la part de ses investissements dans les énergies fossiles et l'armement ?**

Un audit a été réalisé par Ethos en 2018, en parallèle aux modifications dans l'allocation stratégique mentionnées en préambule. Une estimation réalisée depuis par la CPCL, sur la base des données à fin avril 2020 fait ressortir une exposition totale dans les énergies fossiles de CHF 31.5 millions (soit 1.3% de la fortune globale, contre 3% avant les mesures prises entre 2017 et 2020) et une exposition totale dans l'armement de CHF 7.0 millions (soit 0.3% de la fortune totale). Ces expositions ne reflètent pas encore les décisions prises par le Comité (utilisation d'indices climatiques et exclusion de l'armement), qui seront implémentées au cours des prochains mois. Une fois ces décisions implémentées, la CPCL n'aura plus d'investissements dans l'armement ni dans les entreprises liées aux énergies fossiles dont la politique ne peut être infléchie par l'engagement actionnarial. De plus, l'utilisation d'indices climatiques permettra de réduire les investissements dans les sociétés les plus fortement émettrices de gaz à effet de serre, indépendamment de leur secteur d'activité. L'utilisation de ces indices permettra de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> sous-jacentes de manière plus prononcée (environ 65%) qu'une simple exclusion des énergies fossiles (environ 30%).

**Question 7 : Etant donné l'urgence climatique adoptée par la Ville de Lausanne, les législations ayant tendance à pencher pour un désinvestissement des fossiles et les fortes mobilisations populaires en faveur d'une politique neutre en carbone, la Municipalité va-t-elle décider de prendre les devants en poussant la CPCL à réorienter l'ensemble de ses investissements actuels dans les énergies fossiles vers des fonds durables ?**

Il existe certes une offre de plus en plus importante en fonds de placements durables en majorité très récents pour lesquels il n'existe pas encore de recul suffisant pour en apprécier les résultats. De plus, la grande hétérogénéité de ces placements rend également les comparaisons peu aisées, les notations ESG pouvant varier selon les prestataires.

En fait, la CPCL n'a pas trouvé de véhicule de placement collectif durable répondant à ses critères stricts concernant le niveau des frais, l'efficacité fiscale<sup>19</sup>, la possibilité de maîtriser les choix, l'exercice du droit de vote et l'engagement actionnarial. De fait, la CPCL a créé son propre fonds durable.

**Question 8 : La Municipalité a-t-elle connaissance que de nombreux fonds de placement durables, en plus d'afficher un bilan environnemental, social et de gouvernance meilleurs, atteignent des rendements tout aussi bons si ce n'est supérieurs ?**

En complément aux éléments de réponse apportés à la question 7, la CPCL, par la création de son propre fonds durable, évite le risque d'investir dans des produits dont la rentabilité à long terme ne peut pas être évaluée, faute du recul nécessaire. Elle permet le maintien du rendement des investissements tout en offrant une diminution importante des émissions de

<sup>18</sup> <https://uploads.strikinglycdn.com/files/8511ba6e-39b7-4069-852c-f1904cdb4da5/RatingClimatique-Vert-Rouge-Classification-VolumInvest200718.pdf>

<sup>19</sup> Les véhicules de placement collectifs ouverts à d'autres investisseurs que les seules caisses de pensions, sont soumis à une fiscalité plus haute que les véhicules réservés aux seules caisses de pensions.

gaz à effet de serre du portefeuille (estimée à environ -65% en moyenne), évolution qui sera renforcée par l'influence que la CPCL aura sur la politique climatique des sociétés dans lesquelles elle investit via l'engagement actionnarial.

**Question 9 : L'OFEV prévoyant un nouveau test de compatibilité climatique pour les assureurs, les caisses de pension et d'autres acteurs, la Municipalité sait-elle si la CPCL a prévu d'y participer ?**

Un nouveau test de compatibilité climatique a été conduit par l'OFEV sur la base des données au 31 décembre 2019, et les résultats seront connus à l'automne 2020. La CPCL y a participé, mais il convient toutefois de préciser que la situation à fin 2019 ne reflétera pas encore la nouvelle politique d'investissement responsable, et en particulier la stratégie climatique, ces décisions ayant été prises par le Comité au début de l'année 2020 et n'ayant pas encore été implémentées dans les portefeuilles. L'OFEV a pour ambition de conduire ce test tous les deux à trois ans, et le prochain test permettra de mesurer les progrès accomplis suite à la mise en œuvre de la nouvelle politique d'investissement responsable de la CPCL.

Indépendamment des tests de l'OFEV, la politique d'investissement responsable de la CPCL prévoit l'évaluation régulière du portefeuille sur la base des critères ESG et de son empreinte carbone.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Ilias Panchard et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 29 octobre 2020.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 29 octobre 2020.

La discussion n'est pas utilisée.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « La CPCL est-elle enfin prête à désinvestir des énergies fossiles ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

---

#### **Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Les cyclistes lausannois-es pourront-ils tourner à droite aux feux rouges dès le 1er janvier 2021 ? »**

Développement

Après trois ans d'expérimentation bâloise, la Confédération a enfin uniformisé la pratique permettant aux cyclistes de tourner à droite aux feux rouge. Cette possibilité a été insérée en mai 2020 dans l'ordonnance sur les règles de la circulation routière et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021, à charges pour les Communes et les Cantons de la mettre en application,

soit d'indiquer, au moyen de la signalisation adéquate, les feux auxquels cette possibilité pourra s'appliquer.

Dans le cadre du projet pilote mené à Bâle sur 13 carrefours, aucun accident n'a été enregistré et très peu de conflit sont apparus entre vélos et piétons. Sur cette base, le Bureau de prévention des accidents a édicté des recommandations pour la mise en place de cette mesure, notamment s'agissant de la continuité des pistes cyclables, de leur largeur, de la visibilité pour les cyclistes ou encore de la déclivité de la rue en question.

Hormis ces recommandations, les retours suite au projet pilote sont largement positifs en terme de fluidité du trafic (et pas uniquement de la mobilité douce) et d'attractivité du vélo comme alternative à la voiture. Dès lors que Lausanne souhaite devenir une ville cyclable et améliorer l'attractivité de cette mobilité, il apparaît essentiel de se doter de cette nouvelle possibilité partout où c'est possible pour encourager davantage l'utilisation du vélo en ville. Une coordination au niveau de l'agglomération paraît aussi essentielle non seulement pour une meilleure acceptation et compréhension de cette nouvelle règle (tant par les cyclistes que les automobilistes), mais aussi pour une meilleure fluidité et un encouragement à la mobilité douce dans toute l'agglomération.

Dans cette optique, les Verts lausannois posent à la Municipalité les questions suivantes :

1. La Municipalité entend-elle mettre en œuvre la possibilité du « tourner à droite cycliste au feu rouge » dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme le permet désormais la législation fédérale ?
  - Si oui, quels carrefours seront concernés ?
  - Si non, quand est prévue la mise en place de cette mesure à Lausanne et sur quels carrefours ?
2. Quels aménagements routiers et/ou urbanistiques sont-ils prévus pour accompagner cette mesure ?
3. Comment la Municipalité compte-t-elle consulter les usagères et usagers pour déterminer les meilleurs lieux où implémenter cette nouvelle mesure ?
4. Quelle communication publique est-elle prévue pour accompagner cette nouvelle mesure de la part de la Ville auprès de la population et des usagères et usagers ?
5. Des accords ont-ils été passés ou sont-ils en discussion avec les Communes limitrophes et de l'agglomération pour une mise en place concertée de cette mesure ?

Lausanne, le 24 novembre 2020

Réponse de la Municipalité

Lausanne, le 4 mars 2021

### **Rappel de l'interpellation**

*« Après trois ans d'expérimentation bâloise, la Confédération a enfin uniformisé la pratique permettant aux cyclistes de tourner à droite aux feux rouges. Cette possibilité a été insérée en mai 2020 dans l'ordonnance sur les règles de la circulation routière et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021, à charge pour les communes et les cantons de la mettre en application, soit d'indiquer, au moyen de la signalisation adéquate, les feux auxquels cette possibilité pourra s'appliquer.*

*Dans le cadre du projet pilote mené à Bâle sur 13 carrefours, aucun accident n'a été enregistré et très peu de conflits sont apparus entre vélos et piétons. Sur cette base, le*

*Bureau de prévention des accidents a édicté des recommandations pour la mise en place de cette mesure, notamment s'agissant de la continuité des pistes cyclables, de leur largeur, de la visibilité pour les cyclistes ou encore de la déclivité de la rue en question.*

*Hormis ces recommandations, les retours suite au projet pilote sont largement positifs en termes de fluidité du trafic (et pas uniquement de la mobilité douce) et d'attractivité du vélo comme alternative à la voiture. Dès lors que Lausanne souhaite devenir une ville cyclable et améliorer l'attractivité de cette mobilité, il apparaît essentiel de se doter de cette nouvelle possibilité partout où c'est possible pour encourager davantage l'utilisation du vélo en ville.*

*Une coordination au niveau de l'agglomération paraît aussi essentielle non seulement pour une meilleure acceptation et compréhension de cette nouvelle règle (tant par les cyclistes que les automobilistes), mais aussi pour une meilleure fluidité et un encouragement à la mobilité douce dans toute l'agglomération.*

*Dans cette optique, les Vert-e-s lausannois-es posent à la Municipalité les questions suivantes »*

### **Réponse aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

***Question 1 : La Municipalité entend-elle mettre en œuvre la possibilité du « tourner à droite cycliste au feu rouge » dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme le permet désormais la législation fédérale ? Si oui, quels carrefours seront concernés ? Si non, quand est prévue la mise en place de cette mesure à Lausanne et sur quels carrefours ?***

La Municipalité a été proactive et a anticipé l'entrée en vigueur de cette modification réglementaire afin de pouvoir mettre en œuvre la possibilité du « tourner à droite cycliste au feu rouge » dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Elle a ainsi procédé à l'analyse de la totalité des carrefours à feux de la ville de Lausanne afin d'offrir cette possibilité aux cyclistes dans les meilleurs délais.

Lausanne compte une centaine d'installations lumineuses. Après analyse des 57 installations éligibles, le solde ne présentant pas d'intérêt dans ce cadre (carrefours autoroutiers, passages pour piétons, absence de tourner-à-droite), il s'avère que 178 embranchements (54%) possèdent un mouvement de tourner-à-droite, dont 96 qui remplissent déjà les conditions édictées par la nouvelle réglementation. Le Corps de police ayant émis un avis défavorable pour quatre mouvements et les tl pour six autres, la Municipalité a décidé d'ouvrir au tourner-à-droite au feu rouge 86 embranchements durant le mois de janvier 2021 ; elle couvre ainsi 48% des embranchements identifiés. Le déploiement a été intégralement effectué fin février. Les branches nécessitant quelques adaptations, en particulier au niveau du marquage, seront mises à niveau dans un second temps.

La Municipalité ayant opté pour une approche globale couvrant la quasi-totalité des embranchements éligibles d'ici la fin 2021, elle renonce à en faire ici une énumération exhaustive.

***Question 2 : Quels aménagements routiers et/ou urbanistiques sont-ils prévus pour accompagner cette mesure ?***

Comme indiqué en réponse à la question n° 1, la mise en place du premier volet, qui concerne 86 embranchements, n'a nécessité aucune adaptation. La mise en place du second volet, courant 2021, permettra d'offrir des tourner-à-droite plus intéressants pour les cyclistes, car ils nécessitent quelques aménagements : ils incluent, dans la majorité des cas, le marquage d'un sas vélo ainsi que l'adaptation de la détection. Le fait de procéder par étapes permet,

de plus, de tirer des enseignements du premier volet. Enfin, toute modification de carrefours à venir prendra systématiquement en compte cette nouvelle possibilité.

***Question 3 : Comment la Municipalité compte-t-elle consulter les usagères et usagers pour déterminer les meilleurs lieux où implémenter cette nouvelle mesure ?***

Comme indiqué dans la réponse à la question n° 1, la Municipalité a prévu de modifier l'ensemble des embranchements éligibles. La mise en place du second volet fera l'objet d'une consultation auprès des membres de la plateforme « Groupe deux-roues légers » de la Ville de Lausanne, qui réunit des représentant·e·s des diverses associations faïtières (PRO VELO, ATE, TCS, etc.) ainsi que du Canton de Vaud. Enfin la Municipalité a pour principe d'être à l'écoute de la population ; leurs nombreux et réguliers retours permettent d'alimenter les différents projets et il en ira de même pour celui-ci.

***Question 4 : Quelle communication publique est-elle prévue pour accompagner cette nouvelle mesure de la part de la Ville auprès de la population et des usagères et usagers ?***

La Municipalité a recouru aux moyens de communication suivants :

- un communiqué de presse le 18 décembre 2020<sup>20</sup>, largement relayé dans la presse<sup>21</sup>, qui a permis de rappeler l'entrée en vigueur des nouvelles règles et d'informer la mise en place du « tourner à droite cycliste au feu rouge » ;
- un post Facebook présentant la nouveauté, les avantages ainsi que les nouvelles règles en vigueur le 18 décembre 2020 et un autre posté le 13 janvier 2021 au moment du déploiement des panneaux afin de rappeler les règles en vigueur.

Par ailleurs, des actions de sensibilisation sur le terrain, accompagnées par une campagne de communication sur les différents réseaux sociaux seront menées par le Corps de police durant la première quinzaine de mai.

***Question 5 : Des accords ont-ils été passés ou sont-ils en discussion avec les Communes limitrophes et de l'agglomération pour une mise en place concertée de cette mesure ?***

La Municipalité a informé sa volonté de déployer rapidement cette mesure dans le cadre du groupe de suivi « Mobilité douce » du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), qui rassemble les communes, membres des schémas directeurs de l'agglomération, et espère que la majorité d'entre elles pourra l'appliquer rapidement sur leur territoire.

La Municipalité suit enfin l'évolution de la situation dans les autres grandes villes suisses ; elle pourra bénéficier de l'effet lié à l'annonce groupée, Lausanne n'étant pas la seule ville à communiquer sur le déploiement rapide de cette mesure en janvier 2021.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Xavier Company et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 4 mars 2021.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

<sup>20</sup> [http://webapps.lausanne.ch/apps/actualites/?actu\\_id=58540](http://webapps.lausanne.ch/apps/actualites/?actu_id=58540)

<sup>21</sup> Notamment le 24 Heures du 18 décembre 2020 et le Temps du 19 décembre 2020.

## Discussion

La discussion n'est pas utilisée.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Les cyclistes lausannois-es pourront-ils tourner à droite aux feux rouges dès le 1er janvier 2021 ? » ;
  - vu la réponse municipale ;
  - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- prend acte
- de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

---

### **Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Quagga ? Quel est le problème ? »**

#### Développement

Lausanne, le 4 mars 2021

Depuis 2015, la moule quagga prend ses aises dans le Léman. Ce petit mollusque est d'ailleurs présent dans presque tous les lacs de Suisse. Sa progression est exponentielle. Les désagréments provoqués par cet hôte indésirable sont multiples. Tout d'abord, la moule quagga tendrait à appauvrir la biodiversité du Léman. En effet, en filtrant une quantité très importante d'eau quotidiennement, ce mollusque confisquerait de nombreux nutriments aux espèces locales, mettant en danger ces dernières. La moule quagga est également très dommageable pour les professionnels travaillant sur le lac. Il n'est ainsi pas rare que les pêcheurs professionnels présents sur le territoire communal lausannois passent plusieurs heures à nettoyer leurs filets infestés par la moule quagga. Cela complique encore une pêche locale qui n'est plus miraculeuse depuis bien longtemps. Enfin, l'invasion de la moule quagga pourrait également avoir de très importantes conséquences pour les infrastructures de la Ville de Lausanne et, partant, sur ses finances. On craint en effet que le développement massif de sa présence remonte dans les canalisations dont le Service de l'eau ou Epura SA sont en charge.

A l'évidence, la Municipalité de Lausanne ne dispose pas d'une solution miracle pour contrer l'invasion de cet hôte nuisible. La problématique doit en effet être réglée sur le plan national voire international. Néanmoins, il semble important de poser les questions suivantes :

1. La Municipalité et les services concernés suivent-ils le développement de la présence de la moule quagga sur les rivages lausannois, notamment en conversant avec d'autres autorités concernées par cette problématique ? Quelles appréciations peuvent-elles être avancées sur ce phénomène ?
2. La Municipalité a-t-elle pris langue avec les différents professionnels actifs sur le Léman qui pourraient être touchés par la moule quagga (pêcheurs, gravières, etc.) afin de comprendre à quels défis ces derniers sont confrontés ?
3. Les services concernés par l'invasion de la moule quagga ont-ils une idée des coûts que pourraient entraîner à moyen terme la lutte contre ce phénomène ? On pense ici au Service de l'eau, au Service de l'économie (ports lausannois) ou à Epura SA. Des constatations de présence de moules quagga ont-elles déjà été faites dans des endroits

stratégiques pour les services de la ville ? Si tel devait être le cas, des mesures ont-elles été prises pour contrer la progression de ce mollusque ?

4. La Municipalité ne jugerait-elle pas judicieux d'imposer un nettoyage des coques et des moteurs des bateaux de plaisance arrivant d'autres plans d'eau de Suisse ou de l'étranger par la route afin de limiter la propagation de ce mollusque ?

L'interpellatrice et l'interpellateur soussigné·e remercient par avance la Municipalité pour ses réponses.

Lausanne, le 12 janvier 2021

Réponse de la Municipalité

Lausanne, le 18 mars 2021

### **Rappel de l'interpellation**

*« Depuis 2015, la moule quagga prend ses aises dans le Léman. Ce petit mollusque est d'ailleurs présent dans presque tous les lacs de Suisse. Sa progression est exponentielle. Les désagréments provoqués par cet hôte indésirable sont multiples. Tout d'abord, la moule quagga tendrait à appauvrir la biodiversité du Léman. En effet, en filtrant une quantité très importante d'eau quotidiennement, ce mollusque confisquerait de nombreux nutriments aux espèces locales, mettant en danger ces dernières. La moule quagga est également très dommageable pour les professionnels travaillant sur le lac. Il n'est ainsi par rare que les pêcheurs professionnels présents sur le territoire communal lausannois passent plusieurs heures à nettoyer leurs filets infestés par la moule quagga. Cela complique encore une pêche locale qui n'est plus miraculeuse depuis bien longtemps. Enfin, l'invasion de la moule quagga pourrait également avoir de très importantes conséquences pour les infrastructures de la Ville de Lausanne et, partant, sur ses finances. On craint en effet que le développement massif de sa présence remonte dans les canalisations dont le Service de l'eau ou Epura SA sont en charge.*

*A l'évidence, la Municipalité de Lausanne ne dispose pas d'une solution miracle pour contrer l'invasion de cet hôte nuisible. La problématique doit en effet être réglée sur le plan national voire international. »*

### **Réponse aux questions posées**

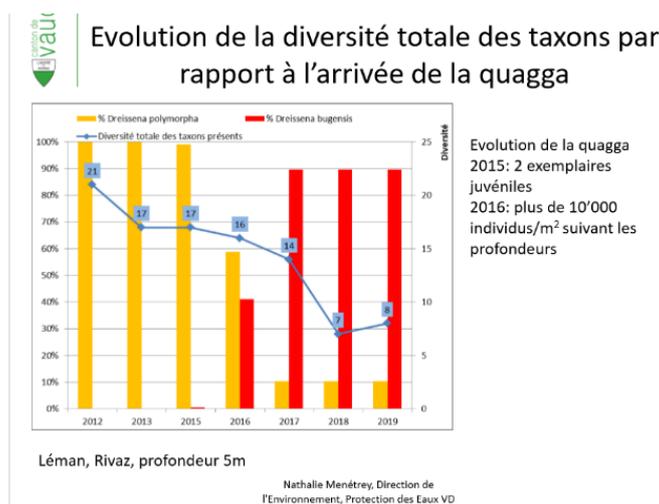
La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

***Question 1 : La municipalité et les services concernés suivent-ils le développement de la présence de la moule quagga sur les rivages lausannois, notamment en conversant avec d'autres autorités concernées par cette problématique ? Quelles appréciations peuvent-elles être avancées sur ce phénomène ?***

Le Service de l'eau (EAU) suit cette problématique depuis qu'il en a eu connaissance en 2018. Les ingénieurs du service ont largement étudié la question ; une auxiliaire a même été engagée afin d'effectuer le suivi de la problématique et des connaissances, d'évaluer les risques sur les installations et de définir des moyens préventifs et curatifs nécessaires à la gestion de cette problématique. Le Service de l'eau est en contact avec les autorités (Canton, OFEV) et collabore avec les distributeurs suisses concernés par ce problème. Il a également initié la création d'un groupe de travail au niveau de la Société suisse de l'Industrie du gaz et des eaux (SSIGE) et pris contact avec les exploitants d'hydrothermie.

Une fois présentes dans un lac, les moules quagga ne peuvent plus en être éradiquées. L'évolution de leur population peut varier d'un lac à l'autre, comme le montre l'exemple des

grands lacs nord-américains. Dans le Léman leur croissance a été spectaculaire. Elles ont en particulier fortement colonisé en deux ans les prises d'eau profondes qui alimentent les usines de Lutry et de Saint-Sulpice. Capables de vivre dans les eaux profondes (> 100 m) et sur des substrats meubles aussi bien que solides, leur potentiel d'expansion est malheureusement énorme. Le suivi de deux stations littorales par le Canton montre une nette diminution de la diversité des espèces lors de l'arrivée de la moule quagga. En une année, la densité de peuplement y a passé de zéro à 10'000 individus/m<sup>2</sup> suivant les profondeurs.



**Question 2 : La Municipalité a-t-elle pris langue avec les différents professionnels actifs sur le Léman qui pourraient être touchés par la moule quagga (pêcheur, gravière, etc.) afin de comprendre à quels défis ces derniers sont confrontés ?**

Dès la découverte de cette espèce invasive, le Service de l'eau a pris contact avec les exploitants du Léman pouvant se trouver dans la même situation. Certains d'entre eux ont pu être avertis, d'autres ont pu partager leurs connaissances. Par ailleurs, le Service de l'eau répond régulièrement à des demandes de privés et participe à des échanges d'expériences dans le but de pouvoir avancer ensemble.

**Question 3 : Les services concernés par l'invasion de la moule quagga ont-ils une idée des coûts que pourraient entraîner à moyen terme la lutte contre ce phénomène ? On pense ici au Service de l'eau, au Service de l'économie (ports lausannois) ou à Epura S.A. Des constatations de présence de moules quagga ont-elles déjà été faites dans des endroits stratégiques pour les services de la ville ? Si tel devait être le cas, des mesures ont-elles été prises pour contrer la progression de ce mollusque ?**

Le Service de l'eau est déjà impacté par la présence des moules quagga qui colonisent les prises d'eau, les conduites au lac et l'arrivée dans les usines. Des adaptations seront nécessaires à la poursuite de l'exploitation, tant du point de vue hydraulique que pour préserver la qualité de l'eau.

A Lutry, l'ultrafiltration en tête de station préserve toute la filière. C'est à ce jour la seule barrière absolue contre les larves de la moule quagga. Il sera cependant nécessaire de trouver une solution pour la conduite de prise d'eau au lac. Une des solutions serait de la doubler, ce qui implique de déconstruire un ouvrage pour y amener cette deuxième conduite et y aménager les équipements nécessaires aux travaux de nettoyage réguliers imposés par la

présence de la moule quagga. Des études sont en cours à ce sujet. Au vu de la configuration des lieux, ces travaux pourraient se chiffrer au minimum à CHF 6'000'000.-.

A Saint-Sulpice, le projet de construction de Saint-Sulpice II est en cours de modification pour intégrer les nouvelles mesures de lutte contre la moule quagga. Le début des travaux a été repoussé à fin 2021. L'impact financier des études supplémentaires et des aménagements non prévus au départ est estimé à CHF 5'000'000.-.

Les coûts d'exploitation (curage régulier, nettoyages) pourraient se monter à plusieurs centaines de milliers de francs par an.

Aujourd'hui, le nettoyage des installations des usines a dû être renforcé. Des inspections bisannuelles sont menées dans les conduites ainsi qu'à la hauteur des crépines de l'usine de pompage de Saint-Sulpice et de celle de Lutry. Un suivi des larves a été mis en place dès 2019 afin de mieux connaître leur dynamique dans l'eau brute et d'évaluer l'efficacité des diverses étapes de traitement en termes de rétention des larves.

La présence des moules Quagga aura ainsi un impact sur les investissements du Service de l'eau.

Concernant EPURA S.A., la seule installation concernée par cette problématique est la prise d'eau industrielle au lac de la STEP de Vidy. La crépine a déjà dû être nettoyée en 2019. Des investigations et une étude devront probablement être faites pour adapter cette installation. L'alimentation par l'eau du réseau reste toujours possible en secours.

Pour ce qui relève du Service de l'économie (ports lausannois), il n'a, à ce jour, pas été constaté ou nécessaire de prévoir d'intervention spécifique sur des équipements portuaires de la Ville de Lausanne.

Un courrier de la Municipalité a été envoyé en novembre 2020 à tous les titulaires d'une place d'amarrage ou à terre dans les ports lausannois qui a touché environ 1'700 personnes. De cette manière, tous les navigateurs privés et professionnels (pêcheurs, chantiers navals, etc.) amarrés à Lausanne ont été sensibilisés sur la question afin qu'ils appliquent des mesures de prévention, en particulier par le nettoyage et le séchage systématiques des bateaux ainsi que du matériel nautique. Une fiche technique de la Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche de l'Université de Bâle et de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) était jointe à l'envoi. Cas échéant, les destinataires étaient invités à consulter le site internet de l'OFEV <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/info-specialistes/mesures-de-conservation-de-la-biodiversite/protection-et-conservation-des-especes/especes-exotiques-envahissantes.html>.

Il est à relever que la Direction générale de l'environnement (DGE) a récemment envoyé un courrier similaire à tous les propriétaires de bateaux du canton de Vaud.

En outre, dans son courrier, la Municipalité a informé les usagers des ports lausannois que la place de lavage du port d'Ouchy avait récemment été améliorée afin de faciliter les travaux de nettoyage des bateaux hors de l'eau.

***Question 4 : La Municipalité ne jugerait-elle pas judicieux d'imposer un nettoyage des coques et des moteurs des bateaux de plaisance arrivant d'autres plans d'eau de Suisse ou de l'étranger par la route afin de limiter la propagation de ce mollusque ?***

Ce qui peut être relevé en ce qui concerne la présence des moules quagga dans le Léman, c'est qu'une telle mesure aurait dû être envisagée au niveau national il y a une dizaine d'années déjà. Une fois présentes dans un lac, l'effet des géniteurs sur place est nettement supérieur à celui des bateaux de plaisance.

Les mesures de nettoyage sont néanmoins indispensables pour éviter que les bateaux lémaniques contaminent les lacs encore préservés, mais surtout pour éviter l'importation d'autres espèces invasives qui se rapprochent de nos eaux.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Louis Dana et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 18 mars 2021.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Discussion

La discussion n'est pas utilisée.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Quagga ? Quel est le problème » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
*prend acte*  
de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

---

### **Interpellation de M. Giuseppe Fonte (Soc.) et consorts : « Quel suivi pour les policières et les policiers en détresse psychologique à la police de Lausanne ? »**

Développement

Vendredi 19 mars 2021, un féminicide et un suicide ont eu lieu dans un appartement de Bussigny. Un acte terrible commis par un policier actif dans le corps de police lausannois. Selon ce que reporte son voisinage dans la presse, afin d'éviter un drame qui a malheureusement tout de même eu lieu, ce policier aurait confié à un de ses voisins deux armes chargées. Cette personne a également été hospitalisée en psychiatrie pendant un mois.

Au vu de ces éléments, nous nous permettons de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Quelles sont les ressources dont dispose la police de Lausanne afin d'accompagner les policières et les policiers en détresse psychologique ?
- Comment est identifiée la détresse psychologique des agent-e-s afin de prévenir des actes de violence ou de rupture sociale ?
- Quelle est la politique mise en place par la hiérarchie du corps de police concernant les armes de service laissées à des personnes fragiles psychologiquement ?
- Le corps de police de Lausanne dispose-t-il d'une politique concernant la possession de la part des ses agent-e-s d'armes personnelles lorsque ces personnes présentent des signes de détresse psychologique ?

Lausanne, le 22.03.2021

Réponse de la Municipalité

### **Rappel de l'interpellation**

*« Vendredi 19 mars 2021, un féminicide et un suicide ont eu lieu dans un appartement de Bussigny. Un acte terrible commis par un policier actif dans le Corps de police lausannois. Selon ce que rapporte son voisinage dans la presse, afin d'éviter un drame qui a malheureusement tout de même eu lieu, ce policier aurait confié à un de ses voisins deux armes chargées. Cette personne a également été hospitalisée en psychiatrie pendant un mois ».*

### **Préambule**

La Municipalité de Lausanne est profondément attristée par le drame dont il est question. Elle réaffirme sa ferme volonté de lutter contre toutes formes de violence. Elle exprime ses plus sincères condoléances à la famille de la victime et à toutes les personnes touchées par cet acte féminicide.

La Municipalité est en tout temps attentive à la santé tant physique que psychologique de ses collaborateur·trice·s et met à disposition des structures d'aide pour celles et ceux qui en exprimeraient le besoin. La hiérarchie de proximité, les spécialistes en ressources humaines, les interventions pluridisciplinaires coordonnées par le Domaine santé et sécurité au travail (DSST) permettent d'offrir aux collaborateur·trice·s malades ou accidenté·e·s un suivi personnalisé, durable et adapté à la situation.

Au-delà de ce soutien général à l'ensemble des collaborateur·trice·s de la Ville, le Corps de police (CP) dispose également de ses propres structures d'appui spécifiques. Il s'agit de l'Unité psychologique (UPsy) et de l'équipe de débriefing.

### **Réponse aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

***Question 1 : Quelles sont les ressources dont dispose la police de Lausanne afin d'accompagner les policières et les policiers en détresse psychologique ?***

Le CP dispose de sa propre unité psychologique. Tout le personnel (cadre ou collaborateur·trice, civil·e ou policier·ère) peut spontanément demander un entretien de soutien qui est confidentiel. Ce soutien peut également être sollicité par la hiérarchie pour mettre en place un contact proactif auprès du/de la collaborateur·trice en souffrance.

Il s'agit d'entretiens de soutien ponctuel et non pas de psychothérapie. Si nécessaire, selon la situation, le·la collaborateur·trice est orienté·e sur des spécialistes externes (médecin traitant, centre psychothérapeutique, psychologues-psychothérapeutes).

Le CP dispose également d'une équipe de débriefing. Ses membres sont des policier·ère·s qui oeuvrent sous la responsabilité de l'UPsy et spécifiquement formé·e·s au soutien psychosocial. Ils sont à disposition 24h/24 pour offrir une aide immédiate aux collaborateur·trice·s qui en ressentent le besoin, suite à une intervention potentiellement traumatique (exemple: violence contre fonctionnaire, confrontation à des morts violentes, confrontation à des accidents graves, situations violentes qui impliquent des enfants, etc.).

Au-delà de ce soutien spécifique, le CP dispose d'une entité de ressources humaines (RH), également active dans le soutien aux collaborateur·trice·s, ce comme pour tous les autres services de la Ville.

***Question 2: Comment est identifiée la détresse psychologique des agent·e·s afin de prévenir des actes de violence ou de rupture sociale ?***

La hiérarchie de proximité, au contact régulier des collaborateur·trice·s, peut détecter des changements de comportements qui perdurent et qui pourraient être le signe d'une situation difficile sur le plan privé ou professionnel, ou les deux. Elle peut, dans ce cas, faire appel directement aux ressources de l'UPsy ou des RH pour organiser une prise en charge.

Des séances de sensibilisation sont aussi proposées à l'interne pour les cadres et collaborateur·trice·s, à l'exemple du thème du burnout, ce qui permet à chacun·e d'être attentif·ve aux signaux d'alarme pour pouvoir anticiper une situation particulière et agir avant qu'elle ne se péjore.

Les membres de l'équipe de débriefing, étant eux-mêmes quotidiennement sur le terrain, sont également des observateur·trice·s privilégié·e·s des signaux d'alarme qu'ils/elles perçoivent chez des collaborateur·trice·s ou au sein de certaines équipes. Ils/elles peuvent ainsi remonter l'information aux psychologues pour évaluer de la pertinence d'un contact proactif qui déboucherait sur une prise en charge.

***Question 3 : Quelle est la politique mise en place par la hiérarchie du Corps de police concernant les armes de service laissées à des personnes fragiles psychologiquement ?***

Dans de pareilles situations, il appartient à la hiérarchie du Corps de police, se fondant sur les avis médicaux, de décréter, le cas échéant, une limitation du port d'arme. Cela s'est produit à de rares reprises.

***Question 4 : Le Corps de police de Lausanne dispos~MI d'une politique concernant la possession de la part de ses agent·e·s d'armes personnelles lorsque ces personnes présentent des signes de détresse psychologique ?***

Pour les policier·ère·s, le retrait de l'arme de service entraînera la saisie d'éventuelles armes privées. Cette opération sera effectuée par la police territorialement compétente en fonction du domicile du/de la collaborateur·trice. Les armes privées seront déposées au Bureau des armes de la Police cantonale du lieu de domicile. Dans tous les cas, le Bureau des armes de la Police cantonale vaudoise sera avisé.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Giuseppe Fonte et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Discussion

La discussion n'est pas utilisée.

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation de M. Giuseppe Fonte et consorts : « *Quel suivi pour les policières et policiers en détresse psychologique à la police de Lausanne ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

---

**Interpellation urgente de M. Oleg Gafner et consorts : « Lex Netflix : quelles garanties pour l’audiovisuel lausannois ? »**

**Le président :** – La Municipalité a demandé le report pour la prochaine séance.

**L’interpellation sera traitée la séance suivante.**

---

**Interpellation urgente de Mme Maimouna Mayoraz (EàG) et consorts : « Grève chez SMOOD, comment la Municipalité compte-elle intervenir ? »**

**M. Pierre-Antoine Hildbrand :** – Cette interpellation a été bien reçue par la Municipalité. Mettant en cause et nécessitant une coordination avec les différentes parties à ce litige, il nous est nécessaire de demander le report afin de pouvoir répondre précisément et de façon complète aux différentes questions qui sont posées.

**L’interpellation sera traitée la séance suivante.**

---

**Interpellation urgente de M. Ilias Panchard (Les Verts) et consorts : « Fin du contrat à Isabelle-de-Montolieu, quelles solutions de relogement ? »**

**M. David Payot :** – Cette interpellation touche en premier lieu la Direction de la cohésion sociale. Le report est également demandé.

**L’interpellation sera traitée la séance suivante.**

---

**Postulat de Mme Françoise Piron (PLR) et consorts : « Pour l’adoption par la Municipalité de Lausanne d’un ‘Plan d’actions urgence climat au travail’ ! »**

Rapport

Présidence : Giuseppe Fonte

Membres présents : Muriel Chenux Mesnier, Dominique Gigon, Paola Richard-de Paolis (remplace Antonela Vonlanthen), Françoise Piron, Bertrand Picard, Karine Roch, Anne Berguerand (remplace M : Xavier Company), Johan Pain (remplace M. Johan Dupuis), Georges-André Clerc, Anita Messere

Membres excusés : Graziella Schaller,

Membres absents : --

Représentant-e-s de la Municipalité : Florence Germond, Conseillère municipale, Vesna Stanimirovic, cheffe de service, SPEL

Notes de séance : Audrey Golightly, assistante de la Cheffe de service

Lieu : salle de conférence du Service des finances Place Chauderon 9 au 1<sup>er</sup> étage.

Date : 4 juin 2019

Début et fin de séance : 16h-16h57

### **Discussion générale**

La postulante explique avoir déposé ce postulat suite à différentes affaires et plaintes internes concernant le climat de travail au sein de l'administration communale. L'objectif est de favoriser la coordination entre la cellule ARC, le responsable de la santé au travail et la déléguée à l'égalité et à la diversité afin que les conflits soient traités avant qu'ils ne deviennent trop sérieux. Elle aimerait également connaître quel est le rôle de la nouvelle déléguée à l'égalité et à la diversité.

Madame la Conseillère municipale répond que la demande de la postulante est légitime, dernièrement le contexte a été assez agité au SPEL. Des mesures ont été prises par la Municipalité :

- Le recrutement de la cheffe du service du personnel au 1<sup>er</sup> février dernier.
- Des actions ont été entreprises durant l'intérim, telles qu'une séance commune au sein du service ainsi que des événements rassembleurs informels.
- Le processus de recrutement des postes vacants a abouti avec réussite. La majorité des postes ont été repourvus dont pratiquement la totalité des postes de cadre : Le chef de l'unité Qualité de vie au travail (QVT), est entré en fonction le 3 juin dernier; le chef de l'unité Développement et apprentissage (DevApp) entrera quant à lui en fonction le 1er juillet; le poste de cheffe de l'unité Recrutement & Mobilité professionnelle (REMOP) sera prochainement mis au concours.
- La Création du poste de déléguée à l'égalité et à la diversité, ainsi que le poste d'adjointe à la cheffe de service.

La déléguée à l'égalité et à la diversité a comme mission de travailler sur la politique d'égalité et non pas sur les cas individuels, traités par la cellule ARC.

Suite à une question d'un des membres de la commission sur l'indépendance de ces structures, Madame la conseillère Municipale précise que la déléguée à l'égalité et à la diversité est en charge de la politique, du système et des mesures pour promouvoir l'égalité et la diversité au sein de la Ville. Elle ne gère donc pas les cas individuels. La cellule ARC règle quant à elle des situations individuelles, reçoit les personnes et ouvre des enquêtes si nécessaire. Le poste de chef de l'unité Qualité de vie au travail consiste à chapeauter tout le dispositif de l'aménagement du temps de travail (A TT) (timbrage, horaire bloqué, etc.). L'A TT contient un socle de base qui est adapté en fonction des besoins spécifiques des différents services. Le projet BEST est également dans son champ d'activités, soit l'enjeu des maladies de longue durée et leur suivi, les accompagnements lors des retours de maladie, etc. Madame la cheffe de service précise que l'anonymat des personnes qui consultent la cellule ARC est garanti. Elle peut aussi mettre sur pied des campagnes de prévention et des formations.

La discussion se poursuit sur les mesures prises au sein de l'administration communale suite aux cas individuels, leur répercussion sur les conditions de travail des services et la mise en place de campagnes globales, par exemple sur le harcèlement au travail. Madame la conseillère Municipale répond que la Municipalité souhaite mettre en place un projet de mesures pour lutter contre le harcèlement au sein de l'administration communale. Il est essentiel de collaborer afin d'allier les compétences du terrain (ARC) avec la vision plus

méta (la déléguée à l'égalité). Cette collaboration est très importante et aura lieu. Dans un premier temps, le but des campagnes est axé sur l'égalité. Elles seront ciblées dans les services qui ont connu ou connaissent cette problématique. Aucun programme global n'est prévu pour l'instant, cela fait partie de la stratégie globale que la Ville désire instaurer. Employant près de 5500 personnes, la Ville de Lausanne se doit d'être un employeur exemplaire. Il est impératif de mettre en place des conditions-cadres afin d'éviter les conflits ou du moins les gérer quand ils surviennent. L'un des axes primordiaux que la Municipalité souhaite développer est la formation des cadres sur les aspects de harcèlement, de mobbing et sur le respect des dispositions réglementaires en lien avec les droits et obligations du personnel et de l'employeur.

Conclusion(s) de la commission : La commission accepte le renvoi de ce postulat à la Municipalité par 8 oui, 1 non, 2 abstentions.

#### Discussion

**Mme Muriel Chenux Mesnier (Soc.), rapportrice remplaçante** : – Je n'ai rien à ajouter.

La discussion est ouverte.

**Mme Anne Berguerand (Les Verts)** : – Ce postulat rappelle à juste titre la nécessité d'un environnement sain dans le cadre du travail et que la Ville de Lausanne doit se montrer exemplaire dans la gestion des conflits et dans la lutte contre toute forme de harcèlement dans son administration.

Un certain nombre d'actions sont mises en place dans les services de la Ville, et d'autres pistes doivent être étudiées pour une meilleure prévention dans la gestion des conflits. On nous annonçait, lors de la séance de commission en juin 2019 sur le harcèlement par le biais de la formation des cadres, qu'il faut renforcer la direction du personnel et permettre en cas de situation de conflit de pouvoir d'avoir droit à une écoute externe et neutre, comme la cellule ARC, pour pouvoir aider à régler les conflits.

Pour tous les employés de la Ville de Lausanne, les Verts souhaitent renvoyer ce rapport.

**Mme Françoise Piron (PLR)** : – J'attendais que ce sujet passe à l'ordre du jour depuis 2019. A l'époque, nous avons eu des problèmes dans certains services, des situations délicates, qui avaient même été dénoncées dans la presse. Je trouvais important de mettre en place une structure préventive pour que, dorénavant, dans ce genre d'affaires internes un processus de prévention puisse être mis en place avant que les choses soient finalement divulguées dans la presse.

Autant la victime que les personnes des services sont très mal à l'aise vis-à-vis de ça. On l'a encore vu récemment, dans une autre commune qui n'est pas Lausanne, avec des institutions internes.

Je propose effectivement, je suis heureuse que la commission l'envoie à la Municipalité. Je vous invite à suivre les résultats de la commission. Tout en regrettant le retard pris pour un plan d'urgence climat. C'est comme l'urgence climatique, ça prend un certain temps.

**Mme Muriel Chenux Mesnier (Soc.)** : – Le Parti socialiste est attaché à ce que l'ensemble des salariés de la Ville de Lausanne puisse travailler dans de bonnes conditions. Avoir de bonnes conditions de travail a plusieurs aspects. Le premier est d'avoir de bonnes conditions salariales, sociales, de caisse de pension, d'assurance maladie.

En ce sens, il faut rappeler que les conditions de travail de la Ville de Lausanne sont excellentes. Les salaires sont bons et ont été réévalués grâce à un système efficace. Les salariés bénéficient d'un treizième salaire. La durée de travail est de quarante heures contre

quarante-deux heures ou quarante-cinq dans d'autres services. Relevons également que le salaire en cas d'arrêt maladie d'une employée de la Ville est garanti à 100%, ce qui est beaucoup plus généreux que dans certains secteurs.

Concernant le climat au travail, la préoccupation de la postulante, nous la partageons. Il est essentiel que les salariés puissent travailler dans un climat serein. La mise en place de la cellule ARC, qui doit traiter les situations individuelles entre salariés, est une bonne solution. Elle permet aux personnes concernées d'avoir un interlocuteur neutre, qui connaît les exigences du travail d'une administration communale, afin de régler le conflit en cours. Il faut préciser que l'anonymat est garanti pour les personnes qui s'y adressent.

A noter également que Madame Germond a décidé de mettre en place une formation contre le harcèlement sexuel à l'attention de l'ensemble des cadres de l'administration. Ces formations ont pris du retard suite à la situation liée à la crise sanitaire, mais vont pouvoir être mises en place dès que nous pourrions retrouver une situation normale.

Avec plus de 5500 employés, il est normal que des situations conflictuelles surgissent. Il est toutefois nécessaire que l'ensemble des cadres de la Ville puisse être formé, afin d'éviter que cette situation dégénère et que la Ville soit un employeur exemplaire, tant au niveau des conditions de travail que du climat et de l'ambiance de travail.

Afin de permettre à la Municipalité de développer d'autres projets, le groupe socialiste acceptera la prise en considération du postulat de Mme Piron et vous incite à en faire de même.

La discussion est close.

**Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.), rapportrice remplaçante :** – La proposition a été majoritairement acceptée. Par 8 oui, 2 non et 1 abstention.

**Le postulat est renvoyé à la Municipalité par 65 voix et 4 abstentions.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Françoise Piron et consorts : « *Pour l'adoption par la Municipalité de Lausanne d'un 'Plan d'actions urgence climat au travail !* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

---

**Réponse au postulat de M. Nicola Di Giulio « Amélioration de l'équipement des services d'urgence »**

Rapport-Préavis N° 2018/59, du 13 décembre 2018

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapport de commission les concernant.*

Discussion

**Mme Graziella Schaller (V'L), rapportrice :** – Je n'ai pas de modification à apporter au rapport.

La discussion est ouverte.

**Mme Graziella Schaller (V'L), rapportrice :** – Cette proposition de M. Di Giulio a été traitée dans une commission qui a siégé le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Cela fait plus de deux ans.

Le postulant a demandé que tous les véhicules d'urgence de première intervention soient équipés de défibrillateurs. Lors de la séance, le municipal, M. Hildbrand, a déclaré qu'il était prématuré d'équiper les voitures de police, qu'un projet-pilote du Canton était en cours avec la gendarmerie vaudoise dans le cadre de la mise en place d'un réseau de premiers répondants capables de faire rapidement face à une urgence cardiaque. Il disait qu'un bilan serait établi fin 2020. La commission a donc accepté d'attendre la fin du projet pilote et a demandé à être tenue au courant des conclusions du Service de la santé publique sur cette mesure.

La commission avait demandé que la Municipalité informe les Lausannois de l'existence des *first responders*. Les deux ans sont maintenant passés, il serait intéressant de connaître les conclusions de ce projet-pilote afin de regarder ce postulat avec un œil actuel et de considérer la possibilité d'équiper les véhicules d'urgence de première intervention de défibrillateur.

Le Canton recrute des volontaires formés pouvant intervenir en cas d'accident cardiorespiratoire dans l'attente de l'arrivée de l'ambulance, qui doit de toute façon être appelée. Sauf erreur, la Ville n'a pas relayé cet appel, malgré ce que la commission avait demandé. Par ailleurs, s'il y a en effet des défibrillateurs dans plusieurs endroits de Lausanne, la plupart ne sont accessibles qu'aux heures ouvrables, donc pas du tout vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Oui, la commission avait accepté la réponse municipale, mais c'était il y a deux ans. Le rapport du projet-pilote devrait donc être maintenant connu. Les conseillers communaux, c'est une information qui pourrait rouvrir la façon de traiter ce postulat. Si on peut accepter les conclusions de 2019, il semble légitime qu'un complément d'information soit donné au plénum afin de répondre aux demandes du postulant.

**M. Jean-François Cachin (PLR) :** – De l'eau est passée sous les ponts. Selon mes informations, des appareils de réanimation sont installés dans les véhicules de la Ville de Lausanne. En attendant que notre conseiller communal soit informé par écrit des conclusions du projet-pilote du Canton, je pense que nous devrions avoir certaines informations à ce sujet.

**M. Samuel de Vargas (Soc.) :** – Le groupe socialiste salue le travail ainsi que les conclusions de la commission et tient à remercier la Municipalité de ses réponses. Il est pertinent d'avoir attendu les résultats du dispositif cantonal avant de prendre des décisions qui auraient pu être hâtives. Nous nous réjouissons donc des suites que la Municipalité va donner à ce postulat.

**M. Yohan Ziehli (UDC) :** – Nous avons pu découvrir un certain nombre de réponses dont nous sommes heureux. Le temps a passé depuis l'écriture de ce rapport. Une expérience positive a eu lieu. Des véhicules équipés de défibrillateur ont été sollicités treize fois.

Une vie a pu être sauvée grâce à ce dispositif. Un cycliste, avec une voiture de police. Il n'a pas échappé au groupe UDC que la Ville de Lausanne a fait l'acquisition de certains dispositifs pour les voitures de police. Le groupe vous propose d'accepter la réponse, tout en souhaitant qu'une information régulière soit donnée aux conseillers ici présents, afin de pouvoir évaluer les résultats et les conséquences de ce choix ainsi que la possibilité ou non d'augmenter le nombre de défibrillateurs dans les véhicules de première intervention.

**Mme Karine Roch (Les Verts) :** – C’est aussi un peu flou dans ma mémoire et dans mes notes. Mais la situation a très bien été résumée par Mme Schaller. J’avais noté qu’à l’issue d’une période d’évaluation, la police municipale s’était dotée de dix défibrillateurs qui équipent neuf véhicules de la division police secours et celui du groupe d’interventions.

En cherchant le rapport de cette évaluation, je n’ai pas trouvé et je trouve dommage qu’on ne l’ait pas communiqué. Je me réjouis aussi d’avoir les résultats de cette étude.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand :** – Effectivement, de l’eau a coulé sous les ponts. Je suis en mesure de répondre aux précisions demandées par M. Cachin, qui est bien informé. Il a valu la peine d’attendre la fin des tests effectués par le Canton et de ne pas se précipiter en la matière, puisque nous bénéficions désormais de douze défibrillateurs au sein du corps de police.

Le projet de premiers répondants est mené avec des membres du SPSL. Les intentions exprimées à l’époque par le postulant sont ainsi remplies.

La discussion est close.

**Mme Graziella Schaller (VL), rapportrice :** – La conclusion a été acceptée à l’unanimité par la commission.

**La conclusion est acceptée par 65 voix et 2 abstentions.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le rapport-préavis N° 2018/59 de la Municipalité, du 13 décembre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide :*

d’accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Nicola Di Giulio.

---

**Postulat de M. Nicola Di Giulio (PLC) et consorts : « Pour l’installation de caméras de surveillance à l’extérieur des écoles publiques de la commune »**

Rapport

Rapportrice : Florence BETTSCHART-NARBEL (PLR)

Membres présents : Anne BERGUERAND (LES VERTS), Aude BILLARD (PS), Louis DANA (PS), Anne-Françoise DECOLLOGNY (PS), Nicola DI GIULIO (PLC), Anita MESSERE (UDC) en remplacement de Philippe DUCOMMUN, Sandra PERNET (LE CENTRE), Françoise PIRON (PLR), Antonella VONLANTHEN (PS) en remplacement de Roland PHILIPPOZ

Membres absents : Pierre CONSCIENCE (ENSEMBLE À GAUCHE), David RAEDLER (Les Verts)

Représentant de la Municipalité : Pierre-Antoine HILDBRAND, directeur de la sécurité et de l’économie

Représentant-e-s de l’administration communale : Barbara DE KERCHOVE, cheffe du Service des écoles primaires et secondaires (représentant David Payot, directeur de

l'enfance, de la jeunesse et des quartiers), Yolande GERBER, adjointe au délégué à l'observatoire de la sécurité

Lieu : Port-Franc 18, salle 157

Date : 18 février 2019

Début et fin de la séance : 16 h 30 à 17 h 40

Suite aux présentations d'usage, le postulant présente ce qui l'a motivé à déposer son postulat : même si la problématique du deal de rue s'est améliorée depuis l'arrivée du nouveau municipal en charge de la police, il considère qu'il n'y a pas de diminution de la consommation. Ce postulat a pour unique objectif de fournir un nouvel outil de lutte et de prévention contre le deal de rue et à sanctuariser les écoles. Il craint que le dispositif mis en place par la Municipalité ne soit pas pérenne et que la problématique ressurgisse, en particulier aux abords des écoles, comme près de celle de St-Roch. L'adoption de ce postulat permettrait au Conseil communal de garantir un nouvel outil et de sanctuariser les écoles, le deal de rue étant un problème à ne jamais perdre de vue. S'agissant des bases légales, il estime que ce postulat les respecte, vu la décision du Tribunal cantonal déboutant le Préposé cantonal à la protection des données de 2013 admettant que des caméras pouvaient être installées dans un cadre scolaire si elles répondent à un intérêt public prépondérant et être proportionnées à l'effet recherché, puisque les élèves et enseignants n'étaient filmés qu'à l'extérieur des bâtiments. Pour le postulant, le deal n'a rien à faire aux abords des écoles, et ce postulat permettra de lutter dans ce sens.

Une première commissaire estime que le deal de rue s'est installé suite à la fermeture des magasins de chanvre en 2008. Si la pose de caméras dans les écoles peut protéger celles-ci, cela ne permet pas de protéger les bus, qui sont également des lieux de deal. Elle retient toutefois la dernière phrase du postulat mentionnant la prévention, les mesures de communication et les conseils de comportement pour les élèves s'ils sont abordés par les dealers.

Un autre commissaire est assez sceptique sur le deal à destination des écoliers. Il a pu discuter avec des enseignants, des directeurs d'établissement, des parents d'élèves, et il ne pense pas qu'il y ait véritablement du deal à l'adresse des élèves, en tout cas, dans les collèges secondaires, et en tout cas pas massivement. Le dispositif mis en place par la Municipalité semble faire ses preuves : alors que les policiers sont mobiles, les caméras ne le seraient pas. De plus, ces caméras étant visibles, cela ne ferait que repousser le deal dans des endroits plus cachés. Il estime également que c'est le volet prévention qui doit être traité.

Une autre commissaire va dans le même sens : les caméras renforceraient le sentiment de sécurité pour les parents, mais ne résoudraient pas les problèmes de deal. Il faut renforcer plutôt la prévention. Par exemple, les groupes de paroles de parents sont très utiles pour trouver des solutions et surmonter les tabous, les sentiments de honte et de culpabilité.

Une question est posée au sujet des statistiques qui ont été avancées par le Municipal Payot dans 24 heures : il indiquait que 5 % des élèves de 15 ans auraient déjà consommé du cannabis, contre 25 % des jeunes de 19 ans. D'où viennent ces chiffres ? Sont-ils les mêmes pour Lausanne ? Quelles sont les écoles concernées par ce phénomène ?

La cheffe du service des écoles répond qu'il n'y a pas de statistique lausannoise, mais uniquement vaudoise. Il est très difficile de savoir combien d'enfants sont touchés. S'agissant des établissements concernés, il a été question de Saint-Roch, mais la situation s'est améliorée. Elle relève toutefois que, d'après ce qui a pu être constaté, il n'y a pas de deal pendant les heures scolaires, ni juste avant, ni juste après, ou alors pas de manière

visible. Un autre établissement qui est concerné est celui d'Entrebois, car il se trouve aux abords de la ligne 8 des tl, ligne utilisée par les dealers. Il s'agit plutôt d'une augmentation des incivilités et de déprédations, qui créent un sentiment d'insécurité dans ce secteur, mais le lien entre cet état de fait et la présence de dealers ne peut être fait.

Une commissaire se réjouit que cette problématique soit enfin reconnue par la ville, ce qu'elle ne faisait pas récemment encore. Selon elle, il faudrait surtout se pencher sur la question du lien entre décrochage scolaire, consommation et deal. S'agissant du postulat, elle a toujours été contre les caméras, et trouve que celles-ci seraient plus utiles dans les bus.

Membre de la commission d'établissement de St-Roch, une commissaire explique que ni les parents ni les élèves n'ont remonté cette problématique à la commission, lieu où il est possible de remonter ce type de problèmes. Elle, aussi, considère que les caméras induiraient un faux sentiment de sécurité, qui ne feraient que repousser le problème quelques mètres plus loin, ce qui serait presque dangereux.

Une discussion s'en suit sur la typicité des caméras de surveillance existantes, par exemple, celles pour observer la circulation. Pourraient-elles être utilisées pour constater des infractions, notamment en matière de deal ?

Le Municipal répond que les caméras surveillant la circulation n'ont jamais empêché un acte de deal. Il existe différents types de vidéosurveillance :

- la vidéosurveillance d'observation par le service des routes et mobilité de la densité du trafic, permettant de réguler la circulation ;
- la vidéosurveillance pratiquée par l'administration communale, dont la liste est publique, et qui vise à protéger le patrimoine.

La question de la vidéosurveillance a déjà fait l'objet de longs débats au Conseil communal. Un postulat a également été déposé en lien avec le harcèlement de rue. Le Conseil communal doit encore trancher.

Hormis le cas de l'incendie de la bibliothèque de Chauderon, le résultat obtenu par les caméras de surveillance peut être qualifié de mitigé.

A la question d'une commissaire lui demandant comment seraient utilisées et où seraient placées ces caméras, le postulant répète qu'il s'agirait d'un instrument supplémentaire, visant à sanctuariser les écoles. Cela serait à la Municipalité de déterminer où pourraient être installées ces caméras.

La notion de sanctuarisation interpelle une commissaire : que veut dire une école sanctuarisée ? Elle estime que le postulant propose un outil dans l'arsenal de lutte contre les drogues qui ne marche nulle part ; elle ne voit pas comment ces images pourraient être analysées, comment elles vont être gardées, combien de temps et dans quel but.

Le postulant pense qu'il faudrait cibler les endroits où il y a urgence, quitte à déplacer le dispositif si la situation s'améliore à cet endroit. Il faudrait adapter le dispositif à la demande.

Une commissaire revient sur la question de la prévention : elle pense que l'on devrait faire de la prévention dans les écoles, et aller plus loin que ce qui est fait aujourd'hui. Elle considère que ce n'est pas à la Police de faire cette prévention, car cela n'est pas adapté aux jeunes. Ce sont d'autres institutions qui devraient s'occuper de la prévention.

A la question de savoir s'il existe une procédure interne si un cas de deal vers une école était constaté par la direction de l'établissement, la cheffe de service précise tout d'abord qu'il n'y a pas de deal dans les établissements ni autour. Ce qu'elle observe, c'est l'augmentation

du nombre d'incivilités. Cela est discuté au sein de la plateforme « incivilités », une plateforme de coordination régulière entre différents services de l'administration communale, notamment la Brigade de la jeunesse, l'Observatoire de la sécurité, les travailleurs sociaux hors les murs et les correspondants de nuit.

La question de la protection des données et de la proportionnalité est également discutée : une commissaire estime que le fait de placer des caméras aux abords des écoles ne serait pas si simple d'un point de vue juridique. Entre l'arrêt de 2013 et le postulat en 2019, les règles du point de vue de la protection des données se sont renforcées et sont plus strictes.

Une commissaire estime que la discussion ne se base pas sur des données fiables, ce qui la gêne. Elle a souvent l'impression que les décisions du Conseil communal sont plus prises sur des sentiments que sur des faits. Elle aurait voulu savoir ce qu'apporteraient ces caméras pour la prévention et pour la possibilité d'obtenir des preuves lors de la commission d'infractions.

Le Municipal rappelle qu'à ce stade, il faut uniquement voter la prise en considération du postulat et son renvoi éventuel à la Municipalité, qui, cas échéant, sera chargée de faire une étude pour répondre au Conseil communal. Il est donc trop tôt pour établir des faits. Les grandes options au sujet de la vidéosurveillance ont été prises lors de l'adoption du règlement communal. Le postulat nécessiterait une modification du texte, car il y aura de nouveaux buts pour la vidéosurveillance telle que mentionnée.

#### **Conclusion(s) de la commission**

Suite à la discussion, la commission refuse la prise en considération du postulat de M. Nicola Di Giulio et consorts « Pour l'installation de caméras de surveillance à l'extérieur des écoles publiques de la commune » par : 6 non – 2 oui – deux abstentions.

#### Discussion

**Mme Françoise Piron (PLR), rapportrice remplaçante** n'a pas de modification à apporter au rapport.

La discussion est ouverte.

**Mme Anne Berguerand (Les Verts) :** – Ce postulat demande que l'on installe des caméras comme outil de lutte et de prévention contre le deal indésirable, spécifiquement autour des écoles.

Non seulement, les Verts ne souhaitent pas démocratiser la vidéosurveillance en général, mais cette demande spécifique, pour les écoles, avec comme but de lutter contre le deal autour de celles-ci, ne nous apparaît certainement pas comme étant la bonne solution. A part apporter un faux sentiment de sécurité, ces caméras fixes seront très vite dépistées et le deal se fera plus loin, plus caché.

On pourrait entendre l'utilisation de tels moyens, dans des opérations ponctuelles et ciblées, dans certaines situations avérées avec des dispositifs portables mais il est évident que la demande de ce postulat n'aura pas l'agrément de notre groupe.

Il nous semble bien plus important de continuer à faire de la prévention auprès des jeunes plutôt que de les mettre sous surveillance permanente.

C'est pourquoi les Verts et les Verts refuseront à l'unanimité la prise en considération de ce postulat.

**Mme Aude Billard (Soc.) :** – Le Parti socialiste comprend le désir de vouloir réduire le trafic de drogue aux abords des écoles. En ce sens, il partage le besoin de trouver des

solutions. Il est vrai que des caméras de surveillance peuvent, dans une certaine mesure, avoir un effet dissuasif et pourraient permettre de réduire d'autres délits, tels que les délits sur les bâtiments scolaires qui semblent être en augmentation, comme nous l'a présenté la directrice du département.

Les caméras de surveillance sont aussi utilisées pour protéger des bâtiments administratifs ou historiques de notre ville. Cependant, le PS ne partage pas l'avis que les caméras de surveillance soient la meilleure solution. Il préférerait que l'on procède à des interventions auprès des acteurs et des adolescents qui prennent de la drogue. Et partir de la source, essayer de trouver des alternatives aux problèmes de drogue. Pour ces raisons, le PS ne soutiendra pas cette initiative.

**M. Valentin Christe (UDC) :** – Je vais apporter le soutien du groupe UDC à la considération de ce postulat. Personne n'a prétendu que les caméras de surveillance étaient la panacée qui allait résoudre le problème d'un coup de baguette magique, contrairement à un certain syndicat de Lausanne, qui s'était aventuré sur le sujet et exprimé en public de manière plus osée.

Il s'agit de faire un usage proportionné et prudent de cet instrument de sécurité publique, dans le respect du cadre légal. Il s'agit d'un postulat qui vise à ce que la Municipalité étudie l'opportunité de les installer là où c'est utile. Non pas d'en faire une généralisation. Et contrairement à ce qui a été dit par Mme Berguerand, il ne s'agit pas de surveiller les élèves, mais les dealers. Une erreur d'interprétation a été faite par notre collègue.

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – Lorsque nous traitons notre ordre du jour, beaucoup de groupes doivent improviser, tant nous avons perdu l'habitude d'avancer dans ces rapports. L'avis du groupe PLR sur le postulat de notre estimé président est partagé. Un bon nombre de conseillers estime qu'il doit être renvoyé à la Municipalité.

Est-ce que cette mesure serait efficace ? C'est un postulat qui avait été généré suite à un problème de deal près des écoles. Il aura notre soutien temporaire pour voir la Municipalité se pencher, et rendre un rapport circonstancié sur la question. Pour d'autres conseillers, par contre, les caméras posent des problèmes de protection des données trop élevés pour qu'on les considère comme une solution. Nous aurons donc un avis partagé.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Le groupe Ensemble à Gauche s'oppose aux propositions du postulat de notre président pour des raisons déjà évoquées. J'en ajouterai quelques-unes. Pour nous, l'espace scolaire ne doit pas être un espace qui répond à des logiques de surveillance telles que le propose le postulat.

Au contraire, s'il doit y avoir des contrôles sur l'activité qui se fait dans l'espace scolaire et autour des écoles, c'est la présence humaine qui doit régler les problèmes concrets qui s'y déroulent. Pas une logique de caméras de surveillance.

Aussi et surtout, j'espère ainsi interpeller les esprits de la droite de cet hémicycle, pour l'inefficacité de ces dispositifs. Il n'y a pas en permanence un vigile derrière la caméra qui regarde ce qui se passe.

Autant mettre la personne sur place et mettre plutôt un travailleur social, quelqu'un qui sait s'adresser aux personnes sur place et qui sait empêcher toute forme de criminalité.

On se retrouve souvent devoir agir a posteriori avec des caméras de surveillance et avec un effet dissuasif qui est plus que contestable. Nous sommes pour renforcer la présence humaine, pas seulement pour des questions de sécurité, mais pour améliorer le vivre ensemble et faire face aux problématiques légitimes que soulève le postulat, mais dont les solutions me semblent contre-productives et propices à générer un climat délétère dans

l'espace scolaire qui n'a pas à se retrouver avec le sentiment d'être ainsi surveillé en permanence.

La discussion est close.

**Mme Françoise Piron (PLR), rapportrice remplaçante :** – La commission refuse la prise en considération du postulat de M. Di Giulio par 6 non et 2 oui.

**Le postulat est refusé par 48 voix contre 17 et 1 abstention.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Nicola Di Giulio : « Pour l'installation de caméras de vidéosurveillance à l'extérieur des écoles publiques de la commune » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de refuser de prendre ce postulat en considération.

---

#### **Postulat de M. David Raedler (Les Verts) et consorts : « Des nuits sans trafic pour le bien de la santé des lausannoises et lausannois »**

Rapport

Présidence :	Mme Berguerand Anne, rapportrice	Les Verts
Membres présents :	Mme Decollogny Anne-Françoise	Socialiste
	Mme Messere Anita	UDC
	M. Calame Claude	Libéral-Radical
	M. Dana Louis	Socialiste
	M. De Haller Xavier	Libéral-Radical
	M. Gazzola Gianfranco	Socialiste
	M. Pernet Jacques	Libéral-Radical
	M. Raedler David	Les Verts
	M. Stauber Philippe	Libéral-Conservateur
Membres excusés :	Mme Schaller Graziella	Le Centre
	M. Gigon Dominique	Socialiste

Représentant-e-s de la Municipalité : Mme Germond Florence, Directrice des finances et mobilité, Mme Benaglia Chistelle, Adjointe du chef de service des routes et de la mobilité. (RM)

Notes de séances M Gigandet Claude, Administration RM

Lieu : salle de conférence de la direction des finances et de la mobilité, Place Chauderon 9, 1<sup>er</sup> étage, salle de conférences du Service des finances

Date : 1<sup>er</sup> octobre 2019

Début et fin de la séance : 16h30 à

Après nous avoir présenté sa collaboratrice et son collaborateur, Madame la Municipale cède la parole au postulant.

Celui-ci, après avoir déclaré ses intérêts en tant que Président de l'ATE, revient sur son postulat qui s'inscrit dans le cadre des différentes mesures que la Ville a planifiées pour lutter contre le bruit nocturne. Il rappelle que, selon des mesures réalisées par le TCS, le bruit routier est un des principaux problèmes environnementaux dans notre pays et que ses conséquences sont considérables. Il revient également sur l'étude faite en 2018 par le professeur Joost de l'EPFL qui a analysé les effets du bruit routier sur la santé des Lausannoises et des Lausannois. Il en est notamment ressorti que, selon le cadastre du bruit édité par l'Office fédéral de l'environnement, Lausanne est la ville où le bruit routier est le plus fort, ceci à cause de sa topographie (démarrages en côte, accélérations). Les 55 dB légalement autorisés sont donc régulièrement dépassés.

Dans ce cadre, le 30 km/h nocturne généralisé préconisé par les autorités est une mesure efficace, mais elle n'est pas suffisante car les problèmes de bruit persistent. Si le professeur Joost salue cette initiative, il propose cependant d'autres mesures, dont l'interdiction de circuler de nuit sur certains tronçons particulièrement problématiques en termes de bruit selon le cadastre du bruit. Cette mesure pourrait permettre aux habitants concernés de ne plus souffrir du bruit nocturne et notamment de somnolence diurne, qui génère des problèmes de santé tels que le stress, l'obésité, et des maladies cardio-vasculaires.

En précisant que des interdictions de circuler existent déjà à Lausanne, comme aux abords du CHUV, le postulant ajoute que sa démarche reste raisonnable et ne vise pas à une interdiction totale du trafic, mais plutôt à le réduire et prévoit des exceptions pour les habitants des endroits touchés par cette mesure, ainsi que les transports publics ou encore les taxis qui ramèneraient les riverains à leur domicile.

Une commissaire a l'impression que ce sujet a déjà été traité. Le postulant, confirme que la lutte contre le bruit a déjà été évoquée mais pas sous l'angle proposé par son postulat. Ces mesures seraient un complément aux limitations nocturnes à 30km/h qui restent prioritaires. Il demande à la Municipalité d'étudier ces possibles interdictions sur des tronçons identifiés.

Un commissaire voudrait comprendre ce qu'on entend par « interdiction partielle ». Le postulant rappelle que le but étant de lutter contre le bruit, ces tronçons pourraient être autorisés aux riverains, taxi, Uber ...tout en interdisant les poids-lourds et motos.

Une commissaire qui affiche toute sa sympathie à ces mesures s'étonne que le postulat ne fait pas référence aux mesures de lutte contre le bruit déjà proposées par la ville, en particulier l'instauration de la limitation nocturne à 30km/h et s'inquiète des risques de report de circulation sur d'autres axes. Pour le postulant, ces mesures viennent utilement compléter celles déjà prises ou envisageables, afin de lutter contre le bruit. Il est donc demandé à la Municipalité d'en tenir compte dans le cadre de son évaluation des mesures d'assainissement du bruit. Il est persuadé que l'instauration du 30 km/h généralisé sur la petite ceinture est la meilleure solution à envisager dans ce cadre, mais se référant à l'étude menée par l'EPFL, le CHUV et les HUG, il ajoute que les propositions évoquées ne suffisent pas à régler tous les problèmes dus au bruit et notamment la somnolence diurne. Dans ce cadre, des mesures d'interdictions partielles sur certains axes identifiés comme problématiques au niveau du bruit nocturne prennent tout leur sens, les grands axes étant exclus de ces mesures pour éviter des reports de circulation.

Ce point doit être pris en compte lors de la mise en place des mesures préconisées. Il ajoute qu'une interdiction partielle de circulation ne provoquera pas nécessairement de report, ou plutôt sur les grands axes.

Un autre commissaire s'inquiète aussi des reports de circulation tout en étant intéressé par l'idée contenue dans ce postulat qui entre dans l'éventail des mesures pour contrer le bruit.

Pour un autre commissaire, ce postulat vient trop tôt, étant donné que les mesures préconisées par la ville n'ont ni été discutées au Conseil Communal, donc non encore testées. Il estime qu'il sera difficile de mettre en œuvre cette proposition et de déterminer quelles personnes seront autorisées à circuler sur ces tronçons déterminés, vu que l'on parle d'interdiction partielle.

Pour un autre commissaire, ce postulat n'a pas lieu d'être, vu les mesures proposées par la ville. Il s'interroge sur le fait que la différence entre les véhicules bruyants et non bruyants ne sont pas évoquées dans le postulat, ni la prise en compte des sens montant ou descendant.

Il n'est pas d'accord non plus avec les conclusions de l'étude citée dans le postulat. Pour lui, cette étude ne veut rien dire car elle omettrait certains facteurs. Cette étude contiendrait trop d'incertitudes et ne serait ainsi pas crédible.

Aujourd'hui, selon lui, au vu des études réalisées, il n'est pas possible de conclure que même si les voitures ne roulent plus durant la nuit la population aura un meilleur sommeil. Il se dit donc dubitatif envers les arguments contenus dans le postulat.

Pour un commissaire, ces mesures sont trop radicales et seront dérangeantes pour les visiteurs de la ville. Il estime que d'autres mesures pourraient être prises, telles que une meilleure isolation des bâtiments, n'immatriculer que des voitures non bruyantes et la mise au clignotant des feux de signalisation, évitant ainsi les accélérations et freinages.

Une autre commissaire doute que les maladies citées dans l'étude puissent être dues au bruit routier.

Madame la Municipale rappelle que la Ville est soumise au respect de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), en tant que propriétaire des infrastructures routières. L'OPB fait une différence entre le niveau de bruit admissible entre le jour et la nuit. Dans ce cadre, la Municipalité pense que la mesure d'adaptation du 30 km/h de nuit est pertinente.

Depuis près de deux ans, la Ville travaille sur ce projet pour lequel il reste encore plusieurs étapes avant sa mise en place. Avec le 30 km/h de nuit généralisé, il en ressortira une équité de traitement pour les habitants, selon la carte des rues sur lesquelles cette mesure sera appliquée.

Elle pense que dans le cadre du postulat, on peut effectivement s'interroger si une interdiction de circulation la nuit serait à envisager à proximité des hôpitaux, comme c'est encore le cas sur l'avenue de Beaumont, entre 22 h et 6 h. La question des interdictions liées à des types de véhicules pourrait aussi être prise en compte, comme aujourd'hui pour les avenues de Cour et du Mont d'Or, interdites à la circulation des poids lourds la nuit. Enfin, il y aurait lieu de considérer également les reports de trafic.

Suite à une question d'un commissaire, le postulant répond que la législation (LCR) permet la pose de panneaux mentionnant des exceptions, comme par exemple « interdiction de circuler et riverains autorisés », ou encore « interdiction de la circulation aux poids lourds ». Il n'est par contre pas possible actuellement de faire une distinction entre véhicules bruyants ou non bruyants.

Pour ce commissaire, la mise en pratique de cette signalisation, ainsi que le contrôle de son respect seront difficiles. Pour le postulant, ce n'est pas un critère déterminant.

Un exemple de tronçon identifié comme problématique est cité par le postulant, il s'agit du carrefour des avenues de Montétan/Echallens, à proximité de l'hôpital de l'Enfance. Ce secteur une forte déclivité ne présenterait pas de risque de report de circulation.

Par contre le haut de l'avenue d'Ouchy, ne pourrait pas être retenu pour l'application d'une interdiction de la circulation de nuit, car il s'agit d'un important axe routier, ne comportant pratiquement pas d'habitation.

Un commissaire demande le retrait du postulat et d'amender le préavis concernant le 30km/h, pour regrouper ainsi les propositions. Madame la Municipale répond que la problématique soulevée par le postulat mérite d'être étudiée, il serait difficile d'y répondre de manière circonstanciée lors de la commission sur le préavis bruit du 3 octobre 2019.

Pour un autre commissaire, le risque de report de trafic en cas d'interdiction partielle est trop important. Il préconise donc une limitation à 30km/h, de jour et de nuit sur la petite ceinture et dans son périmètre.

Conclusion(s) de la commission : Par 5 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, le postulat est renvoyé à la municipalité.

#### Discussion

**Mme Anne Berguerand (Les Verts), rapportrice**, n'a rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Ilias Panchard (Les Verts) :** – Je ne voulais pas lancer le débat étant donné que c'est une réponse à notre ancien collègue. Je dirais quand même quelques mots. C'est une des demandes qui ont été faites en 2019, avant la mise en place du 30 km/h de nuit. Notre collègue met en avant qu'on pourrait potentiellement aller plus loin et se poser la question, comme le CHUV, de peut-être fermer de nuit certains secteurs, sans parler des études qui ont été mises en place qui montrent que fermer certaines rues peut avoir des conséquences positives pour la santé.

Un point sur lequel on insisterait : on soutient une mise en place globale. Il peut y avoir des reports sur des quartiers. Il faut voir comment les cartes sont représentées en politique. C'est le rôle de la politique de mettre en place des mesures de manière uniforme pour ne pas que des quartiers plus populaires souffrent ensuite de ce bruit.

On propose évidemment de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour renforcer encore les bonnes mesures, les excellentes mesures, qui sont prises depuis quelques années.

**M. Valentin Christe (UDC) :** – Chers collègues, quand j'ai lu le titre de ce postulat, je me suis demandé de quoi on parlait exactement. Après, je me suis souvenu que le Petit-Chêne était déjà piéton. Nous sommes une fois de plus face à un postulat qui, en substance, revient à ce que la gauche, dans ses diverses composantes, tire un peu la couverture à elle en matière de lutte contre l'automobile, qui veulent interdire entre telle et telle heure, qui veulent interdire à tel véhicule, qui veulent interdire purement et simplement.

On est un peu dans cette espèce de course à l'échalote de lutte contre la mobilité tout simplement. En tout cas, la mobilité qui n'a pas les faveurs politiques de la majorité en place. Force est de constater qu'on est tout à fait dans cette tendance. Pour ce qui nous concerne, nous allons nous opposer à la réponse qui a été donnée et nous espérons que le Conseil fera de même, sans trop nous faire d'illusions.

**M. Xavier de Haller (PLR) :** – Je déclare mes intérêts : je suis président de la section vaudoise de l'Automobile club de Suisse. La réponse proposée est difficilement audible dans

le contexte global d'assainissement du contexte routier et de lutte contre les nuisances sonores. Notre Conseil a adopté il y a quelques mois, deux ans environ, ce qu'on appelle 30 km/h de nuit afin de lutter contre les nuisances sonores. Le projet qui avait été soumis à l'époque emportait un large consensus et, au fond, tout le monde a dit qu'il faut mettre en œuvre ces mesures et voir dans quelle mesure elles pourront être bénéfiques pour la population et comment les mettre en place.

Maintenant, nous savons que ces mesures ont été mises en place, personne ne doute que des questions apparaissent, que le système est perfectible et qu'il doit être perfectionné. Aujourd'hui, on nous propose d'ores et déjà d'aller plus loin et de dire qu'il faut interdire la circulation dans certaines rues pour garantir la tranquillité des habitants.

Pour le PLR, l'interdiction pure et simple de la circulation n'est pas une mesure qui est acceptable. Les interdictions ne sont pas, elles paraissent peu opportunes. Aujourd'hui, il apparaît nécessaire d'appliquer les mesures votées par notre plénum. Il faut les analyser et les monitorer sur une période suffisante avant d'envisager d'autres mesures. Le PLR vous invite à refuser cette mesure et toute mesure allant dans le sens de nouvelles interdictions portant sur le trafic motorisé à Lausanne, étant souligné que notre ville est en train de créer un joli chaos routier.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Le groupe Ensemble à Gauche défend le projet d'un centre-ville sans voiture. Toute mesure qui va dans le sens d'une restriction du trafic individuel motorisé à Lausanne est une bonne mesure. Cibler les horaires qui ont des effets non seulement négatifs sur le plan écologique, mais en particulier la nuit sur le plan sonore pour la qualité de vie et de sommeil de nos citoyennes et citoyens, nous semble en particulier une bonne mesure. Raison pour laquelle nous allons soutenir ce postulat.

C'est anecdotique, mais en relisant le rapport, j'ai réalisé qu'il était mentionné comme représentant notre estimé ancien collègue Claude Calame comme appartenant au groupe libéral-radical. C'était bien notre ancien collègue d'Ensemble à Gauche.

**M. Ilias Panhard (Les Verts) :** – J'ai un peu induit en erreur mes deux collègues de droite qui sont intervenus après. Il s'agit d'une prise en considération d'un postulat, et pas d'une réponse municipale, même si je ne doute pas que la réponse municipale ira dans le sens du postulat. En tout cas, on l'espère.

**M. Jacques Pernet (PLR) :** – Je rajouterai à mes préopinants qui proposent de ne pas renvoyer ce postulat à la Municipalité... un des effets pervers de ce postulat. Au moment où nous fermons des routes, où nous interdisons la circulation sur certaines routes, le trafic va se reporter fatalement sur d'autres axes, sur d'autres routes, ce qui va péjorer le repos d'autres personnes dans d'autres lieux.

Je rajouterai que le postulant, en séance de commission, dans ses conclusions dit que la présente initiative ne concernait pas les grands axes. Je pense qu'il est important de le souligner.

La discussion est close.

**Mme Anne Berguerand (Les Verts), rapportrice :** – Par 5 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, le postulat est renvoyé à la Municipalité.

**Le postulat est renvoyé à la Municipalité par 46 voix contre 25 et 0 abstention.**

## **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. David Raedler et consorts : « Des nuits sans trafic pour le bien et la santé des lausannoises et lausannois » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

---

## **Postulat de M. Jacques Pernet (PLR) et consorts : « Plus d'égards pour nos fidèles compagnons à quatre pattes »**

Rapport

Présidence : M. Alain HUBLER

Membres présents : Mme Karine BEAUSIRE BALLIF, M. Anselme BENDER (remplace, M. Daniel Dubas), Mme Anne BERGUERAND, M. Jean-Luc CHOLLET, Mme Thérèse DE MEURON, M. Nicola DI GIULIO, M. Gianfranco GAZZOLA (remplace M. Musa Kamenica), M. José MARTINHO, Mme Esperanza PASQUAS ZABALA, M. Jacques PERNET, M. Roland PHILIPPOZ

Représentant-e-s de la Municipalité : Mme Natacha LITZISTORF, directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture (LEA)

et de l'Administration : M. François BEZENÇON, délégué à la police des chiens

Notes de séances : Mme Karine VOUILLAMOZ, secrétaire d'administration au Service des parcs et domaines

Invitée : DORIE, collie femelle

Lieu : salle Payot du Collège de Béthusy, Lausanne

Date : vendredi 3 mai 2019

Début et fin de la séance : 17h00 à 18h25

*La séance de commission a été précédée d'une visite de la zone d'ébats du parc Mon Repos commentée et enrichie de précisions techniques que l'on peut retrouver en grande partie sur le site du Bureau d'intégration canine et de la police des chiens (BICan).<sup>22</sup>*

### **Présentation de l'initiative par son auteur**

Après les présentations d'usage par Mme Litzistorf, le postulant rappelle le rôle important du chien du point de vue social, physique et éducatif. Il précise qu'il ne s'agit pas de critiquer le travail déjà accompli par la Municipalité, mais de tenter d'améliorer la cohabitation de tous les usagers de la ville avec les canidés. Le postulat suggère d'alléger les interdictions dans certaines zones en fonction des saisons et/ou des heures et/ou d'améliorer la signalétique afin de donner un peu plus de liberté pour les promenades canines, sans pour autant se rendre loin des lieux d'habitation des maîtres de chiens.

---

<sup>22</sup> <http://www.lausanne.ch/bican>

## Éclairage de la Municipalité

Sans prendre position sur le fond, la Municipale en charge du dossier donne la parole à M. Bezençon qui apporte des réponses à des questions préliminaires déposées en parallèle au postulat. Ainsi, on apprend que :

- la ville de Lausanne compte une centaine de chiens potentiellement dangereux.<sup>23</sup>
- le BICan traite, par le biais des annonces de morsures, environ 170 dossiers par année (dont 23 cas de non-maîtrise, 8 cas de suspicion d'agressivité, 17 cas de sentiments d'insécurité, 4 cas de dommages à la propriété, 6 cas d'épizooties et 40 cas de suspicion de maltraitance).
- 170 dossiers représentent environ 4 % des chiens lausannois, certains chiens récidivistes péjorant cette statistique.
- les impôts et recettes sur les chiens rapportent 394'000 CHF par année.
- les chiens « listés » ne sont pas la source des problèmes évoqués ci-dessus, probablement en raison du fait que les chiens et leurs maîtres sont soumis à des tests.

## Discussion

Dès le début de la discussion, l'écrasante majorité des commissaires semble voir d'un bon œil les propositions d'assouplissement raisonnable de la réglementation à laquelle les chiens et leurs maîtres sont soumis tout en favorisant la cohabitation des détenteurs de chien, des chiens et des autres usagers de la ville.

Une commissaire se demande néanmoins qui pourrait établir des zones et des horaires pendant lesquels les quadrupèdes pourraient bénéficier de plus de liberté et sur quels critères ils seraient établis. Au stade du postulat, rien n'est fixé, mais l'initiant pense aux employés du Service des parcs et domaines qui connaissent bien leurs lieux de travail.

Un autre commissaire qui est favorable à la présence des chiens dans la nature plutôt qu'en ville suggère la création de grands parcs à l'extérieur de la ville. Il se déclare néanmoins plutôt favorable au postulat.

Bien que cela ne concerne pas le postulat soumis à la Commission, un commissaire aborde la problématique des chiens en zone rurale comme la plaine de Mauvernay. Les chiens sont parfois porteurs d'un parasite unicellulaire, Neospora, provoquant la néosporose, une maladie transmise par les fèces des canidés dont l'une des conséquences est l'avortement des bovins. L'autre problème, issu du vagabondage des chiens dans les prés, réside dans le fait qu'ils effrayent les troupeaux qui, parfois, peuvent briser leur enclos et s'enfuir en piétinant cultures et zones de verdure jusqu'à finir sur la route.

Madame la Municipale rappelle que dans le parc périurbain du Jorat, depuis l'été 2018, des panneaux informent les propriétaires de chiens de ces problématiques.

Dorie ayant bientôt terminé sa sieste, le soussigné ayant oublié de faire sortir l'invitée afin de garantir le secret du vote mais ayant obtenu l'assurance de son total mutisme, la Commission passe au vote.

## Conclusion de la commission :

La Commission **accepte la prise en considération** du postulat de M. Jacques Pernet par **11 oui et 1 abstention**.

---

<sup>23</sup> On trouvera d'autres éléments statistiques sur <https://www.amicus.ch/>

## Discussion

**Mme Anne Berguerand (Les Verts), rapportrice**, n'a rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**Mme Josée Christine Lavanchy (UDC)** : – Nous, propriétaires de chiens, remercions vivement Jacques Pernet pour son postulat. A Lausanne, il n'y aurait que 4000 et quelque canidés pour 145 000 habitants environ. Or, nous subissons sans cesse de nouvelles mesures hostiles et de nouvelles restrictions.

J'ai accueilli mon premier chien en 1974. Clapotis n'a quasiment pas connu la laisse, et une de ses balades favorites avait lieu au jardin botanique, libre pour les chiens. On apprenait aux enfants à ne pas sauter à pieds joints sur les crottes, même si ça porte bonheur. Jusqu'à il y a une vingtaine d'années, on ne ramassait pas les étrons. On croisait des dobermans, des bergers allemands, des dalmatiens en parfaite harmonie. Personne pour pousser des cris d'orfraie à la vue d'un chihuahua. A ce propos, le Bureau d'intégration ne pourra pas dire aux nouveaux arrivants que nos compagnons sont nos enfants aussi. En cas de réel problème, le Bureau d'intégration canine intervient et regarde généralement qui tient la laisse. Dès 2015, tous les panneaux bleu ciel « chiens libres », payés avec nos impôts, ont été supprimés. Nous sommes censés depuis nous référer au plan de la ville sur le Net et regarder où sont les espaces *dog friendly*, qui se réduisent.

Sur le chemin menant, au bord de l'eau, aux trois restaurants de la Voile d'or, emprunté depuis 1964 à l'expo nationale, un panneau d'interdiction totale a été posé début août 2015. Nous avons validé le 4 août de lourdes amendes sans avertissement. Aux Pyramides de Vidy, autour du Tribunal fédéral, pour ne citer que quelques exemples, nos chiens et nous sommes sans cesse agressés par des pique-niques, des promeneurs et des dealers. Ce sont les derniers lieux libres pour nos amis à poils. Ils sont aussi contribuables. Les panneaux libres du 31 octobre au 28 février ont muté, à nos frais toujours, en octobre-février. Pourquoi février ? Début, ou fin ? De nouvelles amendes sont-elles budgétisées avec celles qui frappent les automobilistes pour tenter de colmater un budget rouge vif ?

Un chef de service du domaine du patrimoine relève qu'à Zurich, il n'y a presque plus de lieux pour nos animaux. Est-ce le rêve de la Municipalité de Lausanne ? Il y a une classe à laquelle je n'appartiendrai jamais : celle des bobos dont les enfants iront voir des chiens empaillés à la Riponne. Pour moi, ce sera un grand oui.

**M. Jacques Pernet (PLR)** : – Voilà un sujet qui nous sort des sujets usuels que nous débattons dans ce plénum, et ça me fait plaisir d'en être l'auteur. Qui a un chien aujourd'hui ou en a eu dans le passé ? Plusieurs d'entre nous. Et pourquoi prend-on un chien ? C'est un élément qui est éminemment social. Pour plusieurs de nos concitoyens, le chien permet de briser la solitude. Je pense aux personnes veuves, aux personnes seules. D'autre part, le chien est un élément de santé publique. Il oblige son propriétaire à marcher, à sortir, à se promener. Le chien est également un élément éducatif pour nos enfants : ça leur permet de se responsabiliser lorsqu'ils en ont la garde, pour le sortir par exemple.

Le problème que nous avons, ce ne sont pas les chiens, ce sont bien les propriétaires de chiens.

Mon postulat est clair. Je remercie la Municipalité, et surtout son service dédié à nos amis à quatre pattes, pour ce qui est fait, a déjà été fait et, j'espère, encore se fera pour faciliter la vie à nos concitoyens. Mais ce n'est pas suffisant car le nombre de chiens augmente. Il est nécessaire d'aller plus loin et d'améliorer la cohabitation hommes-femmes – aujourd'hui on dirait "iel" – et chien. Le but du postulat est de demander à la Municipalité de réviser la façon

de concevoir la cohabitation avec nos amis à quatre pattes, d'autant plus que j'ai constaté une bien meilleure éducation, aussi bien au niveau des quadrupèdes que des humains.

J'ai eu dans ma vie trois chiens. Echelonnés entre le début des années soixante et aujourd'hui. Quelle différence de comportement, tant du côté des humains que des canins ! Quelle amélioration !

Un chien doit pouvoir s'ébattre. C'est non seulement vital, mais c'est aussi la loi qui le dit. Nous avons trois cas de figure dans le domaine de la promenade en ville : la promenade « chien en laisse », le chien dans un parc à chiens, la promenade du bipède avec son quadrupède. Les deux premiers cas de figure sont bien couverts par les infrastructures. C'est le troisième cas de figure que ce postulat vise à améliorer : la promenade de l'humain avec un chien en liberté, qui peut s'ébattre tout en l'accompagnant. En effet, dans un parc à chiens, le bipède s'assied ou reste sur place et laisse son chien jouer. Ce n'est pas suffisant. En effet, seuls les jeunes chiots trouvent plaisir à ce type de lieux. Adultes, les chiens ont tendance à moins jouer entre eux, mais ils ont besoin de se promener. Ce postulat vise donc à développer et faciliter la promenade du quadrupède avec son maître, tout en le laissant gambader à ses côtés. Pas question de favoriser les chiens par rapport aux humains.

Quelles sont, aux yeux des signataires, les pistes proposées, ou plutôt la piste proposée ? Partout où cela est possible, de moduler les périodes chien en laisse ou en liberté, en fonction des heures, des jours, des périodes et des saisons. En effet, au parc Mon-Repos, par exemple, il n'y a personne le dimanche matin. Pourquoi ne pas favoriser le fait de laisser le propriétaire du chien marcher avec son animal de compagnie sans laisse ? Il y a, bien entendu, la contrainte de respecter la nature en ramassant les déjections et en préservant les plates-bandes.

Vous l'aurez compris, ce postulat est d'actualité. J'aimerais demander à M. Tétaz de nous montrer de beaux exemples qui ne sont pas partout dans la ville. (*Des images sont projetées.*) Voici un panneau qui incite les propriétaires à respecter certaines règles. Le deuxième exemple, c'est une photo que j'ai prise à l'époque et qui incite les propriétaires à faire les choses justes, tout en laissant la liberté à ces quadrupèdes de se dépenser comme ils doivent le faire pour rester en bonne santé.

J'ai passé mon temps de parole. Merci, Monsieur le Président, de votre magnanimité. Je vous demande de bien vouloir faire suivre ce postulat à la Municipalité

La discussion est close.

**Mme Anne Berguerand (Les Verts), rapportrice :** – La commission accepte la prise en considération de ce postulat par 11 oui et 1 abstention.

**Le postulat est renvoyé à la Municipalité par 41 voix contre 11 et 16 abstentions.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « *Plus d'égards pour nos fidèles compagnons à quatre pattes* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

## **Réponse au postulat de Mme Sarah Neumann et M. Philippe Clivaz : « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques »**

Rapport-Préavis N° 2019/12, du 21 mars 2019

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapport de commission les concernant.*

Discussion

**M. Ilias Panchar (Les Verts), rapporteur remplaçant**, n'a rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**Mme Sarah Neumann (Soc.)** : – J'ai déposé ce postulat en première année de l'avant-dernière législature, en septembre 2014. Je suis de retour pour traiter du rapport-préavis municipal qui l'a suivi, un peu de temps plus tard. J'en suis ravie, car je peux y répondre moi-même.

Tout ça pour introduire que le rappel du contexte et le contenu du postulat était de dire que le fonctionnement du secteur culturel occasionnait une prévoyance professionnelle fragile pour les artistes. Ce fonctionnement a pour effet que des contrats courts qui ne sont quasiment jamais assurés selon la loi sur la LPP.

Depuis 2014, il semble que les pouvoirs politiques des différents niveaux ont pris conscience d'une situation qui est critique. Cette situation a été d'autant mieux éclairée par la crise sanitaire que nous traversons encore. En effet, nous nous en sommes rendu compte au moment où il fallait indemniser les acteurs de la culture et les artistes, qu'en fait, leur contexte de travail, leurs emplois, leur feuille de salaire, ne ressemblent à rien de ce qu'on connaît dans l'économie habituelle.

Evidemment, la Municipalité de Lausanne n'a pas attendu la crise du COVID pour répondre à ce postulat. Mais l'enjeu est renforcé par ce qui s'est passé ces dernières années. J'aimerais saluer ce qu'il y a dans le rapport-préavis. Notamment le fait que, pour la première fois sur ces questions-là, on prend en compte différentes spécificités du statut des artistes. On prend enfin conscience du fait qu'il n'y a pas un seul type d'emploi, un seul type de contrat, de mandat. C'est essentiel dans ce rapport-préavis et je remercie la Municipalité.

Nous avons des mesures solides concernant les institutions, mais la situation est plus fragile pour l'associatif, les contrats indépendants. J'aimerais souligner que dans ce processus, enfin, on prévoit un contrôle des justificatifs. On n'a pas seulement un incitatif en disant que « dans les budgets vous devez avoir de la prévoyance professionnelle », on a aussi un contrôle. Je le salue. Il ne suffit pas de dire « il n'y a qu'à ». Il faut contrôler que les employeurs le font. On l'a souvent remarqué dans la culture, on donnait des conseils sans contrôle. Il y a enfin un contrôle qui est demandé.

Il y a aussi un engagement inédit de la Ville de Lausanne : pour les professions qui ne sont pas des professions salariées, pour les bourses ou les contrats donnés à des artistes indépendants, si la preuve est fournie qu'il y a une part affectée à une cotisation à la prévoyance professionnelle, la Ville va s'engager pour cotiser à la même hauteur avec un plafond à 6 % certes, mais il y a cet engagement.

Bien sûr, il faut des actions de sensibilisation sur ces questions, mais aussi l'engagement à mener une réflexion avec les autres villes et les cantons, car un artiste est mobile dans une carrière. Il ne fera jamais sa carrière entièrement dans des institutions subventionnées par la Ville de Lausanne. C'est important que ces mesures et questions s'inscrivent dans un dialogue plus large.

J'aimerais vraiment saluer l'effort fait, la prise de conscience, et un texte avec des mesures concrètes, et pas seulement des mesures d'information et de sensibilisation. On voit qu'il y a un chemin qui est pris, même si dans le domaine culturel et artistique, on sait aujourd'hui que sans statut spécifique, on n'aura jamais une vraie retraite pour ces acteurs-là.

La culture est un métier où nous n'avons pas attendu l'uberisation pour exiger d'être flexibles quitte à fragiliser les personnes. On a là des mesures qui travaillent sur cette précarité. Je salue vraiment ce texte.

La discussion est close.

**M. Ilias Panchard (Les Verts), rapporteur remplaçant :** – La commission a décidé d'adopter la réponse de la Municipalité par 10 oui et 1 abstention.

**Le postulat est renvoyé à la Municipalité par 61 voix et 6 abstentions.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le rapport-préavis N° 2019/12 de la Municipalité, du 21 mars 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M<sup>me</sup> Sarah Neumann et M. Philippe Clivaz : « *Des mesures ciblées pour les retraites artistiques* ».

---

**Postulat de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « Lausanne Capitale Olympique. Une destination touristique »**

Rapport

La Commission s'est réunie le lundi 18 novembre 2019 de 07h30 à 08h2 à la Direction de la Sécurité et de l'économie, salle 157, rue du Port Franc 18 à Lausanne.

Pour la Commission

- M. Jean-Daniel Henchoz, rapporteur
- Mme Muriel Chenaux Mesnier
- Mme Lara Martelli
- Mme Astrid Lavanderos
- Mme Graziella Schaller
- M.me Alice Genoud
- M. Denis Corboz
- M. Jean-Luc Chollet (remplaçant Mme Sandrine Schlienger)
- M. Valentin Christe
- M. Johann Pain (remplaçant M. Alain Hubler)
- M. Ilias Panchard

Membre excusé : M. Xavier de Haller

Pour la Municipalité : M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de Sécurité et de l'économie

Membres de l'Administration : Mme Florence Nicollier, cheffe du service de l'économie.

Notes de séance : Mme Christine Mounir, service de l'économie

**Le président** ouvre la séance en remerciant tout un chacun pour leur présence à cette « night session ». Vu la présence des deux membres co-auteurs du postulat, à savoir Mme Graziella Schaller, membre de la commission et de M. Vincent Vouillamoz, non-membre, il propose d'entendre le prénommé, quant au fond de l'initiative, et de le relaxer afin que la commission statue dans sa composition officielle. Cette proposition est acceptée.

### **Présentation du postulat par M. Vouillamoz**

Le postulant-invité déclare que, tout comme les cosignataires, il n'est pas membre d'une association de commerçants en particulier. Le but de cette initiative tend, à l'instar de ce qui se fait à Ouchy entre autres, à animer le centre-ville afin de lui dédier un statut de zone touristique, dans un périmètre à définir, au sein de laquelle les commerçants, artisans pourraient bénéficier d'heures d'ouverture et leur procurer des avantages concurrentiels sur les grandes surfaces sans remettre en question la convention collective de travail dont il pense qu'elle pourrait être renforcée.

### **Avis de la Municipalité**

M. le directeur, P- A Hildbrand relève que l'idée développée par la postulant-invité implique la modification des heures d'ouverture des commerces d'où l'importance pour lui que la commission donne un signal clair à cette question afin de donner une orientation à la Municipalité

### **Discussion**

En fait l'essentiel de la problématique, pour une majorité de commissaires, prévaut par la défense des salariés, aux craintes liées à l'augmentation des horaires et leur impact pour le personnel, au travail sur appel et l'engagement d'auxiliaires. A quoi s'ajoute qu'une telle mesure profiterait aux grandes surfaces et ferait concurrence aux commerces situés en dehors de la zone touristique. Est mis en exergue, cas échéant, une coordination avec les partenaires sociaux.

Pour d'autres commissaires, aux avis plus nuancés, est évoquée l'initiative menée avec succès, dans d'autres villes, notamment Fribourg et Morat, dont les petits commerces sont ouverts dans leur zone touristique tout comme les effets commerciaux qu'il convient d'attendre de la réalisation de Léman 2030 et du Pôle muséal.

### **Décision de la commission**

Par 6 non, 3 oui et 2 abstentions, la commission refuse la prise en considération du postulat.

Discussion

**Mme Graziella Schaller (VL), rapportrice remplaçante**, n'a rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**Mme Graziella Schaller (VL) :** – Je voulais dire quelques mots au sujet de ce rapport de préavis. C'est une situation un peu amusante, j'étais cosignataire de ce postulat et je me retrouve rapportrice. C'est intéressant. J'avais cosigné ce postulat avec mon collègue Vincent Vouillamoz, pour demander que le centre de Lausanne soit déclaré zone touristique. Je propose, avant de vous donner les conclusions de la commission ainsi que quelques détails, de passer la parole à M. Vouillamoz – il était le postulant.

**M. Vincent Vouillamoz (VL) :** – Avec la refonte du Musée olympique et du Musée historique, ou la réalisation en cours de son Pôle muséal, Lausanne développe son rôle de capitale touristique et culturelle. Mais le centre-ville manque d'animation les dimanches et jours fériés. Conférer le statut de zone touristique au centre de la ville permettra d'animer

les espaces publics et de stimuler la fréquentation des espaces culturels, en les privilégiant par rapport aux enseignes périphériques. Le statut de zone touristique favorise les commerces et artisans dans un périmètre à définir, par exemple au sein de la Petite ceinture, limité aux rues piétonnes, voire à la seule Cité.

Nous considérons que Lausanne satisfait les critères requis, avec une attractivité culturelle spécifique. Le statut de zone touristique se justifie tout autant que dans d'autres lieux qui bénéficient de cette affectation, tels que Ouchy ou Morat par exemple. Le postulat « Lausanne capitale olympique, une destination touristique » vise à favoriser l'animation du centre-ville, et notamment de la Cité.

Les commerces ouverts, les terrasses des cafés, les événements culturels, c'est la vie. Le postulat ne conteste aucune des dispositions de protection des travailleurs et des travailleuses. Au contraire, il incite la Municipalité à réunir les partenaires sociaux pour élaborer ensemble un projet de requalification du périmètre du centre-ville sous l'angle de son attractivité touristique.

A l'heure où la place du Château demeure un parking au lieu d'un espace public chaleureux, nous vous remercions de renvoyer ce postulat à la Municipalité, pour lui demander d'étudier un projet de qualité sous la bannière d'un centre-ville à vocation touristique.

**Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.) :** – Lausanne a un très beau centre historique, évidemment. Toutefois, le statut juridique de zone touristique permet une extension sauvage des horaires d'ouverture des magasins, sans protection pour les salariés de la branche du commerce de détail. Elle permet une ouverture sept jours sur sept, 365 jours par année, sans contrepartie pour les salariés. Ce statut accordé au niveau juridique et politique est une hérésie et une situation catastrophique pour les membres de la branche. Le PS l'a rappelé à plusieurs reprises. L'adage initié par Grégoire Junod. « nous ne souhaitons pas d'extension d'horaires d'ouverture sans accord avec les partenaires sociaux » reste un adage d'actualité au Parti socialiste.

C'est la raison pour laquelle nous refuserons la prise en considération de ce postulat. Nous vous incitons à en faire de même. Nous tenons à souligner que les petits commerces du centre-ville, notamment les commerces de la Mercerie, n'ont pas envie d'horaires d'ouverture très étendus. Ils fonctionnent avec très peu de personnel. Pour eux, l'extension des horaires n'est pas une sinécure. Ce n'est pas uniquement le statut des employés qui est en cause, mais également les commerces du centre-ville.

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – Le groupe PLR va soutenir ce postulat. Passer en zone touristique est une demi-mesure pour traiter la question des horaires d'ouverture des magasins, mais ce n'est pas une hérésie, comme cela a été dit. Il me semble que c'est une bonne façon de procéder à une amélioration de ce côté, étant entendu que les partenaires sociaux seront réunis.

Il ne s'agit pour l'instant que d'un postulat transmis à la Municipalité. Il faut trouver un accord. Il y a peut-être possibilité de trouver des accords plus larges. Le développement de la gare fait peser une menace de concurrence déloyale sur les commerces alentour, qui n'auront pas la même souplesse que les commerces qui dépendront du service des chemins de fer. Nous apportons notre soutien au postulat.

**M. Valentin Christe (UDC) :** – Vous connaissez tous l'attachement de l'UDC au commerce lausannois. Notre groupe s'inquiète de la détérioration des conditions-cadres auquel ce commerce doit faire face depuis de nombreuses années. S'il faut passer plutôt par la création d'une zone touristique, nous sommes prêts à l'admettre.

Nous soutiendrons toutes les bonnes idées qui vont dans le bon sens. Un véritable quartier commercial s'apprête à être créé autour de la gare. Il est temps pour les politiques de réagir et de s'assurer que les commerces hors du complexe de la gare ne seront pas préterités.

On sait que les accords avec les partenaires sociaux ont une importance. C'est l'occasion, en acceptant la prise en considération de ce postulat, que le politique donne un signal et incite chacun à revenir à la table de négociation. On a accepté l'urgence sur une interpellation dans le même domaine. J'invite chacun à faire preuve de cohérence.

Sur l'argument comme quoi certains commerces ne souhaiteraient pas certaines mesures, il faut rappeler que cette extension de la zone touristique est une possibilité qui leur est laissée. Libre à eux de s'en saisir. Je vous invite à faire preuve de bon sens et d'anticipation face au développement dans le secteur de la gare et à ne pas tirer une balle dans le pied des commerçants lausannois.

**Mme Graziella Schaller (CPV) :** – Beaucoup de choses ont été dites. Malheureusement, la discussion en commission a très vite tourné sur cette question des horaires d'ouverture, alors que nous considérons que Lausanne réunit tous les critères qui pourraient en faire une zone touristique.

Ce postulat a été déposé il y a deux ans. Entre-temps, d'autres zones ont ouvert. Il y aura aussi bientôt la zone de la gare. Bientôt une zone en centre-ville. Ce que nous demandions à travers ce postulat était que la Municipalité étudie cette opportunité pour donner la possibilité à une zone piétonne d'ouvrir. Personnellement, je regrette que la commission, comme le plénum ici, s'arrête à ces questions. Je pense que les commerçants du centre-ville n'ont pas été consultés pour savoir s'ils seraient intéressés à ouvrir. Je pense qu'on passe à côté de la possibilité d'étudier quelque chose d'intéressant pour le centre-ville de Lausanne.

Contrairement à ce que la commission a décidé, je vous invite à prendre en compte ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité pour une étude.

**M. Ilias Pancharid (Les Verts) :** – Nous venons de voter sur une modification des règlements des heures d'ouverture des magasins. C'est un sujet qui revient souvent. Au dernier hiver de la précédente législature, on en a discuté deux fois. On a une succession de dépôts sur ces questions. On y va par petits bouts. C'est un peu tard pour faire un débat philosophique, mais on est ouvert sur la question de développement à tout prix versus l'idée de faire décroître la consommation.

Nous sommes ouverts à ce qu'il y ait des événements ponctuels. On pense à Noël, à des moments précis de l'année, où on a une participation des commerçants. Par contre, avoir un élargissement généralisé comme le demandent les Vert'libéraux ou le PLR ou l'UDC, on sait exactement quels magasins vont être servis en premier. Les différents sondages qui ont été faits sur ces questions montrent qu'il y a un certain scepticisme de la part de petits commerçants et de petits acteurs.

Sur la question de la place du Château qui serait un grand parking, le problème, c'est le parking. C'est la question de la mobilité. Quand on dit remplacer des places de parc, c'est ça, le problème fondamental. Et pas les horaires d'ouverture. Là, c'est un enjeu cantonal plutôt que local.

Si vous lisez le rapport de la commission, même le municipal Hildbrand demandait un signal clair, en disant que cela aurait un impact sur la réglementation des horaires d'ouverture de magasins. J'espère que nous aurons un signal clair ce soir.

**M. Vincent Vouillamoz (V'L) :** – Les travaux pharaoniques de la gare permettront d'installer 9000 m<sup>2</sup> de surface commerciale. Des enseignes qui répondent aux besoins de la clientèle des chemins de fer. Ces commerces ouvriront sur le domaine public communal. Si je n'ai aucun doute sur le type d'enseignes qui s'y installeront, j'ai de meilleurs espoirs pour celles qui pourront se développer et survivre au centre-ville.

Nous pourrions débattre des propositions municipales lorsqu'elles seront à l'ordre du jour. Et je ne doute pas que la protection des travailleurs y tiendra une place prépondérante, non contestée par le postulat. Il ne s'agit pas d'une extension sauvage sans contrepartie. Au contraire, il s'agit de se concerter, y compris avec les commerçants de la Mercerie, que je sais favorables.

Je vous remercie de laisser de la place à la créativité et à l'opportunité des partenaires sociaux de se concerter avant de rejeter dogmatiquement toute proposition. Ce postulat a été déposé il y a deux ou trois ans. Il n'y a pas de tactique en lien avec les nocturnes.

Dans l'hypothèse où vous auriez décidé en groupe il y a des années de rejeter cette entrée en matière, je vous rappelle qu'il est toujours possible de vous abstenir, si vous pensez qu'il y a un intérêt à reprendre le sujet sur la base d'une proposition municipale. On demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de créer une zone touristique dans le centre-ville de Lausanne.

**M. Jacques Pernet (PLR) :** – J'annonce mes intérêts, je suis hôtelier à Lausanne. Je suis indirectement concerné. Lausanne, ville touristique : on peut dire oui, avant la pandémie. Entre-temps, la pandémie est venue, les 25 millions de nuitées ont baissé de 40 %. Il s'agit de redynamiser cette ville touristique. Ce postulat est l'un des éléments qui peuvent nous y conduire.

Le tourisme a besoin d'un signal fort, pas seulement pour les commerces, mais en règle générale. Ce serait un mauvais signe que de fermer la porte que M. Vouillamoz essaie d'ouvrir. Laissons faire la Municipalité dans sa sagesse, ce d'autant que le vice-président de Lausanne tourisme n'est personne d'autre que notre syndic. M. Junod. Deux municipaux siègent au conseil des délégués. S'il y a volonté, vous verrez qu'il y aura des solutions.

Le touriste qui vient de loin a beaucoup de peine à comprendre nos heures d'ouverture des commerces. Vous qui voyagez certainement dans le monde, ou qui avez voyagé dans le monde, vous avez certainement pu faire la constatation que les commerces qui sont ouverts aux touristes sont aussi une bonne opportunité.

Monsieur Panchard, le parking : le touriste se déplace la plupart du temps grâce à la Lausanne Card en transports publics.

M. Vouillamoz a très bien conclu en disant qu'il faut laisser faire la Municipalité. Qu'elle montre le chemin et elle trouvera une solution qui conviendra à tout le monde. Je vous remercie de faire suivre ce postulat pour aller de l'avant et redynamiser le tourisme.

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – Je prends la parole pour souligner ce qu'a dit M. Panchard. Le relatif degré d'impréparation auquel nous mène ce débat sur des sujets un peu anciens a l'avantage d'obliger les conseillers à exprimer le fond de leur pensée. M. Ilias Panchard a dit qu'il fallait s'opposer au postulat de M. Vouillamoz, car c'est un postulat qui ne tendait pas à amener à une décroissance de la consommation, c'est-à-dire à une décroissance du chiffre d'affaires des commerces lausannois. Je pense réellement que les commerçants apprécieront ce soutien et sauront désormais que les Verts lausannois souhaitent une décroissance de leur chiffre d'affaires, ce qui permet de mettre en perspective beaucoup de mesures qui ont été prônées par ce groupe politique.

La discussion est close.

**M. Ilias Panchard (Les Verts) :** – La décision de la commission a été un refus de la prise en considération du postulat par 6 non, 3 oui et 2 abstentions.

**Le postulat est refusé par 43 voix contre 23 et 3 abstentions.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de Vincent Vouillamoz et consorts : « *Lausanne Capitale Olympique : une destination touristique* » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de refuser de prendre ce postulat en considération.

---

### **Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Pour une salle de gymnastique à Vers-chez-les-Blanc »**

Rapport

Rapportrice : Mme Céline Misiego, Ensemble à gauche

Présent-e-s : Mme Anita Messere UDC, MM. Guy Gaudard, PLR, remplaçant, Alix Olivier Briod, PLR, J.-Etienne Rastorfer, PS, remplaçant, Benjamin Rudaz, Verts, Robert Joosten, PS, Pedro Martin, PS, Georges-André Clerc, PLC, remplaçant

Excusé-e-s : Mmes Antonela Vonlanthen, PS, Alice Genoud, Verts, Graziella Schaller, Centre, MM. Namasivayam Thambipillai, PS, Jean-François Cachin, PLR, Nicola Di Giulio, PLC

Représentant la direction de l'enfance, de la jeunesse et de quartiers : M. David Payot, Directeur de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers

Invités-e-s : Mme Barbara De Kerchove, cheffe du service des écoles primaires et secondaires, M. Franco Vionnet, responsable du secteur bâtiments, service des écoles primaires et secondaires

Prise de notes : Mme Vanessa Maurer, Service des écoles primaires et secondaires

#### **La séance débute par une visite de la salle de gym.**

La séance débute par une présentation dans la salle principale (salle de gym et des fêtes), avec quelques informations données par M. Vionnet :

En 1842, le premier corps de l'école primaire a été construit, suivi en 1900 par la construction de la salle de gym caractérisée par une charpente métallique rivetée supportant une toiture à deux pans avec une faible pente. En 1958, le bâtiment a été rehaussé par une charpente en bois et une nouvelle toiture en pente plus marquée, suivit par une succession de constructions érigées au nord et au sud du volume originel.

En 2018, des travaux de « rafraîchissements » intérieurs ont été effectués dans les dégagements, les vestiaires et les douches du sous-sol.

Du fait de la présence de la scène, cette salle répond à deux fonctions : salle de gym et salle villageoise. La totalité du bâtiment est complexe, elle intègre les locaux à l'usage du Service

des parcs et domaines, du Service des routes et mobilité et du Service Protection et sauvetage (pompiers).

La surface est de 216 m<sup>2</sup>, elle répond ainsi favorablement aux besoins des classes des degrés primaires, sans être conforme aux exigences actuelles. Les normes pour la pratique de la gymnastique imposent une salle de gym pour 12 classes. Ce quota est atteint pour le site de Vers-chez-les-Blanc. La sonorisation et l'éclairage ont été remis en état ainsi que les rideaux. L'isolation des façades n'a par contre pas été faite.

### **La séance se poursuit dans la salle des maîtres du collège.**

Le postulant invite la commission à se positionner pour une démolition du bâtiment actuel qui abrite la salle de gym en faveur d'une nouvelle construction qui serait ainsi aux normes en vigueur pour les prochaines décennies. Réparer, colmater, remettre aux normes énergétiques serait à son sens une perte de temps et d'argent.

Un commissaire retrace l'historique du plan des préavis de Vers-chez-les-Blanc remontant à 2006 (préavis N°2006/9). La rénovation et la transformation du complexe de bâtiments, abritant notamment la salle de gym, comptait une troisième phase de travaux (le démarrage de l'étude était prévu en 2007). En 2010, le Conseil communal refuse de prendre en compte le postulat d'octobre 2009 (Centre de Vers-chez-les-Blanc : « N'oublions pas la 3e étape ») visant à relancer cette troisième phase de travaux. Concernant le plan des investissements 2019-2022, il n'y a pas de montant prévu pour cette salle. Il invite la Municipalité à tenir ses engagements de 2006 en effectuant une réfection de l'ensemble du bâtiment, les travaux effectués en urgence en 2018 ne suffisant pas.

### **Présentation de M. le Municipal**

En 2005, il y avait effectivement une demande de crédit étude pour le projet d'agrandissement de 2006 (bâtiment récent des classes et salle des maîtres). Il y a eu ensuite en 2009 le postulat J.-F. Cachin pour la 3ème étape des réfections scolaires de Vers-chez-les-Blanc concernant la salle de gym (« N'oublions pas la 3ème étape »), classé en 201 O. Le préavis d'ouvrage N° 2011/43 a ensuite amené au rehaussement du bâtiment pour la création de deux nouvelles classes en confirmant l'abandon de la réfection de la salle de gymnastique. Les enjeux tournent autour du fait qu'il s'agit d'une salle de gym faisant aussi office de salle des fêtes. Les usages sont donc multiples et les usages scolaires ont été parfois privilégiés sur les seconds. Il y a un budget pour l'entretien courant et des travaux prioritaires ont été faits en 2018. M. Payot relève enfin qu'un solde du précédent crédit de construction pourrait être utilisé pour cette salle. Le montant est de CHF 216'000.-.

### **Réactions**

- Considère-t-on la question sous l'angle d'une démolition, d'un assainissement ou d'une rénovation ? Y a-t-il d'autres montants encore à disposition pour ces travaux, en prévisionnel, dans la législature 2023-2028?
- Il faut tenir compte de la croissance démographique et adapter les infrastructures. Et sans doute les agrandir - au patrimoine, le bâtiment est répertorié à l'inventaire en note \*4\*, donc il est destructible. Les façades n'ont pas d'isolation, le minimum a été fait pour la toiture, mais les locaux sont vétustes. Il n'y a pas de raison de conserver ce bâtiment. Ce serait dans les mêmes prix de refaire du neuf. Malheureusement, la conclusion du postulant semble être la meilleure.
- On peut comprendre qu'un quartier souhaite avoir les meilleures infrastructures que possible. Maintenant, doit-on privilégier un quartier par rapport aux autres ? D'autres

quartiers ont aussi une légitimité (voir le postulat Eggenberger). Ici, c'est un élément sur lequel un accent est mis mais il s'inscrit dans une globalité et c'est dans ce cadre-là qu'il faut le traiter et non de façon particulière. Je n'ai rien trouvé de catastrophique dans ce que j'ai vu. C'est le reflet d'une moyenne inférieure. Il n'y a pas d'infiltration d'eau et c'est dans les normes de propreté. Il n'y a pas de moyens particuliers à affecter dans cette partie de la ville. Ce n'est pas un village qui a été méprisé, des constructions diverses ont été faites dans le quartier.

- Peut-on calculer le coût pour une isolation périphérique (y compris le toit) et le coût pour une rénovation ? Les sociétés locales participent-elles aux frais d'entretien ? Vers-chez-les-Blanc est-elle une région lowcost?

- J'habite à Vers-chez-les-Blanc depuis les années quatre-vingts. La proposition de réaliser une nouvelle salle de gym me semble évidente et il faut saisir cette occasion de faire quelque chose. Il faut l'étudier et donner à Vers-chez-les-Blanc une réponse comme le demande le postulat. Les contribuables ont aussi droit à du respect.

- Les impôts viennent aussi de Vers-chez-les-Blanc. On ne peut pas juste dire « la Ville n'a pas de sous ». Sport, manifestation, plaques commémoratives et autres projets: là, les moyens sont engagés. Les investissements devraient être prioritairement faits en faveur des écoles. CHF 216'000 ne suffiront pas.

- Je trouve que les équipements sont très anciens, vétustes et figés dans le temps. Un entretien et une modernisation ne seraient pas suffisants. Y a-t-il moyen de savoir dans quel ordre d'ancienneté les bâtiments à rénover sont classés ? A quel horizon temporel pourrait-on envisager des investissements ? Y aurait-il des synergies à faire avec d'autres projets de rénovation (optimisation des énergies investies).

### **Réponse de M. le Municipal**

Concernant l'enjeu évoqué en termes de perspectives démographiques, M. Payot précise que la salle de gym actuelle répond aux besoins puisque les perspectives d'augmentation sont de facto limitées par la Loi sur l'aménagement du territoire cantonal (LATC). Une stabilité à Vers-chez-les-Blanc est projetée.

Au sujet de la question d'une démolition et d'une reconstruction, s'il y avait une intervention, elle devrait être faite sur le bâtiment dans son ensemble, en tenant compte des autres services impliqués.

Enfin, en ce qui concerne les frais d'exploitation, M. Payot répond positivement en expliquant qu'il y a une participation des sociétés par rapport aux frais d'entretien dans le cadre des locations (nettoyages), mais pas davantage.

### **Réponse de M. Vionnet**

Pour le chiffrage des travaux, M. Vionnet rappelle qu'il n'y a pas d'étude faite par rapport à une démolition-reconstruction car cela nécessite une étude très large - en comptant tous les prestataires dans le cadre des travaux et prenant en compte l'ensemble des attentes des utilisateurs.

### **Réponse de Mme de Kerchove**

Mme de Kerchove se base sur l'expérience du service et précise que construire une nouvelle salle gym simple, s'élève de six à sept millions de francs, selon les cas.

En termes de priorisation, c'est le rapport préavis N° 2019/18 répondant au postulat Eggenberger qui identifie les besoins et, dans ce cadre-là, il y a d'autres sites identifiés : salles gym de la Sallaz, de Montoie et de la Borde et salles de rythmique.

### **Réponse des commissaires**

- Dans le rapport Eggenberger N° 2019/18, à la page 15 (point 7.6), pour la projection d'ici 5 ans, il y a la mention de travaux sur la façade au niveau de l'isolation existante. Ce n'est pas une démolition-reconstruction mais, au moins, des travaux sont prévus. Si l'on lit également le point 8.4 de ce rapport, axe sur évolution démographique, il est indiqué qu'il faudrait 82 salles de gym supplémentaires en 2030. Donc il faut prendre en compte cette évolution des besoins qui est considérable et se préoccuper de l'ensemble de la Ville - et ne pas se préoccuper différemment des endroits en fonction d'où viennent les impôts.

- Je constate que par rapport aux précédentes demandes on a toujours eu une réponse négative. Au moins, il serait bien de faire une étude, dans un délai assez rapide, pour pouvoir se positionner. Ce bâtiment va demander de plus en plus des frais de rénovation et, finalement, à terme il sera détruit.

- Y a-t-il une mention des coûts par rapport aux investissements pour l'assainissement de la salle de Vers-chez-les-Blanc dans le rapport-préavis N° 2019/18 ?

- La mode est maintenant aux fusions pour optimiser et mutualiser le personnel municipal. A terme, les communes vont en avoir ras-le-bol de payer des investissements et de ne rien avoir pour leur propre commune. Par exemple, les JOJ 2020 profitent à Lausanne mais n'apportent rien à Vers-chez-les-Blanc.

- Il faut être raisonnable et renoncer à une démolition-reconstruction. Il vaudrait mieux utiliser les CHF 216'000.- pour rénover par exemple les fenêtres directement plutôt que de les dépenser dans une étude d'investissement. Il vaut mieux apporter aux habitants un projet raisonnable et concret.

- Je ne suis pas d'accord avec la position exprimée « on paie plus d'impôts donc on a plus voix au chapitre ». Il n'y a pas de fusion envisagée non-plus avec Epalinges. Enfin, je précise qu'il y a des fusions qui fonctionnent, comme Lutry/Pully, par exemple, dans le cadre de l'usage des infrastructures.

- Refaire les fenêtres ne serait pas forcément source de grosses économies d'énergie. Je ne pense pas que la rénovation des fenêtres soit un investissement réellement valable. Je suis favorable à une reconstruction ou à une grosse rénovation.

- En lien avec le Plan climat et la volonté de réduire les émissions de CO2, il faudrait privilégier une grosse rénovation.

- Les propositions avancées par M Vionnet seraient déjà un premier pas dans le sens de ce qu'on attend. Prendre le risque de vouloir faire une démolition-reconstruction pourrait nous amener à n'avoir rien du tout au final.

### **Réponse de M. Vionnet**

M. Vionnet explique que les besoins identifiés du Service des écoles primaires et secondaires liés à ce fonds de CHF 216'000.- sont des travaux d'entretien. Il rappelle que si on attaque la façade avec une isolation performante, de gros investissements sont à prévoir. Effectivement, les vitrages sont à changer. Il faut également prévoir du crépit isolant. L'isolation entre les deux toitures (ancienne et actuelle) est à l'étude. Un réaménagement de la cuisine également, en prenant acte de ce qui est mis à disposition (M. Vionnet rappelle

qu'il y a des contraintes à respecter). Il ajoute qu'il y a aussi un changement des vanes, une amélioration des éclairages de scène et un ponçage au sol à faire : tout cela représente les investissements prévus. Mais ce n'est pas une rénovation qui permettra d'être conforme aux normes gymniques actuelles (ce cas de figure coûterait plusieurs millions). La différence par rapport au solde du crédit d'ouvrage serait prise sur le budget de fonctionnement.

Madame de Kerchove précise qu'il s'agit de CHF 300'000.- à CHF 350'000.-

### **Réponse de M. le Municipal**

En ce qui concerne la mutualisation des infrastructures, M. Payot précise que, sur Lausanne, géographiquement il y a peu d'occasion de la réaliser. Il ajoute que parfois, c'est une stratégie employée par la Ville durant des périodes de travaux - mais les transports des élèves constituent alors une problématique.

Pour le problème de l'amélioration de l'efficacité énergétique, M. Payot rappelle qu'il faut se référer au rapport-préavis climatique et à la réponse au postulat Eggenberger N° 2019/18. La priorisation va aux bâtiments qui ont la déficience la plus importante et qui offrent des perspectives d'économie énergétique. Dans ce contexte, M. Payot précise que la salle de Vers-chez-les-Blanc n'apparaît pas dans les sites les plus prioritaires.

Concernant le calendrier des travaux, M. Payot souligne que si l'on isole tout un bâtiment, il faut aussi savoir que cela influencera le calendrier en matière d'investissement, car on ne va pas ensuite démolir un bâtiment récemment refait.

### **Le temps des débats est arrivé à terme et nous passons au vote:**

- En faveur du postulat (OUI) : 4
- Contre le postulat (NON) : 4
- Abstention : 1

La séance est levée.

### Discussion

**M. Benjamin Rudaz (Les Verts), rapporteur remplaçant :** – N'étant pas l'auteur, je me vois mal apporter des modifications à ce rapport que j'estime correct.

La discussion est ouverte.

**M. Jean-François Cachin (PLR) :** – Concernant ce rapport, j'aimerais seulement rappeler qu'il y a plus de cinquante ans que j'habite Vers-chez-les-Blanc, et que la proposition de réaliser une nouvelle salle de gymnastique me semble évidente. Elle a été prévue dans le préavis de l'époque de réfection des deux collèges de prévoir la réfection de cette salle de gymnastique soit après démolition et reconstruction.

Pour une raison ou une autre, entre-temps, des travaux ont été réalisés par la Municipalité. En effet, avant le 1<sup>er</sup> août de cette année, les échafaudages sont arrivés devant ce bâtiment qui est en ruine, pour une réfection que j'appellerais « légère » : réfection du toit, remplacement des fenêtres, réfection du crépi des façades, réaménagement de la cuisine. Passablement de frais ont été faits avec l'accord de la Municipalité.

J'estime que cette réfection a été légère, qu'on aurait pu faire une salle de gymnastique adaptée aux besoins des villageois, au besoin des écoles comme on les trouve dans les autres communes. Je pense que le montant investi était superfétatoire.

**M. Benjamin Rudaz (Les Verts), rapporteur remplaçant :** – Si je peux corriger, ce rapport est parfait et plus que « correct ».

Pour traiter du postulat qui nous intéresse maintenant, je peux commencer par saluer que la commission a siégé sur place, ce qui n'est plus une pratique courante. Nous avons visité les lieux, c'était une bonne façon d'apprécier l'objet en question.

Toutefois, la discussion qui a suivi était un peu plus un dialogue de sourds, car on voulait prioriser d'autres installations. Ce n'est pas la seule installation sportive en mal de rénovation. C'est ce qui nous a été expliqué en commission avec l'assurance non seulement qu'un crédit d'ouvrage restait disponible pour faire ces réfections, et je suis heureux d'apprendre que cela a eu lieu entre temps, entre le moment de la commission et le moment du débat ce soir.

Mais que face à d'autres impératifs, et notamment d'autres critères de priorisation à l'échelle de la ville entière, cette salle n'était pas forcément au sommet des priorités, ce qui a évidemment déçu les postulants et une partie de la commission, mais qui est à nos oreilles audible, sachant que le chantier de la rénovation des écoles est quelque chose de large et on a reparlé pour le gag d'un postulat qui n'était pas encore sorti.

Il a souligné que cette salle, aussi vétuste soit-elle, est aussi magnifique. Il y a des aspects de protection du patrimoine qui sont à prendre en considération. Une démolition est peu envisageable. Le patrimoine s'y opposerait pour toutes sortes de bonnes raisons. Une réfection serait d'autant plus coûteuse qu'elle devrait prendre en compte ce patrimoine à sa juste valeur.

Les informations reçues en commission mènent le groupe des Verts à refuser la transmission de ce postulat à la Municipalité, sachant que la réfection de cet objet est intégrée dans une politique plus large et que les demandes ont été dans leur essence entendues au travers de cette commission.

La discussion est close.

**Le postulat est refusé par 40 voix contre 23 et 3 abstentions.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Nicola Di Giulio : « Pour une salle de gym à Vers-chez-les-Blanc »;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de refuser de prendre ce postulat en considération.

---

**Réponse au postulat de Mme Latha Heiniger « Fondation IdéeSport : l'activité physique non compétitive au service de la socialisation et de la participation dès le plus jeune âge »**

Rapport-Préavis N° 2019/48, du 7 novembre 2019

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapport de commission les concernant.*

Discussion

**Mme Magali Crausaz Mottier (EàG), rapportrice remplaçante :** – Je n'ai aucune modification à faire au rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

**Mme Magali Crausaz Mottier (EàG), rapportrice remplaçante :** – La conclusion a été votée à l'unanimité et acceptée.

**La conclusion est approuvée par 54 voix et 7 abstentions.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2019/48 de la Municipalité, du 7 novembre 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Latha Heiniger « Fondation IdéeSport : L'activité physique non compétitive au service de la socialisation et de la participation dès le plus jeune âge ».

---

La séance est levée à 22h30.